TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 559 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 28 - LUNDI 29 MARS 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 30 d.

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Washington et l'imbroglio centraméricain

Nouvelle croisade

Le 7 juin s'ouvrira la session spéciale des Nations unies sur le *désarmement*. Quelques jours auparavant, du 28 au 31 mai, plus de trois mille églises, temples et synagogues auront conduit des offices pour la paix. Puis, le 12 juin, des délégations de trente Etats au moins convergeront sur Manhattan pour y célébrer un « jour de la paix ».

On attend dans les deux cent mille manifestants, mais ce chiffre pourrait être dépassé si le mouvement devait continuer sur sa lancée. C'est pour l'instant un mouvement composite recrutant autant, sinon davantage, parmi les adultes de la bourgeoisie arrivée que chez les jeunes des campus et qui, l'obstination mise à part, ne ressemble guère à l'éruption finalement convulsive qui saisit la campagne contre l'aventure vietnamienne.

Mais pour en être plus modérée, plus méditative pourrait-on dire, cette nouvelle croisade semble prendre de l'extension. Si le mot croisade lui convient, c'est qu'il s'agit avant tout d'une action provenant des milieux chrétiens. Une sorte de mauvaise conscience paraît s'être emparée des religieux de toutes confessions devant l'accumulation des armes nucléaires.

Symboliquement, une des figures de proue de la protestation contre la course aux armements, l'évêque catholique d'Amarillo (Texas), Mgr Matthiesen, prêche le « recyclage » des ouvriers de l'usine Pantex située dans son diocèse, et où sont assemblées les ogives nucléaires. Il reçoit des encouragements et des fonds d'un peu partout, même s'il ne semble pas avoir grand succès auprès des gens qu'il voudrait convaincre de changer de métier.

Les Eglises sont d'autant plus actives dans ce domaine qu'elles ont du mal à dégager leur message d'un contexte bouleversé par les armements modernes. On en est encore à se débattre dans les vestiges de la doctrine de la « guerre juste », alors que, pour certains pasteurs, c'est toute une théologie de la paix qu'il faudrait apprendre à développer, faute de laquelle on s'avance hardiment dans la contestation « prophétique » à la recherche d'une base populaire, ou bien on se replie sur des conseils inoffensifs. Déclarer, comme l'ont fait certains évêques catholiques en novembre, que collaborer à la dissuasion nucléaire n'était pas immoral en soi reflète une position médiane plus qu'un grand principe directeur.

Il ne faut pas oublier non plus que le christianisme américain a été traversé de tout temps par des courants, minoritaires mais pénétrants, tels les quakers et les mennonites, hostiles au recours aux armes et dont le pacifisme absolu a trouvé un écho dans la vie intellectuelle.

On peut juger diversement les « états d'âme » qui se font jour de l'autre côté de l'Atlantique. Il serait faux de n'y voir qu'une nouvelle mouture de l'isolationnisme, ou même le germe d'un neutralisme planétaire. La mobilisation contre le surarmement repose tout autant sur un sens des responsabilités américaines face au genre humain que sur un égoïsme étroitement national.

Ce souci pour ainsi dire altruiste comporte une interrogation sur la mission même des Etats-Unis. C'est bien là le ressort de la campagne en gestation. C'est aussi ce qui explique le refus catégorique, dégagé par les sondages, d'une intervention militaire en Amérique centrale. Autant d'attitudes qui tendent à prouver que le « leadership » de M. Reagan n'est plus indiscuté. Son recul a des conséquences qui dépassent le domaine politique.

M. Reagan doit compter de plus en plus avec un fort mouvement pacifiste

Fusillades et explosions de bombes maintiennent en alerte la population de la capitale du Salvador, qui élit, le dimanche 28 mars, ses députés à l'Assemblée constituante. Les résultats obtenus à ce scrutin par l'extrême droite, dont notre envoyé spécial, Francis Pisani, soupèse les chances (page 2), *seront un événement déterminant de l'évolution de la situation en Amérique centrale.*

L'incertitude, où paraît être la nouvelle junte militaire du Guatemala sur ses orientations (lire l'article de notre envoyé spécial, Marcel Niedergang, page 2), *ne fait qu'ajouter au visible embarras des Etats-Unis face au cours pris par les événements dans la région. A Washington, nous indique notre correspondant, on est à la fois agacé de l'activité débordante de la diplomatie mexicaine dans la région, et sceptique sur les chances de succès d'éventuelles négociations avec Cuba et le Nicaragua.*

Cette position de l'administration Reagan ne semble pas, cependant, rencontrer un grand soutien dans l'opinion publique, où se développe un fort courant pacifiste et non interventionniste.

De notre correspondant

Washington. — M. Brejnev n'est pas le seul à proposer un « gel » des armes nucléaires. Aux Etats-Unis, une vaste campagne a été lancée dans ce sens, avec un objectif plus ambitieux. Selon ses promoteurs, le moratoire devrait s'appliquer à l'ensemble des arsenaux soviétique et américain, non à la seule Europe, comme le propose le Kremlin.

Dans des dizaines de villes de la côte Est, on a commencé à organiser des débats et à recueillir des signatures. Mobilisation identique à l'autre bout du pays : un demi-million de Californiens réclament un référendum sur le gel des armements nucléaires. Cette campagne a reçu l'appui d'une soixantaine d'évêques catholiques, de nombreux pasteurs et rabbins, d'intellectuels, de savants et même d'une des filles du président Reagan.

Plus intéressante encore est l'adhésion de conservateurs notoires ou d'experts comme M. Paul Warnke, ancien directeur de l'agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement. Une grande marche de protestation est prévue à Chicago la veille de Pâques. Une autre, aux chandelles, sera organisée prochainement devant la Maison Blanche. Un sondage de *Newsweek* indique que 60 % des Américains sont en faveur du moratoire. Pour une raison simple : ils ont peur de la guerre atomique. Ce n'est pas par hasard qu'une quarantaine d'ouvrages sur ce thème doivent être publiés aux Etats-Unis en 1982.

Pourquoi le phénomène se manifeste-t-il en ce moment précis ? L'hypothèse d'une « contamination » par les pacifistes européens n'est pas convaincante. On peut attribuer cette nouvelle peur à la prise de conscience du réarmement soviétique et, surtout, à la politique de M. Reagan.

Selon *Newsweek*, un tiers des personnes interrogées pensent que la politique de l'administration républicaine accentue les risques d'une guerre nucléaire.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 2.)

Un ultimatum saoudien

Ryad ne fournira plus de pétrole aux compagnies qui ne reprendront pas leurs achats au Nigéria

L'Arabie Saoudite et les pays du Golfe ont mis en demeure les compagnies pétrolières de cesser, avant le 29 mars, leurs pressions sur Lagos pour que le Nigéria baisse le prix de son pétrole.

La « Middle East Economic Survey », organe spécialisé proche des milieux saoudiens, souligne que si les compagnies ne reprennent pas leurs achats, elles seront mises sur une liste noire, et se verront privées à l'avenir du brut saoudien et de celui des pays de l'OPEP. L'Arabie Saoudite pourrait, en outre, réduire de nouveau sa production.

La décision spectaculaire des Saoudiens vise, entre autres, les deux compagnies françaises Elf et Total, qui achètent respectivement 80 000 et 25 000 barils de brut par jour à Lagos. Cela pourrait remettre en cause l'assouplissement de la politique d'approvisionnement pétrolier, décidé par Paris la semaine dernière.

Il y a une semaine, Cheikh Yamani, le ministre saoudien, avait averti les compagnies pétrolières que « *les manœuvres entreprises* » à l'encontre du Nigéria devraient cesser, car « *elles ne servent personne* ». La mise en garde n'a visiblement pas été entendue. De manière vraisemblablement concertée, les compagnies ont continué de s'attaquer au « *maillon le plus faible de l'OPEP* ». Avec sa forte population et ses engagements financiers, Lagos est particulièrement sensible à la baisse de ses ventes.

Faute de clients, la production pétrolière de ce grand pays africain est tombée — dans la semaine qui a suivi la conférence extraordinaire de l'OPEP à Vienne les 19 et 20 mars — de 1,2 million à 630 000 barils par jour. La baisse de recettes qui s'ensuivra a obligé la banque centrale de Lagos à contrôler beaucoup plus strictement les importations.

L'attitude des compagnies est donc jugée par l'Arabie Saoudite — via la *Middle East Economic Survey*, une lettre hebdomadaire spécialisée bien introduite dans les milieux pétroliers saoudiens — comme « *une mise en cause ouverte* » du plan de stabilisation des prix et du marché mis en place par l'OPEP il y a huit jours.

D'où les mesures de représailles annoncées par Ryad, et qu'il faut considérer comme un premier pas avant une action de l'ensemble de l'Organisation.

Les compagnies qui achètent traditionnellement du pétrole nigérian — quel que soit leur statut juridique (simple contractant ou opérateur bénéficiant d'un partage de production) — ont jusqu'au 29 mars pour reprendre leurs achats.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 14.)

POINT

Les avertissements de M. Delors

C'est bien une mise en garde — quoiqu'il s'en soit défendu — qu'a adressée vendredi 26 mars, avec une certaine gravité, M. Jacques Delors aux partenaires sociaux et au gouvernement.

Le ministre de l'économie et des finances a rappelé que l'objectif de la politique économique n'était pas d'accroître les avantages acquis mais de lutter contre le chômage. Il a souligné que la cinquième semaine de congés ne devait pas être des jours de vacances en plus pour ceux qui en bénéficient déjà, mais une cinquième semaine pour ceux qui ne l'ont pas encore.

Parlant du problème de la retraite à soixante ans, il a insisté sur le fait que la société française ne pouvait dans ce domaine faire plus que ce que lui permettait l'état de son économie et de sa démographie, indiquant — comme M. Mauroy plus tard à Matignon — que le système de la garantie de ressources qui doit prendre fin en avril 1983, était extrêmement onéreux, et avait été mis en place à une époque où n'existait pas comme maintenant un chômage massif. Aucune concession ne pourra être faite sur ce point, a prévenu le ministre.

Quant à la réduction de la durée du travail, elle n'a de sens que si elle permet de créer des emplois, ce qui implique qu'on discute des salaires et d'une meilleure utilisation des machines.

Ces avertissements surviennent après plusieurs semaines de campagne électorale pendant lesquelles les membres du gouvernement se sont davantage préoccupés de politique que d'économie. C'est en tous les cas le reproche sous-jacent qu'a fait le ministre à ses collègues. Si M. Delors a adressé une nouvelle mise en garde aux acteurs du jeu politique, économique et social, c'est que la situation économique ne s'améliore ni en France ni dans le monde. L'année 1982 sera-t-elle bien comme le souhaite M. Mauroy « l'année de l'investissement » *ou celle de la langueur ?*

Si les charges des entreprises sont alourdies, si les investissements ne repartent pas, si la négociation collective ne retrouve pas son dynamisme, si le partage du travail n'est pas accepté, alors nous ne réussirons pas notre opération de lutte contre le chômage, et ceux qui en France comme à l'étranger doutaient du succès de notre entreprise auront eu raison, a conclu M. Delors. On ne saurait mieux dire que le pari gouvernemental n'est pas gagné.

(Lire page 5.)

Les progrès de l'eurogauche

M. Berlinguer, secrétaire général du P.C.I. vient rencontrer à Paris les dirigeants du P.S.

M. Enrico Berlinguer sera à Paris lundi 29 et mardi 30 mars, a annoncé samedi 27 mars à Rome le P.C.I., en précisant que son secrétaire général doit y déjeuner avec M. Lionel Jospin. M. Berlinguer pourrait également être reçu à l'Elysée.

En revanche, M. Berlinguer ne verra pas M. Georges Marchais, qui est au Nicaragua. Ils se rencontreront en mai.

Ce sommet entre les responsables du P.C.I. (M. Berlinguer est accompagné de M. Romano Ledda, membre du comité central) et ceux du P.S. consacre la volonté des deux partis de jeter les bases d'un « nouvel internationalisme », d'une eurogauche qui permettrait à la gauche socialiste et aux partis eurocommunistes de s'organiser.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 5.)

M. ALBIN CHALANDON INVITÉ DU GRAND JURY R.T.L.-« LE MONDE »

M. Albin Chalandon, ancien ministre, président d'Elf-Aquitaine, sera, le dimanche 28 mars, l'invité de l'émission « Le grand jury, R.T.L.-« le Monde » diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes du quotidien et de la station de radio.

Les Nations unies et l'environnement

Il y a dix ans, à Stockholm, dans une sorte d'effervescence grave, les représentants de cent treize pays avaient adopté, à l'unanimité, une déclaration affirmant l'urgente nécessité de préserver l'environnement. Ces bonnes intentions étaient assorties de cent neuf propositions concrètes, qu'une institution spéciale, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), était chargée de promouvoir.

En mai prochain, à Nairobi, on va célébrer cet anniversaire. M. Mostapha Tolba, directeur du PNUE, a rencontré M. François Mitterrand, le vendredi 26 mars à Paris, pour parler de la participation de la France à cette manifestation. Il a répondu à nos questions.

La planète perd chaque année 11 millions d'hectares de forêts tropicales

nous déclare M. Tolba, directeur du P.N.U.E.

« *D'une manière générale, quel est le bilan de la santé écologique de la planète dix ans après Stockholm ?*

— Dans la plupart des pays occidentaux où des lois et des règlements ont été édictés, où des incitations économiques ont été mises en place, l'environnement s'est amélioré, notamment par une diminution des pollutions. En revanche dans les pays en voie de développement où il n'existe pas de réglementation, la situation s'est aggravée. A Mexico et Sao-Paulo, par exemple, la pollution de l'air devient inquiétante.

La désertification continue à progresser à raison de 6 millions d'hectares par an. La planète perd, chaque année, 11 millions d'hectares de forêts tropicales. Dans les océans, insuffisamment surveillés, on ne connaît pas les effets à long terme de la pollution, mais on sait que celle-ci est sévère dans les mers fermées et les zones côtières où se concentrent 90 % des ressources marines vivantes.

Propos recueillis par
MARC AMBROISE-RENDU.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Parapets

Le traité de Rome a vingt-cinq ans. Un quart de siècle d'espérances et de déconvenues, une idée neuve tôt vieillie, des crises toujours surmontées au finish. Un scénario immuable et lassant.

Aujourd'hui comme hier, l'Europe inachevée s'agrippe aux anciens parapets. Pour ne pas tomber définitivement dans le gouffre des désillusions.

BRUNO FRAPPAT.

SOUS LE REGARD DE QUATRE ROMANCIERS

Québec 1948-1982 : le changement

C'est une chance pour nous que la sortie en France du film de Gilles Carle, *les Plouffe* (*le Monde* du 6 mars), ait permis à Flammarion de rééditer, après une parution en 1948, le roman de Roger Lemelin.

Une chance pour plusieurs raisons. La première, c'est que *la Famille Plouffe* (1) est un très bon roman, qui mérite d'être aussi lu en France qu'il l'est au Canada et aux Etats-Unis (dans une traduction de Mary Finch, 1950). La seconde, que c'est aussi un étonnant document historique sur le Québec d'avant la Révolution tranquille, et que tout ce qui contribue à nous faire mieux connaître ce Québec est le bienvenu. La troisième, que le succès probable de ce roman engagera peut-être son éditeur français à nous donner le reste de la trilogie dont il est le centre : *Au pied de la pente douce*, 1944, et *Pierre le Magnifique*, 1952.

Nous sommes donc à Québec, Canada français, dans l'été de 1938. La famille Plouffe, de la paroisse Saint-Joseph, dans la basse ville, ce sont de très petites gens. Le père, soixante ans et quelque, est typographe à *l'Action chrétienne*, le journal catholique de la ville ; la mère, Joséphine, est une bonne grosse idiote. Quatre survivants, de la dizaine d'enfants qu'elle a portés : Cécile, quarante ans, vieille fille ; Napoléon, trente-deux ans, un peu demeuré mais pas méchant ; Ovide, vingt-huit ans, un grand maigre travaillé par la vocation ; Guillaume, dix-neuf ans, sportif de quartier.

JACQUES CELLARD.

(Lire la suite page 9.)

(1) *Il était une fois des gens heureux : les Plouffe*, de Roger Lemelin, Flammarion, 1982 (Belisle, Québec, 1948, Flammarion, Paris 1949), 395 p., 65 F.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

El Salvador

L'écho rencontré par l'extrême droite aura été le phénomène le plus significatif de la campagne électorale

De notre correspondant

San-Salvador. — Le « major » (1), en civil, entouré d'hommes armés, arrive devant les micros, faisant de ses bras levés le « V » de la victoire. La foule de ses partisans, préalablement « chauffée » par les slogans, les chansons militaires, les défilés de majorettes, agite frénétiquement des drapeaux. L'orateur adresse son discours au *« véritable peuple salvadorien »*, à ses *« frères des forces armées »* et aux *« héros anonymes »* des groupes paramilitaires. Soudain, il ouvre son blouson et retire son gilet pare-balles. *« Nous n'avons pas peur des communistes. »* Une femme hurle : *« D'Aubuisson, d'Aubuisson »*, et brandit dans sa main droite le plus populaire des symboles sexuels pour désigner, en Amérique latine, *el hombre*, l'homme, le chef, *le macho* : deux œufs. C'est le délire...

L'écho rencontré par Roberto d'Aubuisson et son parti, l'Action républicaine nationaliste (Arena), est sans aucun doute le phénomène le plus significatif de la campagne électorale qui vient de se terminer. Par-delà le résultat des élections du 28 mars, l'important tient à l'apparition d'un authentique dirigeant politique et d'un mouvement dynamique à forte base populaire.

Trente-huit ans, petit, râblé, sec, nerveux, le « major » est doté d'un indéniable charisme. Il vibre, et cela se sent. *« Quand on est de bonne foi et qu'on détient la vérité, Dieu vous aide »*, dit-il, sûr de son combat.

Malgré son jeune âge, d'Aubuisson — dont le grand-père était Français — a passé vingt-deux ans dans l'armée. Il admire Pinochet, trouve Reagan très astucieux, ne connaît ni Peron ni Mussolini. *« Ma formation idéologique,* dit-il, *vient de ma formation militaire »* — laquelle est fort complète, depuis les commandos jusqu'à l'école de police de Washington, en passant par l'Uruguay et un stage à Taïwan. On l'accuse fréquemment d'être lié à certains groupes du style des Escadrons de la mort. La démocratie chrétienne affirme, sans le prouver, qu'il est responsable de l'assassinat de Mgr Romero. Roberto d'Aubuisson a commencé à faire parler de lui à la fin de l'année 1979, en invitant ses frères d'armes à ne pas se laisser démoraliser par les attaques dont ils étaient l'objet, à se sentir fiers de défendre à la fois leur patrie, l'Occident et la chrétienté.

« Major Bob », comme disent les Américains de l'ambassade de San-Salvador, n'est pas un homme seul. Il s'est entouré d'une remarquable équipe. Son parti est organisé en sept secteurs : paysans, ouvriers, professions libérales, industriels, agriculteurs, femmes et jeunes. Certains de ses collaborateurs souhaitent donner la même structure à l'Assemblée que doit définir la nouvelle Constitution.

Un fascisme tropical

Une des forces de l'Arena tient à la simplicité de son discours : nationalisme, anticommunisme, défense de la libre entreprise. Son slogan : *« Lutte aujourd'hui, paix et liberté demain »*, pénètre dans maintes couches de la population — depuis les grands propriétaires terriens jusqu'aux marginaux des villes. Mais sa base la plus solide est, pour le moment, constituée par la petite bourgeoisie, de tout petits propriétaires terriens et par tous les membres des différents corps paramilitaires mêlés à la répression, ce qui représente tout de même plusieurs dizaines de milliers de personnes.

« Tout cela définit un fascisme à forte connotation sexuelle », *naissant : tropical, sous-développé,* estime un professeur d'université. Ce à quoi M. Hugo Barrera, numéro deux de l'Arena, répond avec la plus grande sérénité : *« Nous voulons un système adapté au Salvador ; qu'il s'appelle fascisme ou n'importe quoi d'autre nous importe peu. »*

Sauf échec total le 28 mars, le major d'Aubuisson peut aspirer à jouer dans l'Assemblée constituante un rôle de catalyseur de l'extrême droite, opposée à la démocratie chrétienne. Certains observateurs estiment qu'une telle situation poserait des problèmes aux Etats-Unis qui se sont fait les avocats d'une solution relativement modérée.

« Nous sommes prêts à collaborer avec le vainqueur quel qu'il soit, affirme un diplomate américain. *L'important tient aux réponses apportées aux problèmes concrets : droits de l'homme, poursuite des réformes par exemple. Le vote des budgets d'aide par le Congrès en dépend. »*

« Les pressions exercées sur la question des droits de l'homme ont freiné l'action des forces armées », estime-t-on à l'Arena. On s'engage à ne pas annuler la réforme agraire, mais à l'améliorer *« techniquement »*. On promet l'amnistie ; on n'exclut même pas l'hypothèse de la négociation avec la guérilla. *« Rien n'est impossible en ce monde »*, affirme M. Barrera, quand on l'interroge sur cette question.

L'appui d'hommes qui se définissent avant tout comme des *« pragmatiques »*, le recours à une compagnie étrangère de publicité pour orchestrer la campagne électorale ne peuvent suffire à transformer un loup en agneau. Le major d'Aubuisson est convaincu de mener le bon combat. Les militants de son parti sont sûrs qu'ils vont l'emporter haut la main. Dans le cas contraire, ils crieront à la fraude...

FRANCIS PISANI.

(1) Grade des armées latino-américaines correspondant à celui de commandant.

Guatemala

La nouvelle junte militaire ne semble pas savoir que faire de son pouvoir

De notre envoyé spécial

Guatemala. — Quelques accrochages mineurs entre la guérilla et l'armée, des incursions de rebelles dans la province orientale et boisée du Peten, la découverte de onze personnes assassinées et torturées par des inconnus — ces « incidents » n'ont pas sérieusement altéré, le vendredi 26 mars, le climat de trêve « miraculeuse » vécue par la population de la capitale du Guatemala depuis le coup d'Etat du mardi 23 mars. Le spectacle de la rue confirme le jugement d'un journaliste local : *« Les gens semblent moins tendus. »* De larges sourires éclairent tous les visages à l'évocation d'une récession possible de la violence politique. L'espoir semble partagé par toutes les couches de la société — y compris dans les faubourgs populaires misérablement accrochés à des ravins.

La crainte, pourtant, n'a pas tout à fait disparu. Il est beaucoup question de respect des droits de l'homme dans les discours et au siège des partis de droite et d'extrême droite. Mais il y a encore bien des armes visibles dans cette ville. Le palais et la résidence présidentielle sont gardés par des soldats en tenue de campagne, casqués, le doigt sur la détente du pistolet mitrailleur. Les policiers de faction devant les bâtiments officiels gardent le fusil à bout de bras. Et l'on tombe, à certains carrefours, sur des civils armés, revolver au poing, membres soupçonneux de « milices » privées ou de corps de sécurité de quelque personnalité.

Courtoisement pressés de questions par les chefs des trois partis ou coalitions ayant dénoncé la « fraude » lors des élections du 7 mars dernier, les trois membres de la junte militaire du gouvernement restent dans le vague. Le général Rios Montt, son chef, a seulement répété que *« l'armée est tout à fait capable de gouverner le pays »*. L'officier, qui ne manque pas de charisme et ne quitte pas sa tenue militaire camouflée, a fait une tournée des popotes pour rencontrer les unités qui sont au contact de la guérilla. Il cache à peine son agacement face aux *« politiciens »*. Certains, comme M. Lionel Sisniega, bras droit de M. Sandoval Alarcon, dirigeant du Mouvement de libération nationale (M.L.N., *extrême droite*), ont pourtant activement participé aux *« entretiens »* avec les *« jeunes officiers »* pour préparer le putsch du 23 mars.

Homme étrange que ce général Rios Montt, qui a renoncé à la foi catholique en 1978 pour devenir un militant d'une secte évangélique, dirigeant même une école de quartier de cette congrégation depuis sa mise en disponibilité de l'armée.

Des élections dans un an ?

Confidence rapportée par un dirigeant de la démocratie chrétienne (qui revendique cent trente militants assassinés au cours des deux dernières années) : le chef de la junte a promis que des élections *« pourraient avoir lieu dans un an. »*

Les proches du général Rios Montt multiplient les critiques sur *« le manque de respect des droits de l'homme par le régime corrompu du général Romeo Lucas »*, évincé le 23 mars. Ils font allusion à des *« réformes »* nécessaires qui ôteraient tout prétexte sérieux au développement de la guérilla.

Le chef de la junte a sondé les dirigeants du très puissant secteur privé pour qu'ils l'aident à trouver un homme compétent au poste de ministre de l'économie. Et il souhaite manifestement un rapprochement avec le gouvernement mexicain qui a, dans un premier temps, condamné le coup d'Etat. Il a aussi démenti les rumeurs de contre-coup d'Etat avancées par ceux qui estiment que les « jeunes » officiers (au nombre de treize, selon des estimations diplomatiques) ne seraient pas tous satisfaits des orientations de la junte.

Le M.L.N. de M. Sandoval réclame, en tout cas, de nouvelles élections dans un délai aussi court que possible — moins de six mois. Arrivé en seconde position le 7 mars après le candidat « officialiste », le chef d'une extrême droite soutenue par les riches propriétaires terriens et les industriels juge que le temps travaille contre lui. Et il met en avant ses relations « américaines ».

A en juger par sa mine, l'ambassadeur des Etats-Unis est maussade et préoccupé. Il continue d'affirmer que le putsch l'a surpris. Et il est vrai qu'il avait soutenu le général Guevara, candidat d'un « système » voué aujourd'hui aux gémonies : n'avait-il pas obtenu de M. Reagan qu'il envoie, promptement, un télégramme de félicitations au « vainqueur » contesté des élections du 7 mars ?...

MARCEL NIEDERGANG.

États-Unis

Washington envisage avec pessimisme une éventuelle négociation sur l'Amérique centrale

De notre correspondant

Washington. — L'ambassadeur du Mexique aux Nations unies, M. Munoz Ledo, avait annoncé, vendredi 26 mars, que des conversations de *« haut niveau »* étaient prévues pour le mois prochain à Mexico entre des représentants des Etats-Unis et du Nicaragua *« pour discuter des questions principales qui les divisent »*. Cette affirmation a été démentie à Washington par le département d'Etat : *« Une telle rencontre n'a pas été décidée. Nous avons clairement fait savoir dans le passé que nous voulions aborder les problèmes avec le Nicaragua (...) au moment approprié. »*

L'administration Reagan commence à être un peu agacée par le Mexique, accusant en privé les autorités du pays voisin de vouloir lui forcer la main. Or, comme le souligne le *New York Times*, seules deux choses peuvent la contraindre à modifier sa politique : une offensive en règle du Congrès au cours des prochains mois ou une très nette victoire de l'extrême droite aux élections salvadoriennes.

Washington attache beaucoup d'importance au scrutin du 28 mars, malgré le boycottage d'une partie des électeurs. Cela explique le caractère attentiste et ambigu de ses récentes déclarations. Rien ne devait être décidé ou même précisé avant de connaître le résultat des urnes. On en a eu une illustration vendredi en entendant M. Thomas Enders, assistant du secrétaire d'Etat pour les affaires interaméricaines qui recevait un groupe de correspondants européens à Washington.

« Pour nous, a expliqué M. Enders, *la région des Caraïbes est l'équivalent de la Méditerranée pour l'Europe. Nous avons dans cette région des intérêts essentiels. C'est sans doute pourquoi nos perceptions du problème sont différentes de celles des Européens. »*

Comment expliquer, alors, l'opposition de nombreux citoyens des Etats-Unis à la politique de Washington ? *« Les gens mettent souvent du temps à comprendre ce qui se passe,* a répondu le collaborateur du général Haig. *Rappelez-vous en 1978, quand Cuba avait repris ses activités de déstabilisation en Amérique centrale. Même des pays directement concernés, comme la Colombie ou le Costa-Rica, avaient mis du temps à s'en rendre compte... »*

Selon M. Enders, la politique de Washington se fonde sur trois principes : encourager le développement économique et social des pays de la région, soutenir des réformes politiques quand elles sont nécessaires, et combattre des tentatives subversives. Etant entendu que l'assistance militaire ne représente même pas 20 % de la somme totale (1 milliard de dollars) que l'administration Reagan a prévue pour la région en 1982.

A Washington, tout le monde prévoit un *« réexamen »* de la politique américaine au Salvador si l'extrême droite l'emporte aux élections. M. Enders se montre plus vague. *« Nous ne soutenons pas,* dit-il, *des partis ou des dirigeants déterminés, mais une certaine politique. Un gouvernement va sortir de ces élections — les premières élections honnêtes depuis un siècle. Nous espérons que ce gouvernement continuera les réformes agraire et politique, qu'il poursuivra les efforts pour améliorer le respect des droits de l'homme et fera tout ce qu'il faut pour lutter contre des tentatives subversives. »* De tels propos laissent supposer que, quel que soit le résultat du scrutin, Washington prendra son temps, analysera en détail la situation et verra s'il n'y a pas moyen de défendre une façade démocratique.

Le dialogue avec Cuba

A propos des négociations avec la guérilla, M. Haig déclarait le jeudi 25 : *« Nous refusons un partage du pouvoir, négocié sur la tête du peuple salvadorien. »* Son assistant n'a pas été beaucoup plus explicite vendredi : *« Ils veulent des négociations pour former un gouvernement, suivi d'un plébiscite. Ils ne veulent pas d'élections, donc de solution démocratique, et ce n'est pas étonnant de leur part. Ce qui nous étonne, c'est qu'ils cherchent à détruire ce scrutin au lieu de l'ignorer. Ils le considèrent donc comme une menace. »*

Deux autres négociations sont jugées plus mûres à Washington : celles que les Etats-Unis engageraient avec Cuba et le Nicaragua. Mais les observateurs constatent que, malgré de nombreuses déclarations conciliantes, ni Washington, ni La Havane, ni Managua n'ont varié dans leurs positions. Chacun semble attendre des concessions préalables de l'adversaire pour aller à la table de négociation.

A propos de Cuba, on a confirmé officieusement ici ce que *le Monde* avait été le premier à annoncer, les 21-22 mars, qu'un envoyé du département d'Etat, le général Vernon Walters, s'était rendu à La Havane au début du mois pour s'entretenir pendant quatre heures avec M. Castro. L'administration Reagan laisse entendre que si des négociations sont probables, elle ne croit guère à leur succès, les Cubains ayant toujours refusé de reconsidérer leur engagement en Amérique centrale et en Afrique. *« Nous avons essayé de parler avec Cuba dans le passé et ce serait une erreur d'exclure une nouvelle tentative,* déclarait jeudi M. Enders, *mais le passé est décourageant. »*

Des commentaires assez semblables sont faits pour le Nicaragua, sur le thème : nous attendons des actes, pas des mots. *« En août dernier, nous avions fait des propositions au Nicaragua,* rappelle M. Enders. *Il n'y a pas été répondu. »* Le président du Mexique, M. Lopez Portillo, a *« repris plusieurs de ces propositions dans son plan de paix, à l'exception de celle qui était la plus importante à nos yeux : l'arrêt du soutien nicaraguayen à la guérilla salvadorienne »*.

M. Enders n'exclut pas une rencontre des ministres des affaires étrangères du Nicaragua et des Etats-Unis — qui ne serait d'ailleurs pas la première. Mais il refuse d'en parler, jugeant cela prématuré.

R. S.

La montée du pacifisme

(Suite de la première page.)

De nombreux Américains s'inquiètent de quelques déclarations ambiguës sur la possibilité de gagner une telle guerre et, plus généralement de la rhétorique anti-soviétique de Washington. Ils craignent également les conséquences du programme stratégique de M. Reagan qui donnera aux Etats-Unis dix-sept mille ogives atomiques supplémentaires dans les dix prochaines années. Enfin, ils ne comprennent pas le peu d'empressement que mettent les Deux Grands à rouvrir des négociations sur la limitation des armes intercontinentales (START).

M. Charles Percy, président (républicain) de la commission des affaires étrangères du Sénat, déclarait le 18 mars : *« Une société qui a traditionnellement considéré la guerre comme trop importante pour être laissée aux généraux semble dire maintenant que le contrôle des armements est trop important pour être laissé aux gouvernements. »* C'est la leçon qu'ont tirée dix-sept sénateurs (sur cent) et cent-vingt-deux représentants (sur quatre cent trente-cinq), en présentant une résolution au Congrès. Une trentaine de leurs collègues les ont rejoints par la suite. Selon les signataires, il faudrait *« décider quand et comment arriver à un gel, mutuel et vérifiable, des essais, de la production et du déploiement futur des ogives nucléaires, missiles et autres systèmes »*. Le débat a fait ainsi une entrée officielle au Capitole.

« Dangereux et inapplicable »

La Maison Blanche a réagi immédiatement, par un « non » catégorique. A ses yeux, le moratoire proposé avantagerait dangereusement l'U.R.S.S. : il *« gèlerait un déséquilibre »*, notamment en Europe où les Soviétiques sont beaucoup plus puissants que les forces de l'alliance atlantique. Va-t-on « geler » maintenant, alors que l'armée rouge vient de se donner de nouvelles générations de missiles à longue portée et que les Etats-Unis commencent à peine la fabrication de MX, de Trident et de bombardiers B1 ? *« Ce serait tuer le programme stratégique »*, affirme un communiqué officiel. Allant plus loin, M. Edward Teller, « père » de la bombe H et conseiller scientifique de la Maison Blanche, a déclaré à *Time* : *« Si le gel nucléaire est appliqué, ce pays n'existera plus en 1990. »*

Le moratoire est inapplicable, affirment les collaborateurs de M. Reagan. Comment vérifier sa mise en place du côté soviétique ? Moscou a toujours refusé des inspections étrangères sur son sol. C'est pourquoi les accords SALT prévoyaient une surveillance des sites de missiles — par satellites — et non des missiles eux-mêmes. De là à inspecter les usines et les ogives nucléaires...

Plus aucun moyen de pression

Dernier argument contre le « gel » : il torpillerait les futures négociations stratégiques. Car le programme de réarmement américain impressionne les Soviétiques et les pousse à la table de négociation. Sans MX et sans B-1 : Washington n'aurait plus aucun moyen de pression. On évoque à ce propos un précédent significatif : les Soviétiques n'ont accepté de négocier la réduction des armes de théâtre en Europe qu'à partir du moment où les Américains ont décidé le déploiement de missiles de croisière et de Pershing-2.

Les partisans du moratoire répliquent que le déséquilibre des forces n'est pas évident. Les chiffres les plus probants, soulignait récemment le sénateur Kennedy, concernent les ogives nucléaires. *« Nous en avons neuf mille, les Soviétiques sept mille. Ils sont en avance dans certains secteurs, nous les devançons dans d'autres comme les missiles basés en mer. Pour la première fois peut-être dans l'ère atomique, il y a un équilibre nucléaire global. »* Il n'est d'ailleurs pas question, ajoutait M. Kennedy de *« codifier l'équilibre actuel »*. Le moratoire n'est pas une fin en soi, mais un moyen de négocier la réduction des armes nucléaires. Si on commence à discuter en continuant, de part et d'autre, la production de missiles, de bombardiers, de sous-marins atomiques, ne risque-t-on pas de mauvaises surprises qui rendraient caduque la négociation elle-même ?

Les promoteurs de la résolution parlementaire ajoutent que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont chacun assez d'armes nucléaires pour détruire toute la planète. Ce qui devrait permettre à l'un d'eux de déclarer unilatéralement un moratoire, en toute sécurité, et d'inviter l'autre à l'imiter...

Cette thèse n'a aucune chance d'ébranler la Maison Blanche, mais elle peut influencer son attitude. M. Reagan est très sensible à l'opinion. Il n'a qu'un seul moyen d'empêcher la campagne de s'étendre : accélérer la reprise des négociations START prévues — sans date — en 1982. M. Kennedy et ses amis auraient au moins obtenu ce résultat.

ROBERT SOLÉ.

● *M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères,* a évoqué *« le problème de la réduction de l'arme nucléaire en Europe »* avec l'ambassadeur de R.F.A., M. Meyer-Landrut, qu'il a reçu, vendredi 26 mars, à Moscou. Selon l'agence Tass, l'U.R.S.S. *« s'attend que ses nouvelles initiatives pour introduire unilatéralement un moratoire sur le déploiement des armements nucléaires de portée intermédiaire soient étudiées à Bonn en vue de parvenir à un consensus »*. M. Gromyko avait reçu, le 24 mars, l'ambassadeur de France, M. Arnaud. — *(A.F.P.)*

● *M. Youri Joukov devient président du comité soviétique pour la défense de la paix.* — Journaliste à la *Pravda* et souvent envoyé en mission à l'étranger, M. Joukov a été choisi pour remplacer l'académicien E. Fedorov au cours d'une réunion du comité, le jeudi 25 mars, en présence de M. Boris Ponomarev, membre suppléant du bureau politique et secrétaire du comité central du P.C. soviétique. M. Joukov est député du Soviet suprême. — *(A.F.P.)*

● *Pour faire libérer des Ukrainiens* détenus en U.R.S.S., des étudiants américains ont occupé pendant une demi-heure le bureau de l'agence Tass à l'O.N.U. Ils souhaitent obtenir notamment la libération de M. Youri Choukhevitch, *« incarcéré depuis 1948 pour avoir refusé de renier son père »*. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Le projet de budget marque une pause dans l'accroissement des crédits militaires

De notre correspondant

Johannesburg. — Si les chiffres présentés dans le budget au Parlement comprennent bien l'essentiel des dépenses, et s'il n'y a pas de *« rallonge exceptionnelle »* en cours d'exercice, la croissance *effrénée* des dépenses militaires sud-africaines (décuplées en dix ans) connaîtra, entre le 1er avril 1982 et la fin mars 1983, un sérieux ralentissement. Le ministre des finances, M. Owen Horwood, a certes indiqué que la défense, l'éducation et la formation technique demeuraient les *« priorités du gouvernement »*, mais on a opté pour une pause.

La « cible » retenue pour les dépenses militaires a été fixée à 2,6 milliards de rands (1), avec possibilité d'aller jusqu'à 2,9 milliards si nécessaire. Comparée à l'enveloppe réservée lors du précédent exercice (2,46 milliards), l'augmentation couvre à peine la hausse des prix (environ 15 %) et la part des armées reste fixée à environ 15,5 % des dépenses totales.

Le paradoxe entre cette *« modération »* et les mesures prises cette semaine pour renforcer la défense du pays en cas d'attaque conventionnelle, *doublée d'un soulèvement interne des masses noires*, n'est qu'apparent. L'extension de la conscription *(voir ci-contre)*, qui va sans doute désorganiser l'économie, ne commencera à peser sur les finances publiques qu'en 1984-1985. Au surplus, l'industrie nationale d'armement (ARMSCOR), créée en 1968, et grande dévoreuse de crédits jusqu'à récemment, semble très bien se porter et a en tout cas moins besoin d'injections de capitaux frais.

L'opposition anglophone blanche et la plupart des chefs de file de la populatin noire ont regretté qu'*« une nouvelle fois »* la défense se soit taillé *« la part du lion »*.

Le poste *« éducation et formation technique »*, pudique appellation du ministère pour l'enseignement réservé aux Noirs, se voit crédité de 475,75 millions de rands, en progression de 106 millions (28,7 %) sur l'enveloppe précédente. Le budget de l'éducation des élèves blancs, cinq fois moins nombreux que les Noirs, s'accroît, certes, moins rapidement (+ 23 %), mais demeure d'autant plus élevé que les 631 millions de rands alloués financeront essentiellement les lycées et les universités (la charge des écoles primaires blanches repose sur les autorités provinciales).

Les pensions des retraités sociaux blancs seront augmentées de 16 rands par mois, de 12 rands si les bénéficiaires sont métis ou indiens, enfin 9 rands pour les Noirs. D'autre part, les crédits alloués à la *« coopération »* et au *« développement »* (anciennement *« ministère des affaires bantoues »*) diminuent en valeur réelle (+ 8,7 % en valeur relative). De même que la somme dégagée pour racheter les terres de fermiers blancs susceptibles d'être transférées aux *« homelands »* noirs.

De toute évidence, il fallait faire des choix. La chute du cours international de l'or a sérieusement affecté le Trésor public. seulement 900 millions de rands ont été budgétisés pour ce nouvel exercice au titre des recettes provenant des mines d'or contre 2,17 milliards précédemment. L'Afrique du Sud est entrée dans une phase difficile : la croissance sera probablement réduite à 2 % ou 2,5 % cette année et pourrait être négative l'an prochain, l'inflation ne désarme pas et l'Etat s'endette.

Un effort général d'économie a été demandé aux populations, le gouvernement lui-même donnant l'exemple en réduisant ses dépenses.

Toutefois, si le sort des plus démunis, pour la plupart Noirs, ne semble pas s'être globalement aggravé, il n'a pas enregistré non plus d'amélioration notable.

PATRICE CLAUDE.

(1) Un rand = 6,50 F.

DEUX MOIS DE SERVICE MILITAIRE PAR AN

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — Assurer l'étanchéité des frontières « sensibles » de la république avec le Botswana, le Zimbabwe et le Mozambique, tous trois considérés comme des « sanctuaires pour terroristes » sud-africains de l'A.N.C. (Congrès national africain), renforcer la protection des zones rurales éloignées et en voie de dépeuplement par les Blancs dans le nord et l'est du Transvaal, multiplier les points-clés stratégiques civils (complexes industriels, services publics divers, etc.) et accroître leur défense et leur surveillance, enfin préparer la population blanche à l'éventualité d'un conflit conventionnel aux frontières, doublé d'un soulèvement des masses noires à l'intérieur : tels sont les objectifs visés par la réforme introduite, le mercredi 24 mars, au Parlement par le ministre sud-africain de la défense, le général Magnus Malan.

Quand ce projet sera adopté, les quelque six cent mille hommes de moins de soixante ans qui n'ont jamais accompli de service militaire (celui-ci fut rendu obligatoire pour tous les Blancs en 1968) seront appelés à effectuer des « périodes », d'un mois la première année, et de deux semaines par an ensuite. Ceux qui avaient été réformés seront versés dans des unités spéciales où ils pourront se rendre utiles. Le refus de servir reste soumis à la peine de trois ans de prison. Quant aux « troopies » (conscrits), qui peuvent être appelés à dix-sept ans, ils feront, comme par le passé, deux ans de service, mais, alors qu'ils étaient ensuite automatiquement versés dans les « Citizen Forces » pour des périodes totalisant deux cent quarante jours en huit ans, il leur faudra désormais y demeurer trois fois plus longtemps (sept cent vingt jours sur douze ans, soit deux mois par an). — P. C.

Libéria

● M. MATTHEWS, relevé en novembre 1981 de ses fonctions de ministre des affaires étrangères par le sergent-chef Samuel K. Doe pour *« initiatives incompatibles avec les objectifs et la politique du cabinet »*, a été nommé vendredi 26 mars secrétaire général du gouvernement. — *(Reuter).*

LE CONFLIT SAHARIEN

Nous sommes prêts à faire des propositions pour la poursuite du processus de référendum

déclare le premier ministre marocain

De notre correspondant

Rabat. — La décision annoncée récemment par M. Charles Hernu, ministre de la défense, aux députés français membres de la commission de la défense de l'Assemblée, d'interrompre certaines livraisons d'armes au Maroc pour défaut de paiement (*le Monde* du 13 mars) a été pour la première fois évoquée publiquement à Rabat. Au cours d'un dîner de presse organisé, le jeudi 25 mars, en présence de plusieurs membres du cabinet marocain, le premier ministre, M. Maati Bouabid, a été interrogé par M. Ali Yata, unique député communiste et directeur du journal *Al Bayane*, sur les conséquences de ce qu'il a appelé *« la défection française dans la livraison des armes au Maroc »*.

Le premier ministre a répondu que le Maroc *« est indépendant et souverain »*. *« Si nous devons demander des armes pour nous défendre à nos amis, qu'ils soient français, espagnols ou américains, nous continuerons de les demander. Si nous devons demander des équipements qui puissent nous servir à répliquer à des armes aussi sophistiquées que les fusées SAM-6 ou SAM-8, nous irons les chercher là où ils sont. »* M. Bouabid faisait allusion aux Etats-Unis où il confirma que le roi se rendrait en mai en visite officielle.

A propos de la proposition marocaine de réunir un sommet extraordinaire de l'O.U.A., le premier ministre s'est gardé de tout optimisme prématuré. Il a observé la même prudence à propos de la mise en œuvre du référendum dans les provinces sahariennes. *« Nous sommes prêts,* a-t-il déclaré, *à faire des propositions pour la poursuite du processus menant au référendum qui, dans notre esprit, doit confirmer la marocanité des populations. Nos adversaires cherchent visiblement à l'éviter. Ils ne veulent pas accepter les décisions prises aux différentes conférences de Nairobi. »*

Parlant de la politique intérieure, M. Bouabid a décrit le colloque national sur l'économie qui s'ouvrira dans la première semaine d'avril à Rabat, sur décision du roi Hassan II, comme un colloque *« très ouvert, où le dialogue avec toutes les forces économiques et syndicales sera de rigueur, y compris avec les représentants de l'opposition »*. Mais il n'a pas précisé si des représentants de l'U.S.F.P. (parti socialiste), dont les dirigeants viennent d'être libérés de prison, ou des syndicalistes du syndicat socialiste C.D.T. y seraient conviés.

R.D.

PROCHE-ORIENT

LA TENSION EN CISJORDANIE

Les Israéliens souhaitent nommer des personnalités palestiniennes à la place des maires destitués

Le nombre des incidents en Cisjordanie a diminué vendredi 26 mars — jour férié pour les musulmans — par rapport à la moyenne des six jours précédents. En outre, l'apparition de blindés israéliens, la veille, avait eu un effet de dissuasion contre les manifestations sporadiques. Un jeune Palestinien a, cependant, été blessé, dans l'après-midi de vendredi, d'une balle tirée par un soldat israélien durant une manifestation à Khalkhoul.

A Jérusalem-Est, les autorités ont fait ouvrir de force quelques magasins dans les quartiers chrétiens. Une foule de quatre mille fidèles musulmans, aux abords de la mosquée El Aqsa, a scandé des slogans contre l'occupation israélienne. A El Bireh, quelques centaines de fidèles ont été dispersés par des coups de feu en l'air. A Naplouse, où des blindés patrouillent, l'armée a forcé des devantures de magasins. Cependant, même si l'agitation a diminué dans les rues, la tension ne semble pas près de baisser. A Gaza, le maire, M. Rachad El Chawa, a appelé à poursuivre la grève générale de solidarité déclenchée à la suite de la destitution de ses collègues de Cisjordanie.

Ce samedi, le maire de Ramallah, M. Karim Khalaf, a reçu un ordre d'assignation à résidence à Jéricho, qui se trouve à 37 kilomètres de sa ville. A El Bireh, l'accès à la maison du maire, M. Ibrahim Tawil, a été interdit à tout visiteur.

La croisade de l'administrateur

De notre correspondant

Jérusalem. — Des Palestiniens seront *« nommés »* par les Israéliens pour remplacer les maires de Ramallah, Naplouse et El Bireh qui viennent d'être destitués. C'est ce qu'a annoncé le 26 mars au cours d'une conférence de presse à Jérusalem le nouvel administrateur civil de Cisjordanie, M. Menahem Milson. La nouvelle a été accueillie avec scepticisme tant en Israël que dans les territoires occupés, car M. Milson s'est bien gardé d'indiquer quand cette décision serait appliquée.

En Cisjordanie, même dans les milieux modérés que le gouvernement de M. Begin prétend rassurer, on fait remarquer qu'il ne sera pas facile de trouver des candidats qui, aux yeux de la majorité de la population, passeront pour des *« traîtres »* ; d'autant qu'ils devront succéder à des officiers israéliens chargés pour le moment de gérer les affaires courantes des municipalités. *« Pour que qui que ce soit accepte une telle fonction, il faudra l'y contraindre ; ce seul fait lui ôtera toute autorité et achèvera de le déconsidérer »*, nous a déclaré une personnalité arabe de Jérusalem, pourtant réputée peu favorable à l'O.L.P. et à l'attitude des maires qui ont été limogés.

M. Milson a d'autre part confirmé que l'action entreprise contre les maires n'était qu'*« un pas »* dans la politique actuelle du gouvernemeint israélien. Il a souligné que, sur vingt-cinq municipalités en Cisjordanie, dix étaient *« contrôlées par des agents de l'O.L.P. »*. Les maires et conseillers municipaux de localités importantes comme Tulkarem et Kalkilya — citées par M. Milson — n'ont pas manqué de deviner le sort qui les attend.

M. Milson n'a pas répondu quand on lui a demandé à plusieurs reprises pourquoi le gouvernement ne s'était décidé à agir que maintenant. Cette absence de réponse convaincra davantage les Palestiniens que M. Begin ne croit plus à la possibilité d'appliquer l'un des deux accords de Camp David, celui qui prévoit l'instauration de l'autonomie par la négociation, et surtout qu'il estime devoir imposer des faits accomplis avant le retrait final du Sinaï, sachant que, jusqu'à cette date, il jouit d'une certaine immunité dans la mesure où le gouvernement du Caire et surtout celui de Washington ne veulent pas prendre le risque d'envenimer leurs relations avec Israël, tant que l'étape marquant l'accomplissement du traité de paix n'est pas franchie.

Auparavant, M. Milson avait contesté la légitimité des élections municipales de 1976 en Cisjordanie. Il a déclaré qu'il ne s'était pas agi d'*« élections démocratiques »* comme le prétendent les travaillistes (au pouvoir à l'époque) et comme cela a été reconnu à l'étranger à l'avantage d'Israël. M. Milson a dit que l'O.L.P. avait fait usage de l'intimidation et de la corruption pour écarter les candidats qui ne lui étaient pas soumis. Cette explication fait depuis plusieurs jours l'objet d'une véritable campagne de la part des membres du gouvernement et de ses représentants.

De même, M. Milson a repris et développé les propos des ministres de M. Begin pour justifier et caractériser l'offensive menée en Cisjordanie. L'administrateur civil a redit que c'était un *« combat »* entre Israël et l'O.L.P., *« l'un des plus graves »* livrés par les Israéliens depuis la création de leur pays. Le ton de M. Milson a alors attiré l'attention de son auditoire par le choix des mots employés pour définir le comportement de l'O.L.P. et de *« ses agents »* en *« Judée et Samarie »* (Cisjordanie) : *« immoral »*, *« vicieux »*, *« diabolique »*... Avec ce langage, M. Milson donnait l'impression de participer à une sorte de croisade, particulièrement lorsqu'il a précisé que la *« lutte entreprise aujourd'hui oppose à l'O.L.P. non seulement Israël »*, mais encore *« le peuple juif tout entier »*.

FRANCIS CORNU.

M. Cheysson dénonce une évolution de caractère raciste

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, parlant, vendredi 26 mars, sur Antenne 2, a estimé que l'on se trouvait en Cisjordanie devant *« une évolution semblable à une évolution de racisme. On ne se connaît pas, on se méprise, on a peur, la peur vient à un moment où l'on se tire dessus »*.

Le ministre a également déclaré : *« Il faut dénoncer catégoriquement la répression. Il faut dénoncer des mesures qui sont incontestablement illégales : destituer des maires qui ont été élus, empêcher les autorités démocratiquement nommées d'assurer leurs fonctions. Mais il faut aller au-delà de cela. A la télévision, nous avons vu comme ça se passe. Nous avons vu ces Palestiniens qui ont peur, qui sont angoissés, mais qui, maintenant, ne craignent plus d'affronter les troupes. Nous avons vu, d'un autre côté, des colons juifs, israéliens, qui croyaient qu'ils étaient là pour l'éternité et qui prennent leurs armes et tirent. »*

Auparavant, M. Cheysson s'était entretenu pendant une heure quarante-cinq avec une délégation des ambassadeurs de la Ligue arabe, conduite par leur doyen, M. Youssef ben Abbes, ambassadeur du Maroc, et comprenant les ambassadeurs d'Algérie, du Liban, de Syrie, d'Irak, de Jordanie, d'Arabie Saoudite, ainsi que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à Paris, M. Souss.

Prévu de longue date, l'entretien devait à l'origine être consacré à la visite de M. Mitterrand en Israël, mais a été étendu à la situation en Cisjordanie.

M. Cheysson a souligné que, lors de sa visite, le président de la République avait réitéré les principes directeurs de la politique française au Proche-Orient. Il a indiqué que la France n'entendait pas se désintéresser de ce qui se passe au Proche-Orient. Mais, a-t-il dit en substance, *« la vérité »* viendra de la région et nul ne peut se substituer aux Israéliens, aux Palestiniens et aux pays arabes.

En ce qui concerne la Cisjordanie, M. Cheysson a exprimé son inquiétude devant *« le début d'un processus de violence incontrôlé »*. Il a rappelé les différentes déclarations officielles françaises. Nous avons été les seuls à réagir de cette façon, a-t-il remarqué, mais ceux qui n'ont rien dit échappent à toute critique.

Pour une « position satisfaisante » des Dix

Le ministre a indiqué que la France s'emploierait, au conseil européen des 29 et 30 mars, à faire adopter par l'Europe des Dix une *« position commune satisfaisante »*.

Les ambassadeurs ont indiqué que la Ligue arabe souhaitait que le conseil reconnaisse *« la légitimité de la lutte du peuple palestinien »* dans les territoires occupés.

A New-York, le Conseil de sécurité a décidé, vendredi, de tenir lundi une séance de consultations privées. Des efforts sont faits pour faire adopter une résolution à l'unanimité. Un projet proposé par l'Irlande comporterait trois points : une demande à Israël de rapporter les mesures prises contre les municipalités arabes, un appel à toutes les parties d'observer la plus grande modération, une injonction à Israël de respecter la Convention de Genève sur le traitement de la population civile dans les territoires occupés. Un projet arabe condamnant Israël et envisageant des sanctions a été, pour le moment, retiré.

A Tunis, notre correspondant nous signale que le conseil de la Ligue arabe a convoqué pour lundi une réunion extraordinaire des ministres arabes des affaires étrangères.

Enfin, M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien pour les affaires étrangères, de passage à Paris, a été reçu à déjeuner vendredi par M. Cheysson et s'est entretenu avec M. Cot, ministre de la coopération, et avec M. Attali, conseiller spécial de M. Mitterrand.

● *A l'appel de l'Association de solidarité franco-arabe*, de l'Association de solidarité Franco-palestinienne, du P.C.F., du P.S.U. et de la C.G.T., quelque deux mille personnes ont manifesté vendredi 26 mars au rond-point des Champs-Elysées à Paris, aux cris de *« Begin assassin »*, *« Pas de paix sans l'O.L.P. »*, contre la répression dans les territoires occupés par Israël. Les manifestants n'ont pas été autorisés à se rendre devant l'ambassade d'Israël, mais une délégation y est allée déposer des messages de protestation.

● *Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples* (M.R.A.P.) *« exprime sa vive préoccupation devant les mesures prises par les autorités israéliennes dans les territoires occupés de Cisjordanie (...). Le M.R.A.P. condamne ces méthodes et demande qu'il y soit mis fin (...). »*

ASIE

Bangladesh

M. A. M. Chowdhury est nommé président de la République

Plusieurs anciens ministres sont arrêtés

Le nouvel homme fort du Bangladesh, le général H. M. Ershad a nommé, vendredi 26 mars, par décret, l'ancien président de la Cour suprême, M. Abul Fazal Muhamad Ahsanuddin Chowdhury, à la présidence de la République. Les fonctions du nouveau président seront purement honorifiques.

Cette nomination complète la liste de la petite équipe que le général Ershad a choisie pour l'assister dans l'application de la loi martiale. Les cinq administrateurs adjoints — le général Ershad ayant les titres d'administrateur en chef et de commandant suprême des forces armées — sont le chef de la marine, le contre-amiral Mahboob Ali Khan (chargé des transports et des communications), le chef de l'aviation, le vice-maréchal de l'air Sultan Mahmud (énergie et ressources minières), le procureur général, M. Baker (loi, administration, réforme agraire), l'ancien chef de l'aviation Abdul Gaffar Mahmud (alimentation et reconstruction), et le général Shamsul Huq (santé et démographie). M. Humayan Rafid Chowdhury a été nommé ministre des affaires étrangères.

Les mesures de sécurité et le couvre-feu nocturne ont été allégés. Toutefois les activités syndicales et politiques demeurent interdites sous peine de prison, des tribunaux d'exception vont être mis en place pour juger les violations de la loi martiale et les voyages officiels à l'étranger sont soumis au contrôle des militaires.

Le poids de la loi martiale s'est vite fait sentir à Dacca. Tandis que les autorités libéraient deux cent quatre-vingts détenus à l'occasion de la fête nationale, plus de deux cents autres prenaient le chemin de la prison, accusés de corruption ou d'activité nuisibles à la sécurité du pays.

Trois anciens ministres ont ainsi été arrêtés : MM. Saifur Rahman (finances), Chowdbury Tanvir Ahmed Siddiky (commerce) et Atauddin Khan (formation professionnelle), ainsi que les président de la corporation d'Etat pour l'agriculture et de Bangladesh Airlines, et que le secrétaire pour l'administration des terres et la réforme agraire. Trois autres anciens ministres sont en fuite, MM. Jamaluddin Ahmed (vice-premier ministre, industrie), S. A. Bariat (vice-premier ministre, pêches et élevage) et Khondakar Obaidur Rahman (aviation civile).

Quant à l'ancien président, M. Abdous Sattar, qui a regagné sous escorte sa résidence, il pourrait, lui aussi, passer en jugement, ainsi que le vice-président, M. Muhamad Uliah. Par contre, l'arrestation, annoncée à New-Delhi, du chef du parti d'opposition — la Ligue Awami — Mlle Asina Wazed, a été démentie par ses partisans.

Enfin, sur le plan international, les communications ont été rétablies avec le monde extérieur et la frontière avec l'Inde rouverte. Les dirigeants pakistanais, chinois et soviétiques ont envoyé au général Ershad des messages de félicitations. — *(A.F.P., U.P.I., A.P., Reuter.)*

Vietnam

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C. DÉNONCE LES ÉCHECS ÉCONOMIQUES

Le secrétaire général du P.C. vietnamien, M. Le Duan, a présenté samedi 27 mars devant le cinquième Congrès du parti un rapport politique fleuve contenant une « sévère autocritique » du comité central en matière de gestion économique (« le Monde » du 27 mars). Il a été fait état d'« insuffisance et d'erreurs très sérieuses », tout en se félicitant d'« accomplissements appréciables ».

Le Congrès avait été ouvert par M. Truong Chinh, président du conseil d'Etat, qui avait notamment affirmé que cette réunion marquerait « une forte évolution du parti sur le plan des capacités de direction ». Samedi après-midi, M. Pham Van Dong, premier ministre, devait présenter un rapport sur les orientation du Plan quinquennal 1981-1985, et M. Le Duc Tho un rapport proposant des modifications aux statuts du P.C.V.

Le congrès, qui doit s'achever mercredi est composé de 1 033 délégués représentant 1,7 million de membres. Une cinquantaine de délégations étrangères sont représentées, dont le P.C.I. et le P.C.F. (par M. Paul Laurent), les sandinistes du Nicaragua et le Front Farabundo Marti du Salvador. L'U.R.S.S. est représentée par M. Gorbatochev, membre du bureau politique. — (A.F.P.)

● *Le gouvernement indien* a exprimé vendredi 26 mars, ses « regrets » à Washington à la suite de l'attaque, jeudi, du consulat américain de Bombay par un groupe extrémiste, la Force de libération de l'Inde (Azad Hind Sena). Un manifestant avait été tué par les policiers gardant les bâtiments, et une trentaine d'autres arrêtés. Ils entendaient protester contre les livraisons d'armes américaines au Pakistan. — *(A.F.P., U.P.I.)*

EUROPE

R.D.A.

LA « PROTECTION DE LA FRONTIÈRE »

Humain, trop humain...

La Chambre du peuple de la République démocratique allemande débattait, jeudi 25 mars, d'un ensemble de questions militaires. La première partie des travaux pouvait faire redouter *que le gouvernement de Berlin*-Est, loin de prendre en compte les *« aspirations pacifistes de la jeunesse »*, qu'il encourage si fort en Allemagne... de l'Ouest, ne fasse preuve au contraire de ce militarisme si détestable lorsqu'il s'exerce au sein de l'alliance atlantique. L'Assemblée s'est ainsi prononcée — à l'unanimité, faut-il le préciser ? — en faveur de projets de loi qui rendent obligatoire le service militaire pour les femmes en cas d'urgence, prévoient l'accroissement des « périodes » effectuées par les réservistes, ou encore permettent au comité de défense nationale, que préside M. Honecker, chef de l'Etat et du parti, de suspendre toute libération des obligations militaires en période de tension internationale. Notion suffisamment floue pour pouvoir, le cas échéant, s'appliquer de manière extensive. En outre, le ministre de la défense, le général Heinz Hoffmann, s'en est *vigoureusement pris au mouvement* pacifiste est-allemand naissant.

Ces craintes, pourtant, étaient infondées, comme l'a montré la deuxième partie du débat. Les députés ont adopté le même jour une nouvelle législation sur la « protection » de la frontière *est-allemande, c'est-à-dire sur* les moyens d'empêcher les ressortissants de la R.D.A. de gagner la R.F.A. ou Berlin-Ouest. Les directives sur l'usage des armes à feu n'avaient fait jusqu'alors l'objet d'aucune codification publique.

Les Allemands de l'Est sauront désormais dans quelles conditions les garde-frontières ont le droit d'ouvrir le feu. Ces conditions sont particulièrement généreuses. Le tir réel doit être précédé d'une sommation orale ou d'un tir d'avertissement, *« à moins qu'un danger imminent ne puisse être écarté autrement que par un tir précis »*. Délicate attention à l'égard de la R.F.A. : ce tir ne doit pas, en tout état de cause, risquer d'atteindre le sol d'un pays voisin. En outre, les soldats sont invités, *« dans la mesure du possible »*, à ne pas tirer sur des femmes et des adolescents, et, à plus forte raison, lorsque l' *« apparence extérieure »* des fugitifs laisse penser qu'il s'agit d'enfants.

Les informations parvenues à Paris à ce sujet ne précisent pas comment ces directives libérales seront transmises, aux fins d'application, aux mitrailleuses à déclenchement automatique et aux champs de mines que la R.D.A. a installés le long de sa frontière avec la République fédérale pour empêcher les évasions. Des citoyens de la R.D.A. tenteront-ils de mettre à profit cet assouplissement des règles de la chasse au fugitif — qui a tout de même fait cent soixante-dix-huit morts depuis l' « Abgrenzung », la fermeture de la frontière par la R.D.A., dont soixante-douze sur le seul mur de Berlin, — pour essayer de gagner *l'Ouest ?* M. Honecker et son gouvernement seraient bien mal récompensés de leur libéralisme. Humain, trop humain...

BERNARD BRIGOULEIX.

Pologne

Nombreuses condamnations en vertu de la procédure d'exception

De notre correspondant

Varsovie. — Le président de l'union régionale de Solidarité de Bielsko-Biala, dans le sud de la Pologne, a été condamné, jeudi 25 mars, à six ans de prison et à la privation de ses droits civiques par le tribunal de cette ville. M. Kozmowski, contre lequel le procureur avait requis huit années de détention, était poursuivi pour avoir *« mis en place, selon des modalités prévues dès le 9 décembre, une structure clandestine du syndicat dans le but de lancer une action de protestation contre l'état de guerre »*.

Prononcé en vertu de la procédure accélérée instituée par le comité militaire de salut national, ce jugement n'est pas susceptible d'appel sauf de la part du parquet. Un autre militant syndical de Bielsko-Biala, M. Jachnik — qui comparaissait en même temps que M. Kozmowski pour lui avoir donné refuge *« alors qu'il était recherché »* — a, lui, été condamné à un an de prison, mais en procédure normale et pourra donc se pourvoir en seconde instance.

Selon le ministre de la justice, M. Zawadski, deux cent soixante-quinze personnes auraient, à la date du 19 mars, été condamnés en procédure accélérée pour poursuite d'activités syndicales, faits de grève ou activités politiques illégales. Des peines d'un an auraient été prononcées contre cent quarante-huit personnes ; de un à trois ans contre cent cinq ; de trois ans contre soixante-trois ; de trois à cinq ans contre quarante et de plus de cinq ans contre huit.

Ces chiffres ajoutent à la confusion des données dispersées et difficiles à interpréter sur le nombre des condamnations politiques prononcées depuis le 13 décembre. Ils *ne tiennent en tout cas compte ni* des arrêts des tribunaux militaires, ni des verdicts rendus en procédure normale, ni des internements qui sont des décisions administratives

Le Parlement, à l'issue d'une session de deux jours, a décidé, vendredi 26 mars, la création d'un tribunal d'Etat (dont pourraient, en principe, relever les membres de l'équipe de M. Gierek) et d'un tribunal constitutionnel chargé de se prononcer sur la constitutionnalité des textes de loi. La Diète a également approuvé plusieurs projets sur l'agriculture, qui notamment renforcent les garanties données aux paysans individuels. Les fermes privées, désormais définies comme *« élément durable du système économique »*, pourront avoir une superficie de 100 hectares au maximum contre 20 jusqu'à présent. La régle*mentation sur les remembrements* — dont le principal objet était d'y faire obstacle pour les fermes privées — a été également assouplie. Ces mesures sont autant de gestes faits en direction des paysans et reprennent partiellement l'accord signé, en février 1981, avec Solidarité rurale, dont la renaissance est encore plus improbable que celle de Solidarité et dont les dirigeants sont incarcérés depuis le coup d'Etat.

Relancer la production agricole

Le ministre de l'agriculture avait annoncé, à l'ouverture de la session, que les sanctions américaines avaient décidé les autorités à définir un programme de développement agricole jusqu'en 1985, afin de permettre à la Pologne d'atteindre graduellement l'autosuffisance alimentaire. Cette ambition semble être à la base d'un des textes votés sur *« la protection des terres agricoles »* qui accroît *les pouvoirs d'intervention de l'Etat* sur l'utilisation des terres. Le ministre avait aussi précisé qu'il manquait, pour assurer les livraisons de pain et les besoins en farine, 600 000 tonnes de blé, *« qui peuvent et doivent être livrées aux points d'achat de l'Etat »*.

L'opération de contrôle lancée par l'armée dans les campagnes, et qui paraît très liée à ces deux préoccupations, se poursuit et trouve un grand écho dans les moyens de propagande. La presse donne toutefois à cette opération « Printemps 82 » un visage plus avenant qu'à son lancement en mettant l'accent sur « l'aide » qu'apportent les militaires aux paysans.

Le Parlement a enfin fixé au printemps 1984 les élections aux conseils généraux et municipaux, qui devaient être organisées en février dernier, et nommé M. Jan Szczepanski, président du Conseil socio-économique consultatif dont il s'est doté. La création de ce conseil s'inspire d'une revendication de Solidarité qui demandait la création d'une seconde chambre où seraient représentés le syndicats. De la même manière, le gouvernement disposera bientôt, lui aussi, de son conseil consultatif, présidé par le professeur Dobrowski, et qui tiendra lieu de ce groupe d'experts indépendants et bénéficiant de la « confiance sociale », dont Solidarité demandait la mise en place. Ces deux organismes devraient constituer les points de ralliement des personnalités dont le régime espère obtenir la collabora*tion — sans aucun succès encore* près de quatre mois après l'instauration de l'état de guerre.

Le comité de voïvodie du POUP de Katowice a prononcé, jeudi, la dissolution du « Séminaire marxiste-léniniste » de cette ville, plus connu comme « Forum de Katowice ». Ce mouvement avait été, en juin, le premier d'une série de nombreux autres créés par les éléments les plus réactionnaires du parti pour faire pression en faveur d'une reprise en main rapide. Dans une déclaration retentissante, il avait dénoncé *« l'attitude passive et donc en fait consentante de la direction du POUP »* face à Solidarité et à la *« vague de révisionnisme »* (*le Monde* du 4 juin 1981). Cette dissolution, conforme à la décision du dernier plénum de mettre fin à l'activité de tous les groupes fondés en marge du POUP, a été accompagnée d'un éloge chaleureux de *« l'engagement politique des membres du séminaire dans une période difficile pour le parti »*.

BERNARD GUETTA.

● *Redistribution des appartements de Polonais réfugiés à l'étranger.* — Cette décision des autorités, annoncée le 26 mars par l'agence Pap, vise à la fois les locataires et les propriétaires de logements qui ont demandé asile à l'étranger, ont refusé de rentrer en Pologne après un voyage de service, ou qui occupaient un poste à l'étranger et n'ont pas l'intention de rentrer. Les procédures engagées pourront être arrêtées lorsque les personnes visées notifieront aux autorités polonaises leur intention de rentrer dans un délai de quelques mois. Ce programme de redistribution des logements ne s'applique pas aux personnes ayant prolongé leur séjour à l'étranger et qui sont en possession d'un passeport valide. — *(A.F.P.)*

Espagne

Verdict clément pour les femmes accusées d'avortement

De notre correspondant

Madrid. — Les sentences de deux importants procès ont été rendues publiques jeudi 25 mars en Espagne. A Bilbao, les onze personnes accusées d'avoir pratiqué ou subi des avortements, et qui avaient été jugées le 16 mars (*le Monde* du 18 mars) ont bénéficié d'un verdict relativement clément. Neuf d'entre elles, qui avaient subi l'interruption de grossesse, ont été acquittées. Seule Mme Julia Garcia, qui avait réalisé différentes interventions, a été reconnue coupable de trois « délits d'avortement » et condamnée pour chacun d'eux à quatre ans et deux mois de détention (le dernier accusé, un homme qui avait aidé Mme Garcia, a été puni d'un mois de prison, une peine qu'il a déjà purgée en détention préventive).

Le tribunal a cependant suggéré au gouvernement que Mme Garcia puisse bénéficier d'un recours en grâce basé sur les lois d'amnistie promulguées en 1975 et 1977, les avortements ayant été réalisés avant ces dates.

Les milieux féministes relèvent un autre élément positif : deux des acquittements ont été prononcés au nom de l' *« état de nécessité »* prévu par la Constitution, la cour considérant que les accusées avaient cru choisir le *« moindre mal »* en décidant d'interrompre leur grossesse. C'est la première fois qu'un tribunal espagnol se prononce de la sorte sur un cas d'avortement, et cette sentence pourrait désormais faire jurisprudence (à moins, bien sûr, que le procureur ne fasse appel).

M. Bodenan condamné à vingt ans de prison

A Palma-de-Majorque, c'est la sévérité qui a été de mise au procès de M. Bodenan, le Français qui avait détourné, en 1967, sur Alger, l'avion dans lequel voyageait l'ancien premier ministre Congo belge, M. Moïse Tchombe (*le Monde* du 25 mars). M. Bodenan a été condamné par un tribunal militaire à vingt ans de réclusion, comme l'avait demandé le procureur. La cour a toutefois recommandé qu'un recours en grâce du gouvernement puisse ramener cette peine à douze ans.

L'avocat de la défense, qui avait plaidé l'incompétence du tribunal (parce que l'affaire relevait, selon lui, de la juridiction civile et parce que le détournement aurait eu lieu en dehors de l'espace aérien espagnol), a annoncé qu'il allait déposer un recours d'inconstitutionnalité contre la sentence. Le procès, qui a duré quelques heures à peine et au cours duquel aucun témoin n'a été produit, n'a guère apporté d'éclaircissements sur cette ténébreuse affaire.

THIERRY MALINIAK.

● *M. Enrique Cuesta Jimenez*, représentant de la compagnie espagnole des téléphones à Saint-Sébastien, a été tué d'une balle dans le cœur vendredi 26 mars. Ses agresseurs, qui seraient membres de l'ETA, ont pris la fuite. Ils ont également tiré sur le policier qui l'accompagnait, et qui est dans un état grave. — *(A.P.)*

Italie

LE COMITÉ CONTRE LES TORTURES DEMANDE SON APPUI A M. MITTERRAND

(De notre correspondant)

Rome. — Le Comité contre les tortures (*le Monde* du 6 mars), réunissant des parents de détenus accusés de terrorisme, a annoncé vendredi 26 mars, au cours d'une conférence de presse, l'envoi d'une lettre à M. Mitterrand pour attirer son attention sur la situation carcérale en Italie, et lui demander son appui.

Rappelant que la France a permis à des Italiens, dont certains sont sous mandat d'arrêt de la justice italienne, de rester sur le territoire français, les membres du comité ont publié la lettre adressée au chef de l'Etat. « *Convaincus de l'attention toujours plus vive que vous portez aux droits de l'homme, et de votre volonté et de votre capacité de les faire respecter en France et à l'étranger comme un des objectifs essentiels de la gauche internationale, nous, parents des détenus politiques, avons décidé de vous écrire pour dénoncer, ne serait-ce que schématiquement, les conditions d'extrême brutalité dont sont victimes nos proches dans les prisons italiennes* », lit-on notamment dans ce texte.

Les auteurs de la lettre y joignent la liste d'une trentaine de cas de sévices contre des personnes arrêtées entre janvier et mars 1982, et soulignent que sur les trois mille cinq cents détenus « politiques », 80 % sont encore en attente de jugement. Ils dénoncent, en outre, les pratiques d'isolement, de *« fouille au corps »* et de sévices physiques et psychologiques dont ils sont victimes. — Ph. P.

DIPLOMATIE

Un entretien avec le directeur du programme de l'ONU pour l'environnement

(Suite de la première page.)

En dix années, les populations rurales du globe qui ont une alimentation en eau convenable ont progressé de 14 % à 29 %, les populations urbaines de 69 % à 75 %, mais le nombre des humains qui disposent d'un système d'assainissement n'est passé que de 11 à 13 % dans les zones rurales et il a chuté de 73 à 56 % dans les villes. L'expansion urbaine se fait donc, notamment dans les pays pauvres, dans de très mauvaises conditions.

— Voilà un diagnostic peu rassurant. Avez-vous tout de même quelques motifs de satisfaction ?

— Si les faits demeurent ce qu'ils sont, depuis Stockholm, l'évolution des esprits a été considérable. A l'époque, douze pays seulement disposaient d'un ministre ou d'un service de l'environnement. Ils sont cent six aujourd'hui.

» Cela veut dire que les pays en voie de développement, si méfiants il y a dix ans à l'égard du concept « environnement », ont pris à présent des engagements clairs. Les organisations non gouvernementales et les grandes associations s'occupant de ces problèmes sont passées de deux mille cinq cents à cinq mille deux cents.

» La modification majeure, c'est dans les idées qu'elle s'est produite. Il y a dix ans, on pensait pollution aujourd'hui, on se préoccupe aussi de déforestation, *de pertes de sols, de désertification*, de diminution des ressources génétiques. On s'interroge sur les causes de ces dégradations et notamment sur les impacts convergents de différents polluants sur l'air, l'eau, le sol, les plantes, etc.

» Depuis Stockholm, on a réalisé que la croissance économique correctement planifiée pouvait soutenir la cause de l'environnement et *vice versa*, que ce n'était pas seulement le nombre des habitants qui influait sur les ressources naturelles mais aussi leurs activités, que toutes les nations sont, qu'elles le veulent ou non, embarquées sur le même bateau. Les faits sont têtus : qu'il soit produit en masse par les combustions des pays industrialisés ou plus *modestement* par celles des pays en voie de développement l'oxyde de carbone peut modifier les équilibres atmosphériques, les températures, les précipitations et donc affecter les zones de production agricole du monde entier.

» Les ressources génétiques font partie de ce patrimoine collectif. L'alimentation de chacun dépend d'un certain stock mondial d'espèces végétales. Celles-ci sont particulièrement nombreuses dans les pays en voie de développement et notamment dans les forêts africaines. La disparition *de certaines de ces espèces* est une menace pour tous les hommes. En ce sens, la coopération Nord-Sud n'est pas un cadeau, c'est la condition de la survie.

» Nous avons découvert aussi l'incertitude. La diminution de l'ozone dans l'atmosphère, le problème des déchets toxiques enterrés, on n'en parlait pas à Stockholm. Ne nous ligotons pas par *des camisoles* trop étroites. Il faut pouvoir ajuster constamment les politiques.

Enfin, on a accepté l'idée qu'il fallait adopter un autre type de développement, moins consommateur, moins gaspilleur, moins polluant, une technologie moins vorace : un autre style de vie en somme.

— Si vous deviez distribuer des bons points aux Etats ou aux organismes qui ont œuvré le plus efficacement pour l'environnement, à qui les attribueriez-vous ?

— Ces bons points, comme vous dites, iraient aux pays les plus développés qui, les premiers, ont identifié les problèmes et qui possédaient les moyens humains scientifiques, techniques et financiers de les résoudre. Au premier chef, je voudrais citer la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Canada, qui ont intégré les préoccupations d'environnement dans leurs programmes de coopération avec les pays en voie de développement. On me dit que la France est dans ce cas. C'est à vérifier.

— Les pays qui ont mené les politiques d'environnement les plus rigoureuses paraissent être ceux où l'opinion publique a pu s'exprimer le plus librement. La démocratie serait-elle le terrain le plus favorable au développement des idées de Stockholm ?

— Bien sûr. Le meilleur moyen de s'assurer que l'environnement ne se détériore pas c'est, en effet, d'avoir une opinion publique, des discussions franches entre les citoyens et les responsables. Il est indispensable aussi que les populations participent aux décisions, sinon elles n'en soutiennent pas l'application.

Le désert progresse

— Quels sont les régions ou les domaines dans lesquels les efforts ont été les plus infructueux ? Pourquoi ?

— On a échoué jusqu'ici à stopper la désertification et l'érosion des sols, à constituer un registre international des rivières propres, à mener une étude globale de la dissémination des produits radioactifs, à établir une coopération entre les pays qui partagent la même ressource naturelle comme les nations riveraines du Nil, du Danube ou du Rhin, à faire adopter par les gouvernements des règles concernant les modifications climatiques. Certains ont une conception exacerbée de leur souveraineté. Les pays très pauvres n'arrivent pas à comprendre que leur problème numéro un, c'est la désertification... Le manque d'argent et la pénurie de spécialistes expliquent encore ces échecs.

— La conférence de Stockholm avait souligné fortement la nécessité pour les Etats industrialisés d'aider financièrement, scientifiquement et techniquement les pays en voie de développement à résoudre leurs problèmes d'environnement. Cette aide au tiers-monde s'est-elle concrétisée ?

— Les ressources du PNUE — 20 à 30 millions de dollars par an — ne peuvent être qu'une incitation à agir. Le programme très ambitieux adopté à Stockholm supposait que les gouvernements eux-mêmes prolongeraient les efforts du PNUE. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Un seul exemple : pour arrêter la désertification, il faudrait que l'on dépense 1,8 milliard de dollars par an pendant vingt ans. Où trouver de pareilles sommes ? Pourtant, ce n'est pas cher. La valeur des terres et des productions perdues se monte à 25 milliards de dollars par an. Même en période économiquement difficile, ce serait un bon investissement. Pourtant, le message ne passe pas. C'est notre faute, la faute de tous ceux qui travaillent dans l'environnement. Il s'agit de démontrer par des chiffres et par des faits que la protection de l'environnement est d'un rendement immédiat. Les éléments statistiques existent. Il faut à présent les faire connaître.

— En mars 1980, la communauté scientifique a proposé aux gouvernements une stratégie mondiale de la conservation, c'est-à-dire une gestion écologique des ressources planétaires, sans laquelle tout développement futur pourrait être compromis. Cette idée a-t-elle été acceptée. En voit-on les premiers effets ?

— L'idée a été bien acceptée. L'Assemblée générale des Nations unies s'est félicitée de ce que la communauté scientifique ait proposé cette stratégie. Et je peux vous annoncer aujourd'hui que quarante-quatre gouvernements ont déclaré qu'ils mettaient déjà en œuvre cette stratégie de la conservation dans leur planification nationale.

— En 1972, à Stockholm, on avait masqué le problème posé par la surpopulation et son incidence inévitable sur toute politique de conservation des ressources. Expérience faite, estimez-vous qu'on a eu raison ?

— La conférence de Stockholm avait proclamé : « *Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde* ». Bien entendu l'augmentation de la population mondiale ne peut pas ne pas affecter les ressources naturelles. Cependant, on enregistre depuis dix ans une baisse du taux de croissance moyenne de l'humanité. Ce taux est passé de 1,95 % à 1,70 %. Pour l'environnement, le plus important n'est pas le nombre des *hommes mais leurs activités*, c'est-à-dire leurs productions, leurs consommations, leur mobilité. Ainsi, la population n'augmente plus guère en Europe de l'Ouest, mais l'impact de cette population sur son environnement ne cesse de croître.

— Quels objectifs peut-on assigner aujourd'hui à une politique d'environnement, en quels termes les faire accepter, avec quels moyens les atteindre ?

— Il nous faut d'abord une meilleure connaissance de ce qui se passe autour de nous. Un système de contrôle fiable en somme. Ensuite, nous devons faire face à un série de problèmes d'importance planétaire et à présent bien identifiés : la modification de l'atmosphère par l'augmentation du taux d'oxyde de carbone, la diminution de l'ozone et la formation des précipitations acides ; la pollution des estuaires et des zones côtières ; la disparition des sols et des forêts tropicales avec leur patrimoine génétique ; la désertification. Arrêter ces dégradations ne peut se faire sans développer des sources énergétiques alternatives non polluantes.

Ces objectifs, il est nécessaire de les expliquer aux populations et de faire participer celles-ci aux discussions. C'est la clé de tout. Aucun gouvernement, aucune organisation ne réussira à améliorer l'environnement si les citoyens ne sont pas convaincus qu'il faut lutter chaque jour pour y parvenir. »

Propos recueillis par
MARC AMBROISE-RENDU.

Le Monde

politique

APRÈS LES ÉLECTIONS CANTONALES

M. Mauroy : un contre-pouvoir s'est dégagé qui sera renforcé par la décentralisation

Tel qu'il a été présenté à la presse par M. Pierre Mauroy, vendredi après-midi 26 mars, après quatre jours de réflexion, plusieurs entretiens avec M. François Mitterrand et un conseil des ministres, le premier commentaire gouvernemental sur le revers électoral de la majorité aux cantonales a confirmé combien le jeu politique oblige parfois ses acteurs à de singulières contorsions. Le premier ministre, en effet, s'est employé essentiellement à relativiser l'importance du scrutin pour minimiser l'échec de l'ensemble de la gauche, alors que, en ouvrant sa campagne, le 5 mars, à Outreau (Pas-de-Calais), il avait souligné, au contraire, que ces élections représenteraient *« mieux qu'un sondage »*, parce qu'elles constituaient *« un test en grandeur nature »*. M. Mauroy l'avait-il oublié ? Non, mais il est vraisemblablement tenté de compenser le triomphalisme de l'opposition.

L'analyse officielle du premier ministre se borne à quatre observations :

1) Les résultats des élections cantonales s'expliquent plus par des réalités locales que par des considérations nationales ;

2) Le redécoupage cantonal, effectué par le ministre de l'intérieur, *« n'a pas modifié de façon importante la sur-représentation traditionnelle des zones rurales »*, la preuve en est que *« la progression du P.S. dans les villes est plus nette que la moyenne nationale »* ;

3) A cause de l'effet amplificateur du mode de scrutin majoritaire, *« la gauche n'a pas la majorité des sièges dans plusieurs départements où elle a pourtant été majoritaire en voix, au premier tour notamment : l'Aisne, l'Allier, les Ardennes, l'Aveyron, la Charente, la Saône-et-Loire, la Sarthe, la Seine-Maritime, la Somme et l'Essonne »* ;

4) Un contre-pouvoir s'est dégagé. Selon M. Mauroy, *« les Français ont toujours eu le souci d'équilibrer les pouvoirs. Cette notion de contre-pouvoir va être encore renforcée par la décentralisation. La droite va donc profiter d'une loi et d'une réforme qu'elle a farouchement combattues, mais que nous sommes décidés à appliquer »*, a-t-il ajouté.

Retraite : rendez-vous le 15 juillet

M. Mauroy explique ensuite comment il entend stopper l'augmentation du chômage d'ici à la fin de l'année. Pour y parvenir, trois plans de bataille sont dressés :

I. — La relance de l'activité économique : *« Tout est fait pour que 1982 soit l'année de l'investissement »*, assure M. Mauroy, qui annonce qu'il va organiser *« une journée de travail avec les représentants patronaux »*. *« Nous parlerons, dit-il, des charges des entreprises, de la fiscalité locale et aussi du financement de l'UNEDIC et de la Sécurité sociale. »*

« Le gouvernement, souligne-t-il, *est décidé à faire un effort pour procéder à un allégement de ce qui sera payé au titre de la taxe professionnelle. »*

II. — Le maintien des grands équilibres économiques : *« L'inflation ralentit »* et *« depuis le 24 mars le franc se redresse vis-à-vis des autres monnaies sans que la Banque de France intervienne. Aux taux de change actuels, la compétitivité de notre pays est assurée »*, note M. Mauroy.

III. — Une avancée sociale qui doit être à la fois *« une embellie »*, *« un changement dans la vie quotidienne de millions de Français et qui doit être aussi, grâce à la réduction de la durée du travail et à un nouveau partage du travail, un des instruments de la lutte pour l'emploi »*.

Le premier ministre dresse alors un bilan des réformes sociales, assurant que *« jamais depuis la libération un ensemble aussi important a été engagé »*. Il constate d'abord que les contrats de solidarité, dont les derniers textes d'application viennent de paraître au *Journal officiel*, sont *« entrés dans leur phase de plein régime »*. (Les chiffres qu'il cite paraissent cependant bien modestes.)

M. Mauroy analyse ensuite le contenu des ordonnances, en insistant de nouveau sur le fait qu'elles ont été élaborées *« avec la participation de tous »*. Avant le 10 mai 1981, souligne-t-il, *« les textes gouvernementaux n'offraient aucune marge de négociations. Ils ressemblaient à de petites pilules vertes ou jaunes, ou même roses, qu'il fallait avaler. »*

Prenant l'exemple de la retraite à soixante ans, et semblant répondre ainsi aux critiques patronales et syndicales, le premier ministre réaffirme que *« le gouvernement n'a un pouvoir de décision que pour le régime de base. Pour les caisses complémentaires, l'Etat n'intervient pas. C'est que ce souhaitent les partenaires sociaux. »* Cependant, un rendez-vous est pris pour le 15 juillet, et *« le gouvernement, sollicité, s'engagera »*.

Pour M. Mauroy, l'institution de la retraite à soixante ans, qui correspond à *« une profonde aspiration des travailleurs »*, est *« une très belle réforme »*. Mettant l'accent sur le caractère *« provisoire et onéreux »* du système de la garantie de ressources, le premier ministre marque sa confiance dans les négociations qui vont s'ouvrir entre les partenaires sociaux sur les retraites complémentaires et qui doivent aboutir d'ici à mars 1983.

Désormais, le gouvernement va s'employer à concrétiser le changement dans la vie quotidienne et à manifester plus de fermeté dans l'action. La révocation du directeur des Charbonnages de France pour manquement au « devoir de respect de la politique gouvernementale » est à cet égard révélatrice. Selon M. Mauroy, il est surtout fait grief à M. Hugon d'avoir incité les autres administrateurs de l'Agence pour les économies d'énergie à démissionner, comme il l'avait fait lui-même, pour protester contre l'amputation du budget de celles-ci.

ALAIN ROLLAT.

EMBELLIE

A plusieurs reprises, le premier ministre a prononcé le mot « embellie », souhaitant visiblement que ce substantif, qui sonne agréablement, soit largement repris par les médias, pour qualifier les *« avancées sociales »* promises par le gouvernement.

Selon la définition du Petit Larousse illustré, l'embellie, terme maritime, c'est le *« calme relatif qui se produit pendant une bourrasque ou après un violent coup de vent »*. Selon le Littré, c'est l'*« amélioration du temps, devenant beau pour un moment, après une bourrasque, un grain violent ou un coup de vent obstiné »*. Selon le Petit Robert, c'est l'*« amélioration momentanée du temps, de l'état de la mer »*, et, *« couramment, l'éclaircie »*.

Bref, rien de très durable. M. Pierre Mauroy devrait mieux s'entourer de conseillers en vocabulaire, surtout au moment où se tient le Salon du livre. Mais il est vrai que c'est un joli terme, embellie. Il peut plaire. Et qui sait, à part Albert Simon, quel temps il fera demain ? — M. C.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

M. Quilès souhaite une meilleure « explication » du changement et M. Poperen un gouvernement plus « ramassé »

M. Paul Quilès, membre du secrétariat national du P.S., explique, dans une « tribune » publiée vendredi 26 mars dans *l'Express*, que le recul de la gauche aux élections cantonales tient notamment au fait que le P.C. *« devenu parti de gouvernement n'est plus en mesure de jouer sa fonction traditionnelle de canalisation des mécontentements »*. Le député de Paris considère, en outre, que la gauche a *« sous-estimé la campagne de violence souterraine de la droite »*. *« Le rôle de l'opposition est, bien entendu, de s'opposer au gouvernement et de s'efforcer de reconquérir le pouvoir,* écrit-il ; *encore faut-il que celle-ci respecte le choix fait l'an dernier par les Français. »* M. Quilès ajoute également : *« Nous n'avons peut-être pas assez clairement expliqué la politique de changement. »*

De son côté, M. Jean Poperen, numéro deux du P.S., affirme qu'il n'est pas *« en désaccord avec tout ce que dit M. Michel Rocard »*. Dans une interview au *Nouvel Observateur*, publié samedi 27 mars, le député du Rhône considère cependant que le ministre du Plan lui paraît *« sous-estimer singulièrement la formidable résistance au changement des forces conservatrices »*.

M. Rocard avait notamment déclaré, mardi 23 mars, que le résultat des élections cantonales devait être *« une occasion pour toute la gauche d'un examen sans complaisance ni faux-fuyants (...). Nous aurions tort d'en faire reposer la seule explication sur les moyens de l'offensive de la droite »*.

M. Jean-Pierre Chevènement avait pour sa part estimé, mercredi 24 mars, qu'il n'y avait *« pas un seul ministre (...) qui ne pourrait souscrire à ce qu'a dit Michel Rocard »*.

Pour M. Poperen, cet *« avertissement électoral »* est dû à *« un problème de style, de méthode, plutôt que de fond »*, car la *« grande activité »* du gouvernement Mauroy a abouti à *« une certaine dispersion (...) inévitable »*. L'équipe gouvernementale *« éviterait certains contretemps »* si elle était *« dans l'avenir, plus ramassée »*, ajoute-t-il.

M. Giscard d'Estaing : une querelle d'hommes dans l'opposition serait inadmissible

A propos des récentes élections cantonales, M. Valéry Giscard d'Estaing estime, dans *le Figaro Magazine* du 27 mars, qu'elles sont *« l'expression d'un mouvement de fond qui s'est formé depuis la fin de 1981 »*. Il ajoute : *« Ce mouvement culminera à la mi-83. Les élections municipales dégageront une large majorité d'opposition, tandis que les Français de toutes classes auront commencé de ressentir les effets d'une faillite. »*

Après avoir affirmé qu'*« il est moins nécessaire de vilipender le socialisme, de condamner ce qui se condamnera de soi, que de préparer avec méthode l'après-socialisme »*, M. Giscard d'Estaing évoque les divisions de l'ancienne majorité. Il indique : *« Ceux qui parlent le plus, aujourd'hui encore, de cette division, sont ceux qui l'ont créée, envenimée, exploitée. (...) En 1981, je fus l'unique cible pour toutes les flèches. Les temps ont changé. L'allergie à une telle division est totale. Je la comprends. Et c'est pourquoi il n'y aura pas, il ne peut plus y avoir de division dans l'opposition. (...) Seule une attitude d'entente est possible. Une querelle d'hommes serait inadmissible. Il existe certainement, dans l'opposition, des sensibilités politiques et sociales différentes. Ces différences sont légitimes. Elles composent l'existence organique de l'opposition. On a, par exemple, au R.P.R., tendance à désirer une société à structure hiérarchisée, et un système de valeurs inchangé. Je crois plutôt que l'avenir exige une société souple, à grande mobilité, à haut niveau de conscience, capable d'intégrer des valeurs nouvelles. Je suis partisan de structures ductiles, qui permettent une constante adaptation, dans l'entreprise, dans l'enseignement, dans l'information. Et, par exemple, il faut en venir au pluralisme de l'audiovisuel, aux postes privés de radio et de télévision, dans un système de chartes...*

» La France peut éprouver le désir d'une revanche dure. Elle peut aussi souhaiter une société où la liberté sera considérée comme le meilleur principe d'organisation par des citoyens informés, réfléchis et responsables. Elle choisira ainsi entre deux aspects du libéralisme, non entre deux camps ennemis d'une même opposition. D'abord, il faut introduire dans ce pays l'idée que le combat des chefs a cessé d'être un problème. Ensuite, il faudra, à la base comme aux sommets, procéder à des « candidatures associées ». Et associées clairement. La règle d'or doit être de s'aider... Ce que je dis, je le crois valable pour les leaders présents ou à venir. »

DANS L'OISE

Un ralliement à la gauche vivement critiqué par l'opposition

De notre correspondant

Beauvais. — Le ralliement de M. Raymond Laffolley, conseiller général, passé des radicaux valoisiens à l'union de la gauche, est lourd de conséquences. Sa voix, et elle seule, permet à la gauche de conserver la majorité à l'assemblée départementale et au conseil régional de Picardie.

Elu sous l'étiquette U.D.F., M. Laffolley, depuis deux ans, s'est placé, par ses déclarations et ses votes, en marge de l'opposition. Cela lui avait valu de se faire exclure du bureau départemental de l'U.D.F. en janvier 1981. Il était cependant resté président de la fédération départementale du parti radical valoisien, membre du comité exécutif national et vice-président de la commission des lois. Au soir du deuxième tour des cantonales, il assurait le futur président de l'assemblée départementale, M. Henri Bonan (P.S.), qu'il se rallierait à l'union de la gauche. Ce qui fut fait, puisque M. Bonan a été élu par vingt et une voix contre vingt à M. Alain Vasselle (mod.). M. Jean Guludec (socialiste démocrate, tendance Hintermann), qui avait été réélu dès le premier tour à Auneuil, en battant un socialiste et un communiste avec le soutien du R.P.R. et de l'U.D.F., a, en définitive, voté avec l'opposition.

Tirant la leçon de la journée du 24 mars, le secrétaire départemental du R.P.R., M. Jean-François Mancel, écrit : *« Le conseil général de l'Oise demeure aux mains des marxistes. Une voix en a décidé ainsi. Celui qui a failli aujourd'hui demeure face à sa conscience et au prochain jugement du suffrage universel »*, visant ainsi directement les prochaines municipales, puisque M. Laffolley est également maire de la commune de Villembray.

Pour sa part, le président de la fédération de l'Oise du parti radical, M. Michel Gorin, élu le 14 mars conseiller général, écrit : *« Raymond Laffolley est maintenant vice-président du conseil général mais il a perdu l'estime de ses anciens amis politiques et de ses électeurs »*.

De nombreuses menaces téléphoniques ont été adressées au domicile de M. Laffolley, ce qui lui a valu durant vingt-quatre heures la protection des gendarmes, qui l'ont escorté mercredi jusqu'au conseil général. — M. L.

M. JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER : il faut que le socialisme français réussisse.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a déclaré à Nancy : *« Quand on voit, région par région, industrie par industrie, combien notre pays est à reconstruire ; quand on songe, en cet anniversaire du drame algérien, à tant d'échecs et d'occasions manquées, à tant de temps gaspillé et de générations éreintées, on ne peut pas hésiter sur l'attitude à prendre aujourd'hui : il faut que le socialisme français réussisse.*

» Je n'ai pas à me demander si je suis ou non socialiste. Je sais tout simplement qu'un nouvel échec français serait insupportable. A ceux qui rêvent d'un tel échec de se demander où en serait alors la France.

» Pourquoi a-t-on attendu tant d'années avant de commencer de mettre en œuvre le pouvoir régional ? Que ceux qui n'ont pas osé le faire laissent au moins cette expérience de confiance et de responsabilité prendre son essor et montrer sa fécondité.

» Pourquoi, dans cette région lorraine comme dans tant d'autres, a-t-on attendu que les industries s'effondrent sur des hommes en chômage, pour commencer à réfléchir à la révolution technologique qu'il faut maintenant prendre à bras le corps ? (...)

» Tout compte fait, les Français, sans aucune distinction, ont tous un intérêt personnel et urgent à réussir ensemble, maintenant, la grande transition vers le nouveau monde qu'il faut faire naître : celui du plein soleil et plus encore du plein emploi des facultés de chacun. »

● *Au C.N.I.P.* (Centre national des indépendants et paysans), le comité directeur confirme les protestations émises par son président, M. Maland, contre *« les tripotages du ministre de l'intérieur dont un des objectifs était de faire disparaître le sigle C.N.I.P. des résultats des élections cantonales. Il s'étonne de constater la complicité manifestée à cet égard, avec le pouvoir socialo-communiste, par diverses personnalités de l'opposition »*.

Les progrès de l'« eurogauche »

(Suite de la première page.)

La volonté commune des socialistes français et des communistes italiens de se rapprocher ne date pas d'aujourd'hui. Les premiers pas de l'eurogauche ont été faits à Strasbourg, à la faveur des débats de l'Assemblée des Communautés européennes. Le P.S. avait, dans la foulée, par l'intermédiaire de l'ISER (Institut socialiste d'études et de recherches), que dirige M. Jean Pronteau, organisé plusieurs séminaires permettant aux représentants des forces socialistes et social-démocrates d'engager une réflexion commune avec les partis qui continuaient de se réclamer de l'eurocommunisme, à savoir le P.C.I. et le P.C.E. M. Mitterrand lui-même était intervenu à l'occasion du plus récent de ces séminaires consacré, en octobre 1980, à la social-démocratie. L'actuel chef de l'Etat avait d'ailleurs rencontré successivement MM. Enrico Berlinguer et Santiago Carrillo. Lors de leur entrevue, le 24 mars 1980 à Strasbourg, celui qui était alors le premier secrétaire du P.S. et le secrétaire général du P.C.I. s'étaient promis de prendre des initiatives communes *« qui pourraient contribuer au désarmement, à la détente et à la coopération en Europe et dans le monde, ainsi qu'au respect de l'indépendance de tous les pays »*.

A l'époque, cette rencontre avait permis au futur candidat socialiste à l'élection présidentielle de souligner l'isolement du P.C.F. en Europe. M. Georges Marchais avait d'ailleurs vivement réagi, jugeant le sommet « inopportun », et affirmant que M. Mitterrand *« était allé chercher auprès d'Enrico Berlinguer une caution pour sa politique d'alliance avec la droite »*. L'entretien entre MM. Mitterrand et Berlinguer avait surtout conduit M. Marchais à officialiser la rupture du P.C.F. avec la ligne eurocommuniste (celle-ci, lorsqu'elle était en vigueur, prolongeait sur le plan extérieur la politique d'alliance avec le P.S. menée à l'intérieur).

En février 1982, le contexte est d'évidence différent : le P.C.F. et le P.S. ont retrouvé, du fait de la victoire de M. Mitterrand, le chemin de l'union. En outre, le président de la République a reçu, le 24 mars, à l'Elysée, le secrétaire général du P.C.F. : les réactions de ce dernier devraient donc être plus mesurées. D'autant que cette rencontre entre le P.C.I. et le P.S., initialement prévue au mois de février, a été repoussée à la demande du P.C.F. (formulée auprès des communistes italiens), au lendemain des élections cantonales.

De leur côté, les socialistes français sont d'autant plus intéressés à un rapprochement avec les communistes italiens que ces derniers se sont éloignés de Moscou. Au lendemain de la publication des résolutions du P.C.I. consacrant la rupture avec le P.C.U.S., M. Lionel Jospin avait estimé, dans une déclaration au quotidien italien *Paese Sera*, le 26 janvier dernier, que *« l'affrontement entre communistes italiens et communistes soviétiques pouvait constituer un tournant dans l'histoire du mouvement ouvrier européen pour tous ceux qui travaillent à la mise en œuvre d'un projet autonome récusant le modèle soviétique et n'abandonnant pas la volonté de rupture avec le capitalisme »*. De son côté, M. Jean Poperen avait souligné dans *Synthèse-Flash* (daté 22 janvier) que les socialistes français avaient été *« les premiers »* à s'engager *« au plan national sur une troisième voie »*, et qu'ils ne pouvaient que *« saluer une démarche dans le même sens qui se situe, elle, au niveau international »*. Le P.S. prépare d'ailleurs, par l'intermédiaire de l'I.S.E.R., un séminaire sur l'élaboration d'un *« nouvel internationalisme »*.

Cette recherche d'une troisième force correspond à l'un des objectif poursuivis par le P.S. et par l'Internationale socialiste, dont il est membre (1). Un autre dessin est la concrétisation d'un rêve ancien qui consiste à rassembler, si possible dans la mouvance du P.S., les mouvements qui constituent la gauche dans les pays de l'Europe du Sud ; un troisième objectif est d'ordre intérieur : il s'agit de faire pression, de l'extérieur et via le P.C.I., sur les positions du P.C.F., notamment sur des sujets tels que la Pologne. Les socialistes français nourrissent toujours l'espoir de voir le P.C.F. modifier son analyse sur les pays de l'Est et sur l'évolution de la situation internationale.

De ce point de vue, le rapport de M. Marchais au XXIVe congrès du P.C.F. n'était guère encourageant, en ce qu'il récusait toute perspective de type eurogauche ; le P.C.F. estimait, en effet, que les développements de la situation en Europe de l'Ouest ne peuvent être porteurs d'une évolution positive. Toutefois, les nuances apportées par le secrétaire général du P.C.F. à l'analyse de son parti sur les événements de Pologne — *« un préjudice à la cause du socialisme »* — et l'annonce d'une prochaine rencontre entre MM. Marchais et Berlinguer sont autant d'indices encourageants *(le Monde* du 27 mars).

Du côté du P.C.I., les avantages d'un sommet avec le P.S. ne sont pas moindres. Il s'agit d'abord, pour M. Berlinguer, de rechercher une légitimité « bourgeoise ». Jusqu'à présent, le P.C.I. pensait plutôt obtenir celle-ci via le S.P.D. et M. Willy Brandt. Mais l'accession de M. Mitterrand au pouvoir et les difficultés du S.P.D. jouent en faveur du P.S. Il s'agit ensuite pour M. Berlinguer de sortir d'un isolement international dû à la rupture avec Moscou : isolement non seulement par rapport au bloc soviétique, mais aussi par rapport aux forces du tiers-monde qui continuent de regarder vers l'U.R.S.S. Il s'agit enfin de tirer avantage à l'encontre du P.S.I. de la caution accordée par le P.S. français. Le parti de M. Craxi ne cherche-t-il pas à réduire l'influence de celui de M. Berlinguer ?

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Il a été proposé au P.C.I. d'être admis comme observateur à l'I.S. Le P.C.I. a fait savoir qu'*« on ne sort pas d'une Internationale pour entrer dans une autre »*.

M. CHIRAC : la loi de décentralisation doit s'appliquer à Paris.

« Je ne vois pas comment on pourrait exclure Paris de la réforme qui est applicable à tous les autres départements », a déclaré le 26 mars, au cours d'une réunion de presse, M. Jacques Chirac. Le maire de Paris faisait allusion aux divergences qui existent entre le ministère de l'intérieur et la Ville à propos de l'application de la loi de décentralisation à Paris (*le Monde* du 26 mars).

Il a ajouté : *« J'ai suggéré, fin février, au ministre de l'intérieur et de la décentralisation de saisir le Conseil d'Etat en lui précisant que je me rallierai à son avis. A ma connaissance, le Conseil d'Etat n'a pas été saisi. De toute manière, je tirerai les conclusions qui s'imposent en fonction des informations qui me seront communiquées d'ici là »*, vraisemblablement par M. Lucien Vochel, préfet de région, préfet de Paris, au cours de la séance du Conseil de Paris, qui se réunit le lundi 29 mars.

M. MARCHAIS RENCONTRERA M. BERLINGUER AU MOIS DE MAI

M. Georges Marchais quitte Paris, ce week-end, pour un voyage de plusieurs jours au Nicaragua et à Cuba. Il a annoncé, vendredi 26 mars, sur France-Inter, qu'il rencontrera M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien, au mois de mai, à Rome (la précédente rencontre entre les deux communistes date du 5 janvier 1980), et qu'il assistera au congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie, qui doit se réunir du 26 au 29 juin à Belgrade. Le secrétaire général du P.C.F. a confirmé, enfin, qu'il se rendra en Chine *« cette année »*.

Interrogé sur les enseignements que le parti communiste retire des élections cantonales, M. Marchais a souligné que les partis de la majorité et le gouvernement doivent tenir compte de *« l'avertissement donné par les forces populaires »*, mais que les communistes ne pratiquent pas la *« surenchère »*.





Le Monde

société

JUSTICE

EN MARGE DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le Dr Nelly Azerad et Me Alain Beaumier ont été condamnés à des peines amnistiables

La trentième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, vendredi 26 mars, Mᵉ Alain Beaumier, avocat, et le docteur Nelly Azerad, à quinze mois d'emprisonnement avec sursis — peines couvertes par l'amnistie, — poursuivis pour « destruction de documents de nature à faciliter la recherche de crimes et de délits » en marge de l'affaire de Broglie. Les documents en question étaient les agendas de rendez-vous du docteur Azerad, cardiologue, pour l'année 1976.

Le même jour, Mme Azerad a été remise en liberté sous contrôle judiciaire par ordonnance de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Elle avait été écrouée le 23 juillet 1981 pour tentative d'homicide volontaire sur la personne de Pierre de Varga — instigateur de l'assassinat de Jean de Broglie, — trafic d'armes et de matières nucléaires. Tous les protagonistes de ce dossier, dont M. Serge Gehrling qui devait « exécuter » Pierre de Varga, avaient déjà recouvré la liberté.

Les agendas disparus

Trois mois après l'épilogue de l'affaire de Broglie, le dossier a été de nouveau évoqué à travers un procès-appendice bien tardif. On y a retrouvé la désormais célèbre Nelly Azerad, médecin cardiologue, et son complice Mᵉ Alain Beaumier, deux prévenus qui faisaient l'objet « *d'excellents renseignements* », comme l'a remarqué, jeudi, le président M. Jean-Georges Diemer et pour lesquels on était en droit de s'attendre à ce qu'ils soient « *au-dessus de tout soupçon* ». Et pourtant ?

L'enjeu du débat résidait dans le rôle joué par Mᵉ Beaumier dans l'un des épisodes de l'affaire de Broglie. Un manquement aux règles déontologiques de la profession qui lui a déjà valu une suspension de six mois et, en définitive, un non-lieu pour subornation de témoins, en l'occurrence le docteur Azerad.

A l'origine de tout cela, les révélations de l'hebdomadaire *Minute* du 6 avril 1977 affirmant que Mᵉ Beaumier, — à l'époque défenseur de Pierre de Varga — s'était rendu le 29 décembre 1976, trois jours après le crime, chez le docteur Azerad pour « *arranger un alibi* » à son client. « *Une visite insolite* », comme l'a qualifiée le président Diemer. Il lui avait alors demandé de détruire son agenda et son répertoire téléphonique. Une lettre du médecin publiée par l'hebdomadaire prouvait la réalité de cette démarche. Et l'auteur de l'article, M. Jacques Tillier, qui curieusement n'a pas été cité comme témoin, racontait ses conversations avec le docteur Azerad et avec Mᵉ Beaumier, qui lui aurait affirmé « *que le ménage avait été fait* » au domicile de Pierre de Varga.

De fait, lors de la perquisition effectuée par le juge d'instruction, au cabinet de Mme Azerad, rue Blanche, les agendas de l'année 1976 ne furent pas retrouvés. Or ceux-ci revêtaient une grande importance puisque y figuraient les dates de deux rendez-vous que Jean de Broglie avait pris et qui *donnèrent lieu* à *deux guet-apens* les 26 novembre et 10 décembre 1976. Pierre de Varga a été soupçonné d'avoir donné la date et les heures de ces rendez-vous à Guy Simoné, organisateur de l'assassinat. M. Tillier avait révélé que Mᵉ Beaumier aurait insisté auprès du docteur Azerad pour qu'elle dise que le rendez-vous du 10 décembre avait été pris le 8 et non le 6 car, à cette date, Pierre de Varga était absent de Paris et n'aurait pu renseigner Guy Simoné.

« Un mensonge malencontreux »

Ces accusations très graves avaient entraîné des poursuites en diffamation contre *Minute* et les personnes ayant concouru à l'enquête, de la part de Mᵉ Beaumier. Ce dernier a, en effet, toujours contesté ces allégations, affirmant qu'il ne s'était rendu que le 7 janvier 1977 au cabinet du docteur Azerad et uniquement pour régler un problème de procédure concernant le secrétaire de ce médecin. A l'audience, il a même prétendu qu'il n'avait rencontré, seul à seul, Pierre de Varga que le 2 janvier. Le président Diemer fit alors consulter le registre de la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu où était détenu Pierre de Varga et constata que Mᵉ Beaumier lui avait rendu visite le 31 décembre. « *Un mensonge malencontreux qui me chiffonne* », constata M. Diemer, pour qui « *l'avocat ne doit pas être le complice du client* ».

De son côté, Mme Azerad, qui prétend ne plus très bien se souvenir de la teneur de ses conversations avec M. Tillier ou avec Mᵉ Beaumier, a réaffirmé que l'avocat était venu la voir le 29 décembre 1976. « *Il m'a dit*, a-t-elle déclaré, *que je risquais d'avoir une perquisition, mais ne m'a pas demandé expressément de faire disparaître des documents. Si je me suis débarrassée de mes agendas, cela n'a rien à voir avec l'affaire de Broglie, c'était uniquement pour protéger ma vie privée. Je ne voulais pas que le nom de mes clients paraisse dans la presse.* »

Le substitut, M. Bertrand Faure, a qualifié cela de « *pauvres arguments qui s'ajoutent à des mensonges* ». Conscient du contexte disciplinaire concernant Mᵉ Beaumier, âgé de trente-trois ans, qu'il n'en a pas moins accusé d'avoir menti, il a indiqué : « *Celui qui se met en marge de la société est souvent excusable mais celui qui couvre une infraction, surtout quand c'est un professionnel du droit, est inexcusable.* » Il a réclamé des « *sanctions sévères* » tout en ajoutant que « *si le tribunal ne pouvait donner l'absolution, il pouvait accorder le pardon à Mᵉ Beaumier, avocat grisé, et le faire bénéficier de la loi d'amnistie.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.

Amnesty International (Groupe 62, 37 000 Tours) communique :

Nous sommes sans nouvelles de Johnny James ISSEL, mis en liberté surveillée, assigné à résidence à Wynberg (République Sud-Africaine), sans motif d'inculpation, comme de nombreux opposants au régime de l'apartheid.

AU TRIBUNAL DE PARIS

Albert Cohen trahi

Trahison, dénaturation, banalisation de la pensée d'un sage et d'un philosophe ramenée à celle d'un raconteur d'histoires d'amour livrant d'« étonnantes confidences sur les femmes »... L'accusation était sérieuse et c'est sérieusement que Mᵉ Daniel Jacoby, au nom de la veuve et de la fille d'Albert Cohen, l'auteur de « Solal », de « Belle du Seigneur », des « Carnets », mort le *17 octobre 1981*, *l'avait soutenue, mercredi 10 mars, devant la* première chambre du tribunal de grande instance de Paris, présidée par M. Marcel Caratini.

Cela pourrait s'appeler histoire d'une interview, plus précisément de la double version d'une interview accordée à l'origine par l'hermite de Genève à Mme Catherine Chaine, qui la publia d'abord du vivant de l'écrivain dans *le Nouvel Observateur* du 4 au 10 juin 1979, mais devait ensuite, au lendemain du décès d'Albert Cohen, la proposer à *Paris-Match*, qui la publiait à son tour, mais avec des suppressions et surtout des variantes qui constituent aujourd'hui le fond du litige.

C'est que le texte du *Nouvel Observateur* n'avait pas été élaboré sans mal. Albert Cohen en avait subordonné la publication à un droit de regard préalable. *De fait*, il devait apporter au texte qu'on lui soumit des retouches nombreuses, des précisions, des rectifications. Dans ces conditions, pour Mᵉ Jacoby, le texte d'un tel entretien s'apparente à une œuvre de collaboration telle que le prévoient les articles 9 et 10 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique. En d'autres termes, pas de publication sans l'accord de l'un ou l'autre des coauteurs. Du coup, la version de l'entretien ne pouvait plus varier sans accord des ayants droit.

Pas de précédent

Or, pour la veuve et la fille d'Albert Cohen, le texte de *Paris-Match*, qu'elles devaient découvrir, l'a « *gravement déformée* ». Au point de faire dire à l'écrivain le contraire de ce qu'il pensait, de ramener son propos à « *celui d'un vieux monsieur un peu égrillard animé seulement d'un désir de séduction et même de vengeance en n'aimant dans sa judéité que les belles chrétiennes parce que « c'est beau de posséder ce que » nos ennemis ont de plus pré- » cieux : les belles femmes* », alors qu'il avait répondu dans la version *Nouvel Observateur*, qu'il n'en était rien et que « *si j'ai aimé ces chrétiennes, c'est parce qu'elles sont belles et nobles* ».

Avocat de Mme Chaine, de la société éditrice de *Paris-Match*, et de M. Daniel Filipacchi, directeur de cette publication, Mᵉ Léo Matarasso refusait de tant s'émouvoir. Reproduction tronquée et mutilée ? Non, rien d'autre qu'une publication d'extraits que rien n'interdit. *Paris-Match* aurait cherché le « croustillant » en parlant d'« *étonnantes confidences sur les femmes* » ? Pas plus que le *Nouvel Observateur*, qui titrait : « Albert Cohen face à une femme. » Quant aux différences relevées, elles seraient « *tout à fait minimes* ». Ce ne sont, au reste, expliquait l'avocat, que les corrections faites par *le Nouvel Observateur* qui ont été enlevées.

Loin de trahir la pensée, cette version, au contraire, la restitue car elle est la transcription exacte *de la bande qui avait été enregistrée* à l'origine. La vraie pensée d'Albert Cohen, ce sont les lecteurs de *Paris-Match* qui l'ont eue, et lorsque, demain, les chercheurs voudront la retrouver, c'est dans ce texte-là qu'ils sont assurés de « *bien l'appréhender* ».

Pour le reste, fi de l'interview, œuvre de collaboration. Dès lors que quelqu'un accepte de répondre aux questions d'un journaliste, il investit ce dernier du droit de publier.

Le *jugement* rendu mercredi 24 mars n'a pas retenu cette façon de voir. « *Si l'intervieweur*, dit-il, *a eu le choix des questions, l'interviewé s'était expressément réservé de donner un ton personnel à l'expression de sa pensée.* » Dans ces conditions « *il est permis de reconnaître à Albert Cohen la qualité de coauteur d'une œuvre de collaboration, et par conséquent un droit de propriété sur l'œuvre* ».

Paris-Match ne pouvait dès lors la publier sans une autorisation de ses ayants droit. En outre, en modifiant certains passages, il a altéré « *gravement la pensée de l'écrivain* ».

Mme Catherine Chaine, M. Daniel Filipacchi, directeur de la publication, et la société éditrice sont ainsi condamnés à verser solidairement 15 000 F des dommages et intérêts à la veuve et à la fille de l'écrivain.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

POLICE

SELON LES PREMIERS RÉSULTATS

Les elections dans la police ont traduit une baisse d'influence de la Fédération autonome (F.A.S.P.)

Les élections professionnelles dans la police — qui ont eu lieu les 25 et 26 mars — ont été marquées, d'après les premiers résultats, par un recul de la Fédération autonome des syndicats de police. La FASP conservera vraisemblablement la majorité des élus dans tous les collèges de policiers en tenue, mais ses positions se sont effritées.

Ce n'est que le 8 avril que le ministère de l'intérieur proclamera les résultats de ces élections, les premières organisées dans la police depuis 1978. De source syndicale, toutefois, les premières comptabilisations effectuées dans la nuit du 26 au 27 mars traduisent un effritement des positions de la F.A.S.P., qui, sans remettre en cause l'hégémonie de cette organisation, traduit un éparpillement des voix sur d'autres organisations.

Une évaluation portant sur plus de la moitié des policiers en tenue (gardiens de la paix, gradés et C.R.S.) crédite la F.A.S.P. de 57 % des voix contre 67 % il ya quatre ans. L'Union des syndicats catégoriels de la police (U.S.C.P.), qui regroupe le Syndicat général de la polince nationale et le Syndicat indépendant de la police nationale, obtiendrait 23 % des voix contre un peu moins de 20 % en 1978. Pour les syndicats confédérés, on enregistre une baisse de la C.G.T. (de 4,48 % à 3 %) et une montée de F.O. (de 3,48 % à 4,46 %), de la C.F.T.C. (de 2,34 % à 3,39 %) et de la C.F.D.T. (de 1,26 % à 3 %). Un petit syndicat, très hostile au nouveau pouvoir, la Fédération professionnelle et indépendante de la police (F.P.I.P.) réalise une importante progression, passant de 0,82 % à 2, 68 %.

En sièges, la FASP perd des élus dans de nombreux cas au profit de l'U.S.C.P. mais devrait conserver la majorité des délégués dans les commissions paritaires et dans les comités techniques paritaires.

Les seuls résultats complets dont on disposait samedi portaient sur le collège des C.R.S., d'une part, et sur les policiers en tenue de Paris et des départements de la couronne.

● *Chez les C.R.S.*, la FASP perd deux sièges au profit de l'U.S.C.P. Elle obtient 60 % des voix contre 27 % à l'U.S.C.P., 5,8 % à F.O., 3 % à la C.G.T. et environ 2 % à la C.F.D.T. et à la C.F.T.C.

● *Pour Paris et la couronne*, sur 17 488 votants (82 % des policiers ont participé au scrutin) la FASP perd deux sièges (passant de 57,8 % à 48,60 %) au profit de l'U.S.C.P. (22,80 %). L'U.S.C.P., pourtant, a perdu des voix (en pourcentage) par rapport à 1978 au profit de petites formations : C.F.T.C. (6 %), F.P.I.P. (1 121 voix soit 6 %), C.F.D.T. 5,40 %, F.O. 5 % et C.G.T. 5 %.

ÉDUCATION

M. JACQUES VAUDIAUX PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

M. Jacques Vaudiaux, président de l'université de Dijon, a été élu jeudi 25 mars premier vice-président de la conférence des présidents d'université en remplacement de M. Roland Omnès (Paris-XI - Orsay), qui occupait cette fonction depuis décembre 1980. Comme le prévoit le règlement intérieur, un universitaire de province succède donc à un Parisien. La conférence est présidée de droit par le ministre de l'éducation nationale. L'élection de M. Vaudiaux a été acquise au premier tour de scrutin par 52 voix sur 61 votants ; il y a eu 9 bulletins blancs ou nuls. Avant cette élection officielle, une réunion privée des présidents avait permis à une *majorité* d'entre eux de désigner M. Vaudiaux, deuxième vice-président sortant, comme candidat. Le bureau de la conférence est composé en outre de M. Jacques Mirouze, président de Montpellier-I, deuxième vice-président, et de M. Jean-Jacques Fol (Paris-VII), troisième vice-président.

M. MAURICE TANCHE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE-I

M. Maurice Tanche, professeur de physiologie, a été élu mercredi 24 mars, au second tour par 41 voix sur 80, président de l'université de Grenoble-I. Il remplace M. Jean-Jacques Payan (élu il y a un an), qui a été nommé, le 5 novembre 1981, directeur général du C.N.R.S. (*le Monde* du 6 novembre 1981).

[Né le 14 février 1923 à Paris, M. Maurice Tanche est d'abord chargé de recherche au C.N.R.S. puis assistant et chef de travaux à la faculté de Lyon. En 1963, il est agrégé et devient maître de conférences à la faculté de Grenoble. Nommé professeur en 1969, il devient professeur titulaire de physiologie en 1979. De 1969 à 1979, il a dirigé l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) d'éducation physique et sportive de cette université.]

FAITS ET JUGEMENTS

Pas de secret fiscal pour M. Doumeng.

Voilà une affaire de diffamation dans laquelle un tribunal s'affirme novateur, en ordonnant, et de surcroît à l'administration fiscale, de lui produire des pièces dont le journaliste poursuivi reconnaissait lui-même qu'il ne les avait pas eus en sa possession, lorsqu'il rapporta les faits dont la relation lui est reprochée.

Editorialiste à R.T.L., M. Philippe Alexandre avait, dans sa chronique du 13 novembre 1981, mis en cause M. Jean-Baptiste Doumeng, P.-D.G. de la société Interagra, membre du parti communiste et surnommé « le milliardaire rouge », en affirmant qu'on pouvait le tenir pour responsable d'une évasion fiscale « *portant sur plusieurs centaines de millions de francs* » et que c'était là bien plus que ce dont on pouvait tenir rigueur à M. Pierre Moussa, ancien P.-D.G. de Paribas. M. Doumeng avait alors assigné le journaliste en diffamation devant la première chambre civile du tribunal de Paris. Le 3 mars, l'affaire était appelée et l'avocat de M. Alexandre, Mᵉ Charrière-Bournazel, tout en reconnaissant que son client n'avait pas eu en sa possession les documents lui permettant d'apporter la preuve de ses propos, avait demandé au tribunal de se les faire communiquer par l'administration fiscale en dépit du secret qui les protège.

Il vient d'obtenir satisfaction. Le tribunal, présidé par M. Michel Raynaud, a ordonné, mercredi 24 mars, « *aux administrations fiscales concernées la communication des documents d'ordre fiscal en leur possession relatifs aux notifications de redressement qui auraient été adressées en novembre 1980 à Doumeng, aux ces vérifications à la perception de achevées à cette date ainsi qu'aux impôts qui auraient été mis en recouvrement, en relation avec vérifications, la perception de Carbonne (Haute-Garonne)* ».

Le tribunal précise que « *pour cette mesure d'instruction les administrations fiscales sont déliées du secret professionnel* ». Il ajoute que « *les documents, s'ils existent, devront être remis au secrétariat-greffe du tribunal avant le 15 avril 1982* ». En attendant, l'affaire a été *renvoyée au* 19 mai.

Avocat de M. Doumeng, Mᵉ Joë Nordmann nous a déclaré que la décision « *ne gêne en rien* » son client. « *Mais sur le plan des principes*, a-t-il ajouté, *la question peut se poser de savoir si cette décision est conforme aux règles juridiques en matière de diffamation.* »

Kléber-Colombes contre U.F.C. : la cour d'appel se prononcera après le Conseil d'Etat

La première chambre de la cour de Paris vient de décider de *surseoir* à *statuer dans* le procès qui oppose l'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.) à la société Kléber-Colombes, fabriquant des pneus V-10 et V-12, contre lesquels l'U.F.C. mène campagne.

Condamnée en première instance *le 19 novembre 1980* à verser 250 000 F de dommages-intérêts à Kléber-Colombes, l'U.F.C. avait interjeté appel. La cour a estimé que, avant de se prononcer, il convenait d'attendre l'arrêt que doit rendre le Conseil d'Etat, actuellement saisi d'un recours en excès de pouvoir formé par l'U.F.C. contre une décision interministérielle du 1ᵉʳ avril 1980, qui avait rejeté sa demande de retrait du marché des pneumatiques incriminés. La cour considère qu'une éventuelle annulation de cette décision constituerait une remise en cause des données techniques du litige dont elle est saisie.

M. Andréani en quête de 10 millions pour sa liberté.

Inculpé le 12 mars d'infractions à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger et placé le même jour en détention provisoire à Fresnes (*le Monde* daté 14-15 mars), M. Jean-Baptiste Andréani, âgé de soixante-dix-sept ans, a obtenu vendredi 26 mars de la chambre d'accusation de Paris un arrêt lui accordant la liberté sous contrôle *judiciaire en raison de son état* de santé. Mais l'application de cette décision a été subordonnée au versement par le directeur de l'établissement de jeux parisien Le Grand Cercle, d'une caution de 10 millions de francs.

Or, selon ses avocats, Mᵉˢ Bernard Dupré, Charles de Guardia et Claude Nataf, M. Andréani est dans l'incapacité de réunir cette somme : tous ses comptes bancaires sont actuellement bloqués et les douanes ont saisi à son domicile 588 kilogrammes d'or d'une valeur de 40 millions de francs. Pour les défenseurs cette saisie constitue une garantie de représentation qui aurait pu être jugée suffisante par les magistrats de la chambre d'accusation. Ils font valoir aussi que le retrait d'agrément de jeux du Grand Cercle décidé jeudi 25 mars par le ministre de l'intérieur, immédiatement suivi de la fermeture de l'établissement (*le Monde* du 27 mars), va priver leur client d'une grande partie de ses ressources et entraîner la mise au chômage de cent soixante-dix employés.

Dans ces conditions M. Jean-Baptiste Andréani était toujours détenu samedi 28 mars.

MÉDECINE

SCIENCES

Le Conseil ... a adopté ... au projet de

CARNET



MÉDECINE

CONFORMÉMENT A UN PLAN DE L'O.M.S.

Tous les enfants du monde seront-ils vaccinés contre six maladies ?

Bordeaux. — Vacciner tous les enfants du monde contre six maladies-cibles (tuberculose, diphtérie, *tétanos*, poliomyélite, coqueluche, rougeole) d'ici à 1990, tel est le but que l'Organisation mondiale de la santé a assigné à chacun de ses Etats membres. Un tel objectif est-il réalisable, ou devra-t-il rejoindre les visées planétaires et théoriques dont certaines institutions internationales se font parfois le véhicule ? Tel était le thème d'une journée de réflexion organisée à l'Unité d'études et de recherches de médecine et hygiène tropicales de l'université de Bordeaux-II, par les responsables du département « santé et développement » que dirige le professeur Michel Le Bras.

L'immensité des problèmes soulevés par les intentions formulées à l'O.M.S., qui ont trouvé une forme concrète dans les « programmes élargis de vaccination » que mettent en œuvre les pays du tiers-monde, tient avant tout à la variété des obstacles à vaincre. A l'heure actuelle, seulement 10 % des enfants visés par les programmes élargis de vaccination sont effectivement protégés contre les six maladies-cibles : en l'état actuel des choses, seules d'infimes minorités urbaines, déjà moins frappées par la malnutrition et l'analphabétisme que les masses rurales, bénéficient des procédures d'immunisation.

Mais les dimensions numériques du problème ne sont pas seules en cause. Un certain nombre d'obstacles sont d'une nature purement juridique et administrative qui les rendent plus inacceptables encore que les premières. Ainsi, comme l'a souligné le professeur Pierre Vellas (Toulouse), les obstacles douaniers et administratifs demeurent, à l'heure actuelle, considérables. Selon des estimations fournies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), le transport aérien proprement dit n'entre que pour 20 % dans le temps consacré à l'acheminement des produits importés : pour 80 %, ce temps est absorbé par des formalités juridiques et administratives.

Pour les vaccins, ces contraintes entraînent des lourdeurs pratiques et financières considérables : leur fragilité impose en effet des méthodes de stockage réfrigéré et des procédures de contrôle de l'efficacité consécutives au transport, dont le coût est très élevé pour les pays importateurs.

Ce phénomène, a ajouté le professeur Vellas, est particulièrement notable en Amérique du Nord et en Europe de l'Est. Il est franchement dramatique en Afrique noire, où il s'aggrave actuellement, alors que les pays d'Asie du Sud-Est, conscients de cet inutile fardeau, tendent à alléger leurs exigences dans ce domaine.

De notre envoyée spéciale

Averties du côté absurde et évitable de ce problème, les Nations unies ont constitué sur ce point un comité *ad hoc*, dont font partie notamment le GATT (1) et l'O.A.C.I. De façon inexplicable, l'O.M.S. n'en est pas membre.

Pourtant, l'O.M.S. a mené un certain nombre d'investigations qui lui permettent d'évaluer le sous-équipement des pays du tiers-monde en matière de protection vaccinale. Ainsi, a noté Mme Colette Filastre (Centre international de l'enfance), l'Organisation estime que seulement 30 % des pays africains utilisent des vaccins conformes aux normes édictées à Genève. Dans un certain nombre de cas, l'adoption de ces normes se heurte encore aux exigences de la souveraineté nationale, a remarqué le professeur Alain Chippaux (Laboratoire national de la santé).

Obstacles financiers

Les obstacles purement financiers posent aussi des difficultés qu'il est impossible, dans la majorité des pays du tiers-monde, de résoudre par les procédures classiques : ainsi a-t-on évalué en Gambie le coût individuel de l'immunisation contre les six maladies-cibles à 100 F français, une charge insupportable pour les budgets sanitaires dans le tiers-monde.

D'où la nécessité d'aplanir au maximum les contraintes techniques. Le vaccin « idéal », a noté le professeur Chippaux, devrait répondre à un certain nombre de conditions : être non seulement bon marché, mais facile à préparer en grandes quantités, stable, efficace à plus de 95 % auprès de la population immunisée, et provoquer peu de réactions secondaires... Il doit aussi n'imposer qu'un minimum d'interventions aux personnels de santé et n'exiger que des procédures simples d'administration. On estime enfin que, pour que la vaccination soit efficace, 80 % de la population visée doivent être protégés, en évitant d'isoler des zones géographiques localisées, foyers d'où les maladies pourraient resurgir.

L'expérience montre que si cette stratégie idéale pose des problèmes de taille, elle n'est pas pour autant irréalisable. Ainsi, a noté M. Philippe Stoeckel, directeur de l'Association pour la promotion de la médecine préventive (Paris), les méthodes appliquées dans une partie du Sénégal, et qui le seront dans deux zones du Mali et de Haute-Volta, montrent-elles qu'une concentration de l'administration des vaccins en deux prises, une organisation d'équipes mobiles reliées à des centres fixes de conservation des stocks, une sensibilisation des intéressés et une utilisation de la stratégie vaccinale comme élément porteur d'une politique globale de développement sanitaire donnent des résultats extrêmement positifs. Elles permettent en effet de cesser de privilégier les populations urbaines et suburbaines. Il ne s'agit pas d'introduire par le biais des vaccinations, a conclu M. Stoeckel, dans des sociétés brutalement confrontées au changement *« un facteur nouveau et supplémentaire de fragilité »*. C'est à cet ensemble d'exigences que doivent répondre les stratégies nationales. Et que doivent pleinement prendre en compte les interventions extérieures.

CLAIRE BRISSET.

(1) GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

● *M. Léopold Sédar Senghor*, ancien président de la République du Sénégal, a reçu le vendredi 26 mars, des mains du professeur Jean Tavernier, président de l'université de Bordeaux-II, les insignes de docteur *honoris causa* de l'université de Bordeaux-II au cours d'une cérémonie à laquelle ont participé M. Jack Ralite, ministre de la santé, Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation, et M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux.

SCIENCES

Le Conseil économique et social a adopté un avis favorable au projet de loi sur la recherche

C'est à l'unanimité des cent soixante deux votants que le Conseil économique et social a adopté, mercredi 24 mars, un avis favorable au projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et du développement technologique (1), dont M. Georges Beauchamp était le rapporteur. Cet avis propose cependant de nombreuses modifications du texte du projet de loi, auxquelles le ministère de la recherche et de la technologie est, dans l'ensemble, favorable. Beaucoup n'ont d'autre raison que de préciser des formulations qui pourraient donner lieu à des divergences d'interprétation ou simplement de mieux faire apparaître ce qui était implicite dans le ce qui était implicite dans le projet gouvernemental. Sur quelques points, les modifications proposées par l'avis — et les débats auquel il a donné lieu — ont une portée plus politique. C'est le cas pour les articles qui concernent les comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique ou ceux qui définissent la mission et le fonctionnement des organismes de recherche.

Sur le premier point, le Conseil économique et social s'est préoccupé de l'articulation du comité « recherche » avec le comité économique et social régional. La majorité du conseil souhaite que le premier ait un rôle essentiellement technique et que le dialogue avec les acteurs socio-économiques s'établisse au sein du second. Cette majorité a donc rejeté des amendements d'origine syndicale, qui prévoyaient explicitement la répartition des partenaires sociaux au sein des comités de recherche — point sur lequel le projet de loi est muet puisqu'il renvoie à un décret à prendre en Conseil d'Etat su rla composition de ces comités.

Sur les organismes de recherche, le Conseil souhaite que le projet de loi soit plus détaillé et distingue mieux le rôle des conseils d'administration et des conseils scientifiques. Pour ce qui est de la représentation des personnels dans ces instances, le Conseil a adopté, après un débat animé, une formule qui prévoit, au sein des conseils d'administration, *« des représentants du personnel élus sur listes présentées par les organisations syndicales représentatives »* mais qui ne pose pas cette condition de listes pour la représentation des personnels aux conseils scientifiques. Reste à savoir si le gouvernement et le Parlement suivront le Conseil économique et social sur cette question des scrutins de liste, à laquelle les syndicats attachent la plus grande importance mais qui fait craindre à d'autre un excessif pouvoir syndical.

MAURICE ARVONNY.

(1) *Le Monde* du 11 mars a donné les grandes lignes de ce texte.

M. COLCOMBET PRÉSIDERA LA COMMISSION PERMANENTE DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE.

M. François-Victor Colcombet vient d'être nommé par le premier ministre président de la commission permanente de lutte contre la toxicomanie.

[Né le 1er septembre 1937, à Dompierre-sur-Besbre (Allier), M. François-Victor Colcombet est diplômé de sciences criminelles et de droit privé. Entré dans la magistrature en 1963, il est successivement substitut à Villefranche-sur-Saône, à Bourg-en-Bresse, à Lyon de 1970 à 1974, puis à Paris. Conseiller référendaire à la Cour de cassation depuis le 22 décembre 1977, M. Colcombet est membre du comité directeur de la Ligue des droits de l'homme. Il a présidé de 1972 à 1973 le Syndicat de la magistrature. Actuellement substitut général, il a été chargé, le 1er octobre 1981, par le ministre de la solidarité, des problèmes de toxicomanie.]

CARNET

Naissances

— Marie-Annick et Bernard VALLUIS, Alexandre et Nicolas ont la joie d'annoncer la naissance de

Martin.

Paris, le 22 mars 1982.
204, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Décès

— Le président,
Le conseil d'administration,
Le médecin-chef,
Et tous les collaborateurs du Centre médical des entreprises travaillant à l'extérieur,
ont le regret de faire part du décès du

docteur Robert CHASTANG,
médecin-colonel
des troupes de marine (C.R.),
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 24 mars 1982.

Le service religieux sera célébré le lundi 29 mars, à 10 h. 30, en la chapelle du Val-de-Grâce (277 bis, rue Saint-Jacques, Paris-5e).

— Mme Djanaghian Grégoire,
M. Henri Plaindoux et Mme, née Djanaghian, et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. DJANAGHIAN Grégoire,
survenu en son domicile, et dans sa quatre-vingt-unième année, le 24 mars 1982.

Les obsèques ont eu lieu en l'église d'Argelès-Gazost (65), le jeudi 25 mars.

— Le conseil d'administration de la Fondation Auguste-Escoffier,
Le comité consultatif,
La directrice,
Le conservateur du Musée de l'art culinaire,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Joseph DONON,
président fondateur,
croix de guerre 1914-1918,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,
survenu à Middletown (02840) Rhode-Island (U.S.A.), le 19 mars 1982.

Les obsèques auront lieu à Cormeilles-en-Parisis (Val-d'Oise), le mardi 30 mars, à 15 h. 30, en l'église Saint-Martin.

Fondation Auguste-Escoffier,
06270 Villeneuve-Loubet.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Mmes Monique Piollet,
Christiane Mayer,
Nicole Tournierlasserve,
Jacqueline Prost,
Marie-Claire Badouaille,
Bernadette Dumazert,
Et leurs époux,
ont la douleur de faire part du décès de leur père,

Jacques PIOLLET,
ingénieur E.C.P. et E.S.E.,
rappelé à Dieu le 24 mars 1982, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 29 mars, à 16 h. 30, en l'église de Montanceix-Montrem (Dordogne), suivie de l'inhumation dans le caveau familial de Périgueux - Saint-Georges.

Une messe du souvenir sera célébrée dans un délai d'un mois à la paroisse Saint-Léon (Paris-15e).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Le docteur Outzekhovsky et Mme Lavie remercient de tout cœur les personnes qui, à la suite du décès de

Mme Georges OUTZEKHOVSKY,
née Martine Lavie,
leur ont manifesté leur sympathie et se sont associées à leur deuil.

Anniversaire

— Le 31 mars 1981, si brutalement
Henri TAOUREL
nous a quittés.

Que ceux qui l'ont aimé joignent aujourd'hui leurs pensées aux nôtres.

DÉFENSE

Combats de rue à Berlin...

Quand la garnison française s'entraîne en secteur britannique

Berlin-Ouest. — *« Fighting City »* : un village fantôme, à Ruhleben, non loin du stade olympique, dans le secteur britannique de Berlin-Ouest, où les troupes de la garnison française viennent s'entraîner aux combats de rue. Dans cet ensemble, reconstitué, de cottages à l'anglo-saxonne et de maisons cubiques à la française, traversé par une voie ferrée factice, des chars AMX-13, du 11e régiment de chasseurs, et de véhicules de l'avant blindés (VAB), du 46e régiment d'infanterie, apprennent à s'affronter dans des opérations en zone urbaine qui ne s'improvisent pas. Dans le cimetière qui jouxte l'église, sur l'une des tombes, comme par dérision, le nom de Himmler est gravé. Sur la façade d'une maison défendue par des barbelés et des sacs de sable, une affiche : « *Terrorristen* », est placardée, avec des photographies de la bande à Baader.

« Nous sommes responsables, explique le général de division Jean-Pierre Liron, chef du gouvernement militaire et commandant le secteur français de Berlin-Ouest, *de la sécurité et de l'ordre public.* » Aux côtés des 6 600 hommes des troupes américaines et des 3 600 des forces britanniques, la garnison française de Berlin-Ouest aligne ses 2 600 hommes autour d'une cinquantaine de chars AMX-30 et AMX-13, depuis que Paris a cosigné, à la fin de la seconde guerre mondiale, les accords quadripartites sur les zones d'occupation en Allemagne et sur l'administration du Grand-Berlin.

En face, si l'on en croit le lieutenant-colonel Chessel, chef du 2e bureau local, les Soviétiques ont installé à Berlin-Est une brigade d'infanterie de 5 000 hommes avec (en contradiction avec les textes officiels) 304 chars, pour la plupart des T-62 et des T-55. La République démocratique allemande y a délégué 5 régiments de grande-frontière (7 000 à 8 000 hommes), un régiment de la sécurité d'Etat (avec 7 000 homme et 250 blindés), et un régiment de la garde, pour les honneurs.

« Le mur, ça les motive »

De part et d'autre, on se préoccupe d'un mur, le célèbre et sinistre mur de Berlin qui ceint les trois secteurs occidentaux sur une longueur totale de 164 kilomètres.

Tout y est. D'abord, une simple barrière ; ensuite, une clôture électrique de signalisation ; puis, un terre-plein semé de miradors, d'abris en béton, de parcours à chiens, de projecteurs et de pièges qui déclenchent des systèmes d'alerte. Une route puissamment éclairée la nuit, bordée de chevaux de frise et d'un fossé. Le tout sur une centaine de mètres de profondeur. Enfin, le mur lui-même, constitué d'éléments préfabriqués, surmonté de tuyaux et n'offrant aucune prise aux mains du haut de ses 4,50 mètres.

Depuis sa construction à la hâte, le 13 août 1961, le mur a fait soixante-douze victimes, personnes tuées par les garde-frontière est-allemands. Cinq mille deux cent douze fugitifs (dont cinq cent quarante-deux soldats) sont parvenus à le franchir. Aujourd'hui, on compte une seule tentative d'évasion par mois en moyenne.

« Le mur, dit le lieutenant-colonel Clouet des Pesruches, qui commande le 11e régiment de chasseurs, en parlant de ses appelés du contingent, *ça les motive, croyez-moi ! »*.

De notre envoyé spécial

Durant leur année de service militaire, les recrues, dont la moitié sont volontaires pour servir à Berlin-Ouest, sont maintenues en alerte à deux heures de préavis. Le reste du temps, elles patrouillent le long du mur mitoyen devant Berlin-Est, ou le long du mur mitoyen avec la République démocratique allemande. Par tous les temps, y compris, comme l'hiver dernier, par des nuits à — 20°, leur fusil FAMAS au point, mais le chargeur dans la cartouchière sous plastique, pour éviter l'incident incontrôlé. Aucun garde-frontière est-allemand, à ce jour, n'a ouvert le feu sur une patrouille française.

Quand elle n'est pas de permanence ou de faction, la recrue du contingent va à l'exercice. Et, parmi ces manœuvres, elle apprend le combat de rue à *« Fighting City »*, ce camp d'instruction de 5 hectares mis gracieusement à la disposition des Français par les Britanniques, ou, plus rarement, dans les avenues mêmes de l'ancienne capitale du Reich, devant les Berlinois, qui voient les chars AMX-30 se mouvoir jusqu'à trois jours durant. Au centre d'entraînement-commando du quartier Napoléon, on s'entraîne aux combats dans le métropolitain ou dans les égouts de Berlin. *« Notre terrain libre, c'est Berlin »*, dit encore le lieutenant-colonel Clouet des Pesruches.

« Fighting City » est un instrument pédagogique pour valoriser les savoir-faire techniques et tactiques d'une troupe. *« Le combat de rue*, explique le chef de bataillon Busch, *exige une discipline collective et un esprit de corps pour surmonter des obstacles capables de freiner ou d'arrêter une progression.* » Pour parvenir à ses fins dans ce dédale de rues et de maisons en dur, on doit y engager beaucoup d'hommes et on y consomme beaucoup de munitions.

L'armée française s'est avancée sur la pointe des pieds dans cette instruction aux combats de rue. Ici ou là, en France, elle s'est déjà livrée à quelques démonstrations dans les zones pavillonnaires, le centre urbain, ou les ensembles H.L.M. de villes moyennes, lorsque les édiles ont donné leur accord pour simuler des évacuations de civils, liées à des attaques chimiques et nucléaires, ou la construction, puis la destruction de barricades composées d'épaves renversées d'automobiles.

Si la discrétion *(« On le fait, mais on ne le crie pas sur les toits »*, confie un officier supérieur de l'état-major) est encore de mise, c'est parce que l'armée redoute les fausses interprétations ou les procès d'intention : l'accusation de se préparer à réprimer une émeute interne, un soulèvement insurrectionnel ou un désordre public.

En réalité, l'armée française pourrait avoir à combattre en Europe, dans des régions à forte population, où les concentrations urbaines seraient autant d'embûches, de pièges qui sont évitables, en partie, par une bonne formation aux combats de rue. Si toute arrière-pensée ne peut être totalement exclue, la défense de Stalingrad, en 1942, ou la libération de Paris, en 1944, montrent que de telles opérations ne sont pas de simples scénarios d'état-major.

A Berlin, dans cet univers étrange, anachronique, d'une ville coupée en deux et où le quart de la population se souvient parce qu'elle a plus de soixante-cinq ans, cette instruction aux combats de rue est plus facilement admise, tolérée. Tandis que les fantassins apprennent à progresser de bonds en bonds, le maniement d'un char — *« ce canon d'artillerie mobile »*, comme l'appelle le colonel Mouton, chef d'état-major de la garnison française de Berlin — s'enseigne en vraie grandeur sans soulever la réprobation ou les inquiétudes des habitants, à l'exception, peut-être, de quelques jeunes écologistes qui commencent à se plaindre de la pollution auprès des Britanniques.

L'une des grandes entreprises de la ville, la société Borsig, spécialisée dans la construction mécanique et la chaudronnerie nucléaire, va jusqu'à prêter ses usines aux forces françaises. Une autre accepte des manœuvres à l'intérieur de certains de ses bâtiments désaffectés. *« Pourquoi ne pas imaginer que la régie Renault en fasse autant un jour ? »*, laisse tomber, comme dans un rêve, le général Liron.

JACQUES ISNARD.

UNE LETTRE DE M. CHARLES HERNU

M. Charles Hernu, ministre de la défense, nous écrit : Un article de Philippe Boucher, paru dans *le Monde* du 25 mars, s'étonne de sanctions qui auraient frappé « d'incontestables naïfs » demandant que le service national soit ramené à six mois.

Je crains que l'information de votre collaborateur n'ait pas été tout à fait complète. En effet, ce n'est pas le fait pour un citoyen de réclamer une telle mesure qui a été sanctionné, mais des infractions au règlement de discipline générale, que leurs auteurs ne pouvaient pas ne pas connaître.

C'est ainsi que ceux qui ont participé en civil à la conférence de presse évoquée par M. Boucher n'ont pas été sanctionnés. Par contre, ceux qui se trouvaient en uniforme l'ont été. Les sanctions qui ont été prononcées ont d'ailleurs été des sanctions légères d'arrêt et non d'arrêts de rigueur.

Quelques rares sanctions plus importantes ont été prises vis-à-vis des militaires ayant incité leurs camarades à signer des pétitions collectives que le règlement interdit à juste titre.

Cet article met également en cause la défense qui aurait tardé à prêter son concours pour le ramassage du maïs dans un département de l'Ouest touché par des pluies exceptionnelles. En fait, le département (la Loire-Atlantique) ayant fait le premier une demande, le 16 octobre, a reçu des moyens militaires dès le lendemain. Des permissions exceptionnelles ont été accordées dès le 20 pour les pays de la Loire. Le problème, ayant pris une ampleur multirégionale, a été traité au niveau interministériel et des moyens ont été mis en place dès le 29 octobre et au fur et à mesure des demandes totalisant neuf cents hommes et cinquante-trois camions-treuils.

Bien entendu, j'ai tenu à ce que l'effort des militaires reste dans les limites de la solidarité nationale et ne se transforme pas en une injustifiable corvée au bénéfice d'intérêts privés.

LES TRIBUNAUX MILITAIRES SUBSISTENT EN R.F.A.

*En dépit du projet de loi supprimant les tribunaux permanents des forces armées, approuvé par le conseil des ministres du jeudi 25 mars (*le Monde *du 26 mars), les troupes françaises en République fédérale d'Allemagne et la garnison française de Berlin, soit à peu près 90 000 personnes, continueront de relever du tribunal aux armées de Landau et des tribunaux prévotaux outre-Rhin qui ne sont pas supprimés par le texte gouvernemental.*

La suppression des juridictions militaires est, en effet, limitée à celle des juridictions qui ont leur siège sur le territoire de la République française.

Si les juridictions militaires à l'étranger avaient été dissoutes, les ressortissants français auraient été soumis à la justice des pays où ils résident, alors que, par exemple en République fédérale d'Allemagne, depuis les conventions de 1951 et de 1959, les militaires français et leurs familles bénéficient d'un privilège — qui n'est pas reconnu aux personnels des autres forces occidentales — de relever de la juridiction française locale.

La même dérogation sera appliquée aux militaires français (y compris la Légion étrangère) stationnés en Afrique et à Madagascar, soit de l'ordre de 20 000 personnes, non compris les familles. Un tribunal aux armées subsistera à Paris pour les juger.

Toutefois, ces juridictions militaires qui subsistent, en République fédérale d'Allemagne et à Paris, seront constituées de magistrats civils. La direction de la police judiciaire et le pouvoir d'appréciation de l'opportunité des poursuites, actuellement dévolus à l'autorité militaire, seront attribués à un magistrat, le commissaire du gouvernement.

● *Incidents au T.P.F.A. de Rennes.* — Vingt-quatre heures après l'adoption par le conseil des ministres du projet de suppression des Tribunaux permanents des forces armées, des incidents ont eu lieu vendredi matin 26 mars, à Rennes. Quelques heures avant l'audience du T.P.F.A., la porte principale du palais de justice a été murée avec des briques et du plâtre, par des antimilitaristes. Cette action se voulait un témoignage de solidarité à l'égard de M. Didier Hervé, vingt-deux ans, éducateur, de Quimper, fils de militaire et condamné vendredi à quinze mois de prison pour refus d'obéissance. — *(Corresp.)*

TRANSPORTS

Une réforme du ministère

• Création de trois grands services « horizontaux »
• M. Pierre Mayet, directeur de la sécurité routière

Le conseil des ministres du 25 mars a approuvé une réorganisation du ministère des transports, présentée par M. Charles Fiterman. Celle-ci prévoit un renforcement de la structure du département par la création d'organes « horizontaux », aux compétences larges (direction des affaires économiques, financières et administratives, service des affaires internationales, service des études, de la recherche et de la technologie), et un accroissement des compétences des services du boulevard Saint-Germain en matière de sécurité routière.

Le ministère des transports n'est devenu que récemment un ministère à part entière. Les diverses tutelles qu'il a longtemps subies ont avant tout cherché à en faire un outil technique (par exemple en le dotant de directions sectorielles : transports terrestres, aviation civile, routes...), les préoccupations « politiques » (finances, statistiques...) incombant à des centres de décision extérieurs. Bref, il lui manquait les moyens d'affirmer une autonomie propre à tout véritable ministère.

C'est la raison pour laquelle M. Charles Fiterman a présenté au conseil des ministres, du 25 mars, une restructuration des organes dirigeants de son département qui se traduit par la création de trois grands services :

— Une direction des affaires économiques, financières et administratives, qui sera confiée à M. Noël Guibert, commissaire contrôleur en chef des assurances, à laquelle seront rattachés le service d'analyses économiques (qui devient service d'analyses économiques et du plan), et le département des statistiques des transports. La compétence de la nouvelle direction s'appliquera à toutes les branches du ministère et, à la différence de l'ancienne direction des affaires administratives et financières — qui n'avait qu'un rôle de pure gestion — elle aura à connaître des grandes orientations de l'administration (arbitrages budgétaires, élaboration de la planification...) ;

— Un service des affaires internationales, responsabilité qui avait échu, au hasard du redécoupage ministériel du printemps dernier, à une direction du ministère de l'urbanisme et du logement ;

— Un service des études, de la recherche et de la technologie, qui devra avoir une vue globale de travaux d'études menés dans le secteur tant au ministère même que dans des organismes extérieurs (Institut de recherche des transports, etc.). Il existait jusqu'ici un service de la recherche, mais il n'avait que des *tâche de gestion.*

La seconde série de réformes a pour but de renforcer la prééminence du ministère des transports en matière de sécurité routière. A cet effet, la direction des routes et de la sécurité routière éclate en une direction des *routes (confiée à M. Michel* Fève), qui aura en charge la construction, l'entretien et la gestion du patrimoine routier, et une direction de la sécurité et de la circulation routières (aux destinées de laquelle présidera M. Pierre Mayet) chargée de tout ce qui concerne l'utilisation des routes.

En même temps, M. Mayet prend les fonctions de délégué interministériel à la sécurité routière, que M. Christian Gérondeau occupait depuis près de dix ans. Il donne donc à son administration les moyens de coordonner tous les travaux des divers ministères dans ce domaine. Ces décisions sont conformes aux conclusions du comité interministériel du 19 décembre dernier qui entendaient donner un rôle primordial dans les problèmes de sécurité routière au ministre des transports, lequel s'est trouvé investi des pouvoirs de président du comité interministériel par délégation du premier ministre. Désormais, les responsables principaux de la sécurité routière sont M. Fiterman au plan gouvernemental et M. Mayet au plan administratif.

Dernier volet du remaniement, la direction des transports intérieurs est supprimée. Coiffant la direction des routes, la direction des *transports terrestres*, le service d'analyses économiques et celui des statistiques des transports, elle n'avait pu, dit-on dans l'entourage du ministre, faire la preuve de son utilité, contrairement aux autres grandes directions techniques — aviation civile, marine marchande, aujourd'hui rattachée au ministère de la mer. Elle n'avait d'ailleurs plus de titulaire depuis la nomination de M. Jean Costet à la direction générale d'Aéroport de Paris.

JAMES SARAZIN.

[Né le 15 février 1934 à Cunlhat (Puy-de-Dôme), M. Pierre Mayet a été nommé ingénieur adjoint des travaux publics en 1955. Affecté en 1957, au service maritime du pas de Calais, il est nommé en 1964 à la direction départementale de l'équipement du Puy-de-Dôme. De 1971 à 1974, il est conseiller technique dans les cabinets des ministres de l'équipement (MM. Albin Chalandon et Olivier Guichard). En 1974, il devient directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, puis, en 1981, directeur des personnels des ministères du logement et des transports.]

URBANISME

DE NOUVELLES DISPOSITIONS DANS LA CAPITALE

• Augmentation du prix du stationnement payant.
• Gardes à cheval dans le bois de Boulogne.

M. Jacques Chirac, maire de Paris, a annoncé, vendredi 26 mars, au cours d'une réunion des presse les propositions qu'il fera au conseil municipal du 29 mars.

● *Stationnement payant.* — Mille huit cents places nouvelles vont être créées dans la capitale. Elles se répartissent ainsi : mille cinq cents dans le dix-septième arrondissement, deux cents dans le huitième et cent dans le septième. D'autre part, les tarifs du stationnement payant seront augmentés avant la fin de l'année. Selon les quartiers, ils passeront de 2 à 3 francs de l'heure et de 3 à 4 francs. Le stationnement « résidentiel », sera aussi augmenté de 10 à 12 francs. Enfin l'abonnement annuel des V.R.P. passe 500 à 550 francs.

● *Sécurité dans le bois de Boulogne.* — Un peloton de trente-deux gardes à cheval qui effectueront quotidiennement, jusqu'à une heure avancée de la soirée, des patrouilles va être installé dans le bois de Boulogne « *afin d'intensifier la surveillance* », a annoncé M. Chirac. La Ville va construire des écuries sur un terrain de plus de 4 000 mètres carrés situé route de l'hippodrome. Le projet prévoit un bâtiment principal comprenant trente-deux boxes ainsi que les locaux réservés aux gardes.

● *Journaux lumineux.* — Le Conseil de Paris sera appelé lundi à autoriser la Ville à lancer un appel d'offres pour louer soixante appareils projetant des journaux lumineux. Une dizaine seront placés dans le hall des mairies annexes, les autres se trouveront répartis sur la voie publique, après concertation avec les élus locaux et avis des commissions d'arrondissement concernés. Ce système d'information devrait permettre, selon M. Chirac, de donner des bulletins d'information générale sur les activités de la mairie et des informations spécifiques à chaque arrondissement.

● *Grève du personnel des services des eaux.* — Parlant de la grève en cours M. Chirac a déclaré : « *Je dis non à la nouvelle demande de la C.G.T. exigeant l'abaissement horaire du travail à 33 heures 16 par semaine et je n'ai pas l'intention de changer de position. Le rythme de 37 heures 24* (accordé depuis le 1er janvier 82, contre 39 heures 24) *me paraît comme tout à fait raisonnable.* » La question des rejets dans la Seine des eaux non traités à Achères reste donc entière. Elle relève, selon le maire, de « *la seule responsabilité des syndicats* ». — J. P.

Les perturbations pour les départs en vacances

Des pilotes d'Air Inter appellent à la grève lundi et mardi

Divers mouvements sociaux vont affecter, à partir de ce samedi 27 mars, et pour quelques jours l'activité des transports intérieurs et internationaux. La grève d'une partie des navigants d'Air France a commencé ce jour, mais la compagnie nationale espérait pouvoir assurer, outre la totalité de son trafic long-courrier, une bonne partie de ses vols moyen-courriers (70 % le 27 mars, et plus de 80 % le 28 mars). Les grévistes protestent contre l'achat par la compagnie de douze Boeing-737, qui seront pilotés par deux navigants, sans officier mécanicien.

Les pilotes d'Air Inter ont décidé, à leur tour, de se joindre au mouvement les 29 et 30 mars.

Air Inter espère assurer, pendant ces deux jours les trois quarts de son trafic. Toutes ses destinations seront desservies, mais selon des fréquences réduites.

Les entrepreneurs de transport routier manifesteront, pour leur part, lundi dans toute la France. Malgré les consignes des organisateurs, les automobilistes peuvent craindre des bouchons et des barrages de routes, principalement dans l'Ouest et le Midi où les transporteurs ont pris des positions en flèche contre la politique générale du gouvernement à leur égard et la hausse du prix du gazole. Les organisations de salariés ont cependant refusé de s'associer à ce mouvement.

Renseignements :

Air France, 320-15-55 ou auprès des services de réservation de la région (pour la région parisienne : 535-61-61).

Air Inter : 532-25-25, et, à partir du 29 mars à 6 heures : 675-13-13.

ROUTIERS : LES SALARIÉS SE DÉMARQUENT DE LEURS PATRONS

L'un après l'autre, les syndicats de salariés du transport routier se démarquent de l'action décidée par les deux organisations patronales de la profession : la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) et l'Union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA) pour le 29 mars.

Pour la Fédération des transports C.G.T., « *cette grève n'est pas celle des travailleurs, elle est faite contre eux* », et ils « *n'accepteront pas de perdre un centime au cas où ils se trouveraient dans l'impossibilité de travailler* ». M. Jean Brun, secrétaire général de la Fédération, déclare notamment : « *Est-ce trop demander que d'avoir une négociation véritable avec les patrons et d'avancer concrètement dans la diminution de la durée du travail ?* »

La Fédération générale des transports et de l'équipement (F.G.T.E.-C.F.D.T.), qui a décidé, de son côté, une semaine d'action du 30 mars au 5 avril, tient, elle aussi, à se distinguer du mouvement patronal. « *Les patrons ont lancé cette journée d'action précisément pour ne rien lâcher* », estime la C.F.D.T. Enfin, la Fédération nationale des chauffeurs routiers poids lourds et assimilés (F.N.C.R.) déclare qu'elle est « *étrangère à ce mouvement, car elle ne saurait prendre parti entre le gouvernement et les entreprises d'autant plus que celles-ci ne manquent pas de répercuter les charges nouvelles sur les salaires* ».

AIR FRANCE : LA DIRECTION RÉPLIQUE

Après la décision du Syndicat national des officiers mécaniciens de l'aviation civile (S.N.O.M.A.C.) et du syndicat national du personnel navigant de l'aviation civile (S.N.P.N.A.C.) d'appeler les équipages techniques d'Air France à une grève, M. Gilbert Pérol, directeur général, a adressé un message à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Rappelant le dialogue engagé avec le S.N.O.M.A.C., M. Pérol assure : « *Nous étions parvenus à jeter les bases d'un accord qui définissait les principes de cette évolution de la fonction technique et affirmait la continuité* » au terme de négociations engagées après la commande de Boeing-737, la direction garantissait aux mécaniciens navigant en activité — que l'entrée en service des nouveaux avions ne touchait pas, au moins dans un premier temps, puisque ces derniers ne remplaçaient pas un autre modèle d'appareil qui aurait été piloté à trois — leur emploi et un déroulement de carrière normal.

M. Pérol regrette la décision syndicale qui va frapper la compagnie « *au moment où elle doit faire face à une situation difficile et se battre contre une concurrence impitoyable* ».

● *Au cabinet du ministre de l'environnement.* — M. Jean-Claude Roure qui avait été nommé voici quelques semaines, délégué à la qualité de la vie au ministère de l'environnement, vient d'être aussi désigné comme directeur de cabinet de M. Michel Crépeau, en remplacement de M. Lucien Kalfon, appelé à d'autres fonctions.

• PRECISION. — Après notre article du 24 mars sur la grève d'une partie du personnel navigant technique d'Air France, M. Michel Dumaz, secrétaire général de la section Air France du syndicat national du personnel navigant de l'aéronautique civile (S.N.P.N.A.C.), nous fait observer que son organisation ne regroupe pas 10 % de pilotes d'Air France, *ainsi que nous* l'avons écrit, mais qu'elle a obtenu 23,2 % des voix aux élections des délégués du personnel, dans le collège « personnel navigant technique » le 24 juillet 1981 (255 voix sur 360 suffrages exprimés).

LE SALON DU LIVRE

De l'humour pour les enfants

LES *enfants* devaient se douter depuis longtemps que les grandes personnes n'étaient ni infaillibles ni parfaites. Mais désormais c'est officiel. Les petits lecteurs ont des albums et des livres de poche qui les aident à y voir clair dans les rapports humains et les prétendues hiérarchies entre générations.

La littérature enfantine n'est plus ce qu'elle était. Les *nourrissons de concours, roses et* dociles, les jolies mamans et les papas sécurisants ont jeté le masque. C'est vrai : il y a des bonnes femmes collantes qui veulent à tout prix séduire les bébés (*Fais-moi un sourire*, de *Diane Paterson, chez Gallimard*), des parents aveugles et débordés qui vous abandonnent à vos problèmes (*Théophile a rétréci*, de Florence Parry Heide et Edward Gorey, à l'Ecole des loisirs, *Bernard et le monstre*, d'Helen Oxenbury, Gallimard), des grand-mères horribles dont on ne peut se défaire qu'au prix de magies radicales. (*la Potion magique de Georges Bouillon*, de Roald Dahl, ill. Quentin Blake, Gallimard, Folio junior).

Déjà, Colin Hawkins invitait les moins de dix ans à s'interroger : votre grand-mère est-elle une sorcière ? (*les Sorcières*, Albin Michel Jeunesse) ; il leur suggérait des tests, des indices où se trahissent ces vieilles dames pittoresques et, finalement, attendrissantes.

Haro sur la grand-mère

La grand-mère de Georges Bouillon, elle, est irrécupérable : contrariante, tyrannique et de mauvais conseil, elle ne s'améliore pas, malgré les vertus des shampooings, détergents et produits vétérinaires dont il a composé — au petit bonheur la chance — sa potion. Elle grandit, grandit jusqu'à percer le toit. *Une autre formule tout* aussi hasardeuse la réduira à un point, puis au néant, et personne ne s'en plaindra. Mais le père Bouillon, d'abord ébloui par les perspectives commerciales de la potion, devra renoncer à ses *projets d'élevage intensif* : poules géantes et vaches inépuisables.

L'humour, qui a décidément investi les livres d'enfants, n'est pas toujours de ce noir. Deux livres récents, venus des Pays-Bas, se veulent des miroirs proposés à l'enfance : *Les bonbons sont faits pour être mangés*, de Guus Kuijer (Bordas, Aux quatre coins du temps), ou *Chez nous dans la rue*, de Anke de Vries (Nathan, Arc-en-poche/deux), montrent les petits tels qu'ils sont, leurs propos entre eux et leurs interrogations. C'est très vivant et souvent très drôle. Le lecteur adulte y surprend les signes d'une évolution des rapports parents-enfants, la recherche d'une autonomie — pour les copains comme pour les couples, liés ou non par le mariage. A quel âge est-on sensible à ce regard sur soi-même ?

Chacun cherche à sa manière la libération des expressions naturelles de l'enfance ; deux albums d'un auteur suédois vont aussi dans ce sens : *Abracadabra*, et *Dans une petite semaine*, d'Eva Eriksson (Centurion Jeunesse, coll. « Victor et Rosalie »); Rosalie prend seule l'autobus ou bien elle téléphone à des inconnus pour se trouver un ami. A ses jeux, à sa fantaisie, les adultes répondent par la disponibilité et le sourire ; ce qui peut être d'ailleurs une nouvelle forme de sécurisation.

Dans la ligne des démythifications plaisantes : *le Monstre poilu*, de Pef, sur un texte d'Henriette Bichonnier (Gallimard, Folio benjamin), mettra sûrement tout le monde d'accord. Vous y verrez (poil au nez) comment la petite Lucile (poil aux cils) vient à bout de cet affreux (poil aux yeux), etc. Inutile d'insister, cela va de soi...

Mais pour en revenir aux grands-mères, si elles savent rire, offrez-leur donc un autre album de Pef : *Moi, ma grand-mère...* (La Farandole, Feu follet). Ça les rassurera peut-être.

SIMONE LAMBLIN.

Le chariot de Marie-Odile

C'EST un chariot à trois étages, pas plus volumineux qu'un caddie, chargé de livres pour enfants : romans, albums illustrés, bandes dessinées. Une ou deux fois par semaine, il fait le tour complet du secteur pédiatrique de l'hôpital Necker-Enfants-Malades, courageusement poussé par une jeune bibliothécaire, Marie-Odile Bosch. Elle passe une dizaine de minutes auprès de chaque malade, l'interroge sur ses goûts, lui raconte le contenu des livres qui peuvent l'intéresser.

Elle est à présent au chevet de Valérie, sept ans. Elle récupère les livres qu'elle avait laissés la semaine précédente à la petite fille, elle en discute avec elle. Valérie a bien aimé les aventures de Zeralda et du géant. La bibliothécaire lui propose ensuite l'histoire d'un roi qui était contre la guerre, puis l'histoire d'un crocodile. Valérie semble davantage intéressée *par le crocodile. Un peu plus* loin, un petit Noir, Sylvain, réclame des bandes dessinées, mais refuse *Astérix*.

« *J'essaie de leur faire lire de la poésie et aussi des livres qui abordent certains problèmes d'actualité dont ils entendent parler à la télévision* », dit Marie-Odile Bosch. Elle prête mille livres par mois, cinq à dix par enfant. Elle souhaiterait avoir davantage d'ouvrages *en langues étrangères* : arabe, portugais, espagnol, italien. Elle fait le même travail à l'hôpital Cochin. V. A.

Le Père Castor a cinquante ans

L'âge de la retraite n'est pas venu pour le Père Castor. Loin de là. C'est comme s'il avait une seconde jeunesse. Le petit dernier, né en 1980, « Castor Poche » fait le bonheur de la famille.

Belle histoire que celle de cette collection — qui fait honneur à l'enfant et à l'édition française — et qui avait commencé comme un conte : il était une fois un homme qui se consacrait à l'édition et au mouvement d'éducation nouvelle. En 1927, à Locarno, il rencontra un pédagogue tchèque qu'il considère comme « le génie de l'éducation en personne », Frantisek Bakulé, et au cours d'une visite de l'Institut Bakulé à Prague, trois ans plus tard, il rencontre la collaboratrice du pédagogue, Lida Durdikova. Il l'épousa et ils eurent beaucoup de petits Père Castor...

Les deux premiers, des livres-jeux, étaient parus pour les étrennes 1932 (Je découpe, je fais mes masques).

1941 : 100e album ; 1952 : 200e 1975 : 400e ; 1979 : 500e ; 1982 : 600... (370 titres sont actuellement disponibles).

Plus de 30 millions d'exemplaires ont été vendus en langue française ; certains titres (Panache, Michka, Perlette) *ont dépassé 500 000 exemplaires vendus.*

Depuis 1967, François Faucher, le fils de Paul et de Lida, a repris l'atelier du Père Castor, qui continue à fournir des lectures à tous, depuis les premiers balbutiements jusqu'à... l'âge où on n'aime lire.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437
I.S.S.N. : 0395-2037.

LE SALON DU LIVRE

Le Québec sous le regard de quatre romanciers

(Suite de la première page.)

Au terme du roman, à l'été 1945, il s'est passé très peu de chose dans la famille Plouffe. Cécile et Joséphine, inchangées. Renvoyé par ses patrons chrétiens pour crime de liberté de pensée, retraité sans retraite ou chômeur sans allocations, le père meurt paralysé. Napoléon et Ovide, qui n'ont pas quitté le Québec, ont épousé deux bonnes grosses auxquelles ils font des enfants. Le Québec continue.

Mais Guillaume a été recruté par le gouvernement d'Ottawa pour se battre contre les Allemands. C'est sa chance. Loin de la mère castratrice, du Québec, et du curé de la paroisse, en Europe et face aux Allemands, il deviendra peut-être un *homme*.

Le film et l'édition actuelle du roman sont sur-titrés : « *Il était une fois des gens heureux : les Plouffe.* » En somme, une famille Duraton du Québec. Des gens heu-reux.

Il y a *maldonne*. Ce n'est pas dans le bonheur que nagent les *Plouffe* de 1948, mais dans la médiocrité, la frustration, l'humiliation et l'imbécillité. Tout au plus sont-ils trop habitués, trop *bien dressés* à ce genre de bonheur pour avoir envie d'en sortir et de goûter un peu du malheur de la liberté.

Et puis, le pourraient-ils ? Les années 1940-1960 au Québec, c'est le temps de « *la grande noirceur* » : chômage, salaires de famine, privations, menace de la conscription, surveillance de tout le monde par tout le monde, *délation* et chantage, bigoterie et conformisme.

Heureux ? Peut-être, comme des bêtes châtrées. Car même dits avec humour et gentillesse (le récit de Roger Lemelin ne grince pas), la peur du corps, la hantise du « *péché de chair* », l'impuissance devant les femmes, la peur devant les hommes, le refoulement de chaque instant, n'en restent pas moins ce qu'ils sont.

Le politicien canadien français à sa gauche, l'employeur anglais à sa droite, le prêtre règne sur le Québec, caserne cléricale. Cela le livre ne le dit pas, et pour cause. Le Québec de 1948, c'est aussi l'autocensure. Il faudra encore une bonne dizaine d'années pour que les plumes se délivrent un peu, avec *le Journal d'un inquisiteur*, de Gilles Leclerc (1960), *le Libraire*, de Gérard Bessette (1960) et *Prochain épisode*, d'Hubert Aquin (1965).

Mais ce qui n'est *pas* dit est abondamment suggéré, indiqué, signalé, en y ajoutant que le personnage central de la trilogie, Denis Boucher, le seul à chercher les voies d'une révolte possible, n'apparaît que fugitivement dans « la Famille ».

Avec *tout* cela, le roman de Roger Lemelin est bien construit, écrit avec élégance et fermeté, vivement mené. Il se lit d'une haleine et n'a pas vieilli d'un cheveu.

De vraies qualités d'écrivains

La France est absente de la vie et des pensées des Plouffe. Ou pire : le peu qu'elle est nommée l'est en mal. Les Plouffe haïssent les Anglais mais les craignent, n'aiment guère les *Américains* mais les apprécient, *sont plutôt en sympathie* avec les Allemands, même nazis, et ignorent la France, sinon pour la voir à travers les *grognements de leurs prêtres*, comme le pays du péché, que Dieu punira de son athéisme un jour prochain.

Le Cercle des arènes, de Roger Fournier (2), est, au contraire, plein de la France, d'une France découverte et, en bout de compte, passionnément aimée par *deux* Québécois, le fils et le père.

Ce fils, Sébastien, est pratiquement orphelin. Du moins abandonné par son père, Laurent, avant même qu'il ne soit né ; et élevé par une mère un peu lointaine, qui a refait sa vie. Son père, il l'a vu *rapidement* trois ans avant, alors qu'il venait de *décider de partir* pour Paris. Pour quoi faire ? Sébastien n'en sait trop rien. Pour être ailleurs...

Il y est *maintenant* depuis deux ans, connaissant la faim et la misère. A bout de forces, il se décide à faire télégraphier à son père pour en avoir un peu d'argent. Et c'est quelques jours après Laurent lui-même qui arrive...

Les deux *hommes* vont se retrouver avec une passion romantique. Le père est maintenant un homme de quarante-cinq ans, qui fait des dollars gros comme lui et n'a rien abandonné d'un goût frénétique pour les femmes. Il séduit sans mal un fils qui criait du besoin de le revoir, et avec lui découvre Paris. Un Paris qui n'est ni tout à fait celui des touristes ni tout à fait celui des Parisiens, mais qui est senti et rendu avec une chaleur communicative.

Nos deux coqs vivent donc dans la paix retrouvée, quand « *une poule survient* ». Elle a vingt-trois, vingt-quatre ans, se prénomme Sylvie, et c'est la fille d'un « *juge à la cour d'assises* ». Ravissante, bien sûr, et assez délurée pour offrir aux deux hommes de les emmener voir une corrida à Nîmes « *dans sa petite Renault 12* » et avec la bénédiction du papa-juge, devenu un ami.

On voit venir le coup, gros comme une montagne. Laurent et Sébastien se disputeront ce cœur à prendre, avec arrêts à Fontainebleau (château), Vézelay (basilique), Beaune (hospices), Meursault (caves), Orange (théâtre romain), Avignon (pont) et enfin Nîmes, arènes et arrêt final. La belle enfant, qui s'est amusée d'eux, disparaît. Les deux coqs se cognent un bon coup et se réconcilient sous l'œil attendri de la France.

Toute cette seconde moitié du livre est *bien* touristique cette fois (j'oubliais les vignobles de Tain-l'Hermitage), bavarde et longuette. Mais la première sauve le livre. Et si Roger Fournier a péché *pour avoir voulu* en faire trop et pour manier un peu lourdement des symboles faciles — le *Québécois* orphelin de la France et toute cette sorte de choses, — il lui sera beaucoup pardonné pour l'émotion réelle qui baigne son roman, et de vraies qualités d'écrivain.

« Le Matou »

Du troisième roman québécois de ce mois, *le Matou*, d'Yves Beauchemin (3), on ne peut dire que du contradictoire. Il est long, long, et malgré cela on le lit bien, au moins par étapes. Il est bavard, bavard, et on l'écoute sans déplaisir. Il est confus, et pourtant on s'y retrouve.

En deux lignes pour cinq cent quatre-vingt-trois pages, c'est l'histoire d'un jeune couple montréalais, Florent et Elise, poursuivis par la haine incompréhensible d'un vieillard passablement mystérieux, qui se fait appeler Ratablavasky et n'est peut-être qu'un Québécois tourmenté par les démons.

Roman policier ? Picaresque ? Fantastique ? Un peu de tout cela sans que l'auteur se décide pour l'un ou l'autre. Les épisodes se suivent, ne se ressemblent pas, mais la vingtaine de personnages du livre nous sont peu à peu familiers. Un peu trop peut-être : on les voit venir de loin.

De même qu'à Roger Fournier, il sera pardonné à Yves Beauchemin d'avoir voulu en faire trop. D'abord parce qu'il le fait sympathiquement, avec beaucoup d'entrain, sans trop se *répéter* ; ensuite, parce que le tableau qu'il nous donne de Montréal et du Québec est vrai et minutieux.

Et enfin, parce qu'il est difficile de refermer le livre avant de connaître le châtiment réservé dans les dernières pages à l'affreux Ratablavasky. Alors...

Comment peut-on être québécois ?

Familièrement au Québec, « la tête à Papineau », c'est *celle* d'un homme exceptionnellement intelligent et instruit. Mais les deux « têtes à Papineau », du récit de Jacques Godbout (4), appartiennent au même corps, celui de Charles-François Papineau, dit « les têtes ». Siamois, phénomène de foire si l'on veut, mais aussi un brave enfant né comme beaucoup d'autres à Montréal en 1955, et que ses parents aiment bien.

On voit sans être québécois le parti qu'un auteur peut tirer de cette situation tragi-comique. Deux têtes, ce sont deux façons de sentir le monde et d'y vivre : celle de François a, de naissance, un « côté gaulois » qui horripile celle de Charles, *nord-américaine*, dès sa *venue* au monde.

A l'époque du roman, aujourd'hui, ce bicéphale que *tout* le *monde* avait jugé inviable, fête sans trop de drames son vingt-cinquième anniversaire. Résisterait-il à la séparation que lui proposent les chirurgiens ? Ce n'est pas sûr. Autant s'accommoder de cette particularité et prouver au monde que l'on peut vivre avec deux têtes dans le même corps.

Alerte, amer et tout de même souriant, l'essai politique de J. Godbout (c'en est *un* sous les *couleurs* d'un *journal* de François) en dira plus long à la France sur l'âme du Québec que dix volumes de considérations savantes. Précision utile pour le lecteur français : Louis-Joseph Papineau, homme politique « canadien » (1786-1871), fut l'un des instigateurs et le porte-parole de la grande rébellion de 1837.

JACQUES CELLARD.

(2) *Le Cercle des arènes*, de Roger Fournier, Albin Michel, 273 p., 55 F.

(3) *Le Matou*, d'Yves Beauchemin, Julliard, 583 p., 70 F.

(4) *Les Têtes à Papineau*, de Jacques Godbout, roman, Le Seuil, 156 p., 45 F.

Présence de la francophonie

Comme l'an dernier, le Québec est, au Salon, la mieux représentée des communautés francophones hors de France. Affaire de crédits certes, mais aussi de nombre d'éditeurs ; sans compter que les auteurs québécois sont aussi présents sur le stand de leur éditeur ou coéditeur français.

La Belgique est très présente, d'une part avec le stand collectif des éditeurs belges de langue française : ouvrages scientifiques ou techniques l'emportent ici sur le livre d'art (souvent de petit format, et beau), et sur la littérature romanesque. Il est vrai que Bruxelles ou Liège sont si près de Paris... Des éditeurs belges ont également leur stand : en tête, la bande dessinée (nous sommes au pays de Tintin et Milou) et le livre d'enfants ou d'art (très soignés, chez Duculot).

Les Suisses ont également leur stand collectif d'éditeurs : surtout du très beau livre d'art en grands formats, toujours très demandés par la clientèle française.

Le Maghreb et l'Afrique noire sont les grands défavorisés de cette représentation de la francophonie. Heureusement, l'Agence de coopération culturelle et technique, dont l'une des missions essentielles est précisément d'aider à faire vivre et croître l'édition francophone, surtout d'Afrique, a cédé une partie d'un stand aux Nouvelles Editions africaines, qui peuvent présenter ainsi quelques bons titres.

A signaler, le stand de l'association « Information, culture et immigration » (ICEI, 43 bis, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris, tél. : 575-62-32), consacré aux « écrivains de la Méditerranée », avec un regroupement intéressant de romans et d'ouvrages de base sur les « *immigrés* méditerranéens », yougoslaves et turcs compris, et surtout maghrébins.

J. C.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	412 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

culture

CINÉMA

« L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT » DE SIDNEY LUMET

Les monstres

Tourné en 1960 par Sidney Lumet, *l'Homme à la peau de serpent (Fugitive Kind)* est de ces films adaptés d'une pièce de Tennessee Williams qui ne font rien, à part un morceau de bravoure spectaculaire (l'opération à cœur ouvert dans *Soudain, l'été dernier,* ici un incendie) pour briser l'immobilisme ou l'étirement des méandres psychologiques imposées par les dialogues. Lumet s'emploie surtout à cerner, par les renvois de gros plans en champ-contre-champ, les prestations de deux stars. Efficacité très éloignée des exercices de voltige sensuelle opérés par la caméra de Kazan dans *Baby Doll.*

Tennessee Williams avait écrit sa pièce, *la Descente d'Orphée,* pour Marlon Brando et Anna Magnani. Mais Brando avait refusé de jouer la pièce à Broadway avec Magnani : *« Elle me balaierait du plateau, me boufferait toutes les scènes. »* Au cinéma, *par contre, les gros plans* permettent à Brando de préserver son numéro et ne l'empêchent pas, quand il est hors champ, de scier les tirades de sa partenaire, en baissant son pantalon ou des choses comme ça... Au début du tournage, quand on demande à Magnani : *« Que pensez-vous de Brando ? »,* elle répond : *« Quand je travaille avec lui, c'est comme si je partageais ma chambre avec un étrange animal qui s'apprête à se jeter sur moi. »* Et Brando : *« Cette femme volcanique est tout à fait mon. type quand il s'agit de l'avoir pour partenaire. »* Mais, à la fin du tournage, Magnani déclare : *« Je ne veux plus jamais retourner avec lui. Jamais. »* Et Brando : *« Moi, oui, mais avec une pierre et un gourdin dans la main. »*

Sur l'écran, pourtant, les deux monstres sacrés doivent s'aimanter. Brando est un jeune délinquant qui n'a pas d'écailles sur la peau, comme le titre français à la Jacques Tourneur voudrait le faire croire, mais porte simplement un blouson de lézard, aime sa guitare par-dessus tout et fuit les femmes. Un hasard de circonstance (voiture en panne...) l'amène justement à devenir le commis d'une femme de quarante-cinq ans, émigrée italienne qui tient un bazar avec son vieux mari grabataire et méchant, évidemment jaloux. Le jeune rebelle s'emploie à devenir un jeune homme comme il faut, il troque son blouson contre un costume, et sa guitare contre une femme.

Si Magnani rejoue magnifiquement son rôle d'Italienne au sang généreux et à la larme facile, Brando invente des choses rares, dédouble chaque geste et chaque parole d'une arrière-pensée : quand il prend le poignet de la femme pour le caresser, on dirait qu'il veut le briser, et quand il l'embrasse, enfin, il donne à voir la vénération du fils à sa mère. Mais le film, qui s'appelait au départ *la Bataille des anges,* finit mal : les cœurs purs sont abattus par les envieux, les racistes, les conformistes. A moins de se reconnaître soi-même un bien mauvais fonds, il est toujours décourageant d'en arriver à de telles conclusions. A sa première sortie, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, le film connut un échec retentissant. Tennessee Williams décida de se lancer dans une psychanalyse.

HERVÉ GUIBERT.

★ Voir les grandes reprises.

Les Maîtres du Temps de René Laloux et Moebius

Les Maîtres du Temps de René Laloux et Moebius pose bien le problème du dessin animé aujourd'hui, ses manques et ses faiblesses. Voilà le meilleur dessinateur français, et peut-être de la planète, Moebius, inventif, percutant, délirant, trahi par une animation de bouts de ficelle, pauvre, malhabile et, pire que tout, figée. Adapté du roman de Stefan Wul, *l'Orphelin de Perfide,* par René Laloux — qui déjà en 1977 s'était inspiré de l'écrivain français pour *la Planète Sauvage* — *les Maîtres du Temps* hésite continuellement entre la B.D. adulte et la B.D. pour enfants (1), pas assez féérique pour séduire les premiers et faire rêver les seconds, trop simpliste pour intriguer les seconds et convaincre les premiers.

On rage de voir Moebius limité dans un cadre rigide, sans folie, avec des dessins dépouillés, presque réduits à leur plus simple expression. Bien sûr, la plus simple expression de Moebius reste de grande facture et il y a de très beaux moments dans le film, comme cet hôpital de l'espace, mais on retrouve si peu de l'inspiration de ce roi du fignolage, si peu de ses scénarios débridés et loufoques, de ses personnages, de ses décors fantastiques et grandioses. Où sont les hallucinants Major Fatal, Arzach et autre Incal ?

On reste perplexe à l'idée que, seul devant ses planches, Moebius réussit sur le papier à donner plus de vie à ses personnages, à faire bouger un dessin formidablement riche qui est desservi ici, pour ne pas dire amputé, par une équipe hongroise. Est-ce qu'une fois pour toutes l'audace doit être réservée au créateur solitaire et définitivement mise à l'écart du cinéma d'animation ?

ALAIN WAIS.

(1) La bande dessinée du film est parue aux Humanoïdes Associés.

★ Voir les nouveaux films.

MUSIQUE

A LA MONNAIE DE BRUXELLES

Sylvia Sass dans « Alceste »

*M. Gérard Mortier, pour sa première année de direction à l'Opéra national de Bruxelles (Théâtre royal de la Monnaie), n'a pas choisi la voie facile.*Don Carlos, Wozzeck, Luisa Miller, *et maintenant* Alceste, *sont des ouvrages austères qui ne visent pas le public traditionnel et donnent une image artistique exigeante, mais qui pourrait être fructueuse à l'avenir. L'excellente réponse des Bruxellois devrait permettre une restauration du prestige de la Monnaie, à condition que celle-ci (qui dispose actuellement de crédits inférieurs à ceux de l'Opéra flamand et de l'Opéra de Wallonie) soit à l'avenir soutenue par des subventions plus importantes de l'État ; la violente crise économique qui traverse la Belgique rend sur ce point les responsables assez pessimistes.*

*La reprise d'*Alceste *marquerait-elle un regain d'intérêt pour Gluk, qui a été curieusement laissé de côté ces dernières années ? Ce n'est pas impossible, car le répertoire actuel a besoin de se renouveler. A condition de ne pas craindre une forme de spectacle classique assez compassée, telle cette* Alceste *dont les Viennois disaient malicieusement, lors de la création de la première version en 1767 :* « Comme c'est édifiant d'être privé d'un spectacle pendant neuf jours *(le temps des répétitions)* pour assister, le dixième, à une messe d'enterrement ! »

L'œuvre est en effet suspendue uniquement à la décision de l'héroïne qui, pour sauver Admète, son époux, se livre à la mort, avant d'être ressuscitée par l'intervention d'Hercule. Ce ne sont donc que chœurs funèbres, proclamations de l'oracle et du grand prêtre, splendides airs pleins d'énergie et de détresse d'Alceste (tel le célèbre « Divinités du Styx », *lamentations d'Admète, où seule l'entrée piaffante d'Hercule, le bon sauvage, viendra mettre quelque gaieté.*

On ne saurait dire que l'action, longuement délayée et fort prévue, soit captivante, ni que les caractères soient d'une originalité saisissante, mais la noblesse, la grandeur, l'accent de cette musique, le tragique réel de ce débat intérieur sur la vie et la mort, atteignent, par-delà le décorum antique et les draperies funèbres, une force pathétique proprement musicale qui n'est pas indigne de certaines pages de Sibelius, voire du Chant de la terre *de Mahler. Des draperies funèbres pour cette « messe d'enterrement », le metteur en scène et décorateur allemand Ekkehard Grüber en a mis partout sur cette scène obscure que domine l'aile sombre de l'Ange de la mort. Les chœurs, fantômes au visage de plâtre encapuchonné de noir, sont juchés sur des échelles abruptes encadrant une haute porte étroite, seul point de passage vers la vie, sous une verrière à moitié brisée. En fait d'images colorées, il n'y a guère que des danseurs, couverts de rubans comme de flots de sang, qui viennent animer, parfois de façon intempestive, ce drame fort classique.*

La mise en scène, assez impressionnante, est cependant lourde et brouillonne, parfois incompréhensible : ainsi, contrairement à Gluck, elle fait mourir à la fin, une seconde fois, Admète, dont sa femme semble maintenant totalement se désintéresser...

Mais l'intensité scénique se concentre sur l'adorable Alceste (Sylvia Sass), sculpturale dans ses longs voiles de deuil, sous ses cheveux dénoués, aux belles attitudes tragiques lentement modulées par la musique, agenouillée, terrassée par la douleur, et dont la voix jaillit avec une grandeur extrême : une voix inégale sans doute, faible dans le grave, parfois comme emprisonnée dans la gorge, mais qui s'arrache du cœur pour exploser en grandes envolées poignantes, où resplendissent les couleurs d'un timbre exceptionnel. On ne comprend malheureusement pas un mot de ce qu'elle chante.

Un excellent Admète l'accompagne, Eberhard Büchner, belle voix de ténor mozartien, et un Hercule pittoresque, trompettant (Jonathan Summers), armé d'une massue et couvert de la peau du lion de Némée, dont il fait tourner négligemment la queue en chantant. A part un grand prêtre désastreux, le reste de la distribution est honorable et les chœurs de bonne tenue.

*Le point faible réside dans l'orchestre, dirigé par un chef (Kenneth Montgomery) qui semble incapable d'obtenir des attaques propres et cohérentes avec les chœurs et de moduler les accents et les intensités de cette musique. L'ouverture, très désarticulée, semblait annoncer une tentative pour imposer à Gluück le style baroque à la mode, mais tout le reste est d'une sagesse traditionnelle voisine de la médiocrité. Pour ressusciter cet art, c'est de Toscanini qu'il faudrait s'inspirer dans son inimitable enregistrement d'*Orphée.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 28 et 31 mars et le 4 avril.

NOTES

Théâtre

« Vous avez dit oui ou bien vous avez dit non ? » au Petit Odéon

Après six ans de vie à deux, Louis quitte Elise à *laquelle il* reproche de n'être pas « féminine ». Elise (pantalons de charpentier, croquenots de l'armée, chignon sans couleur, gros mots) se prépare le lendemain matin son premier café en poudre solitaire, quand débarque un beau jeune Américain qui cherche un médecin.

Ce jeune homme va mourir (une septicémie, on ne sait pas au juste). Quand il aura cessé de vivre, Elise quittera l'appartement.

Les meilleures minutes de cette pièce de Geneviève Serreau, *Vous avez dit oui ou bien vous avez dit non ?*, sont dues à Brett Heller, qui joue le jeune Américain avec gentillesse et fraîcheur.

MICHEL COURNOT.

★ Petit Odéon, 20 h 30.

Photo

Fernand Michaud chez Agathe Gaillard

Photographe du Festival d'Avignon, Fernand Michaud propose chez Agathe Gaillard une série de portraits serrés et acérés sur le monde du théâtre (Georges Lavaudant, Daniel Mesguich) et de la photographie (Jean-Claude Lemagny, qui a vu son portrait, lui aurait trouvé des airs de Rembrandt ou de Tintoret...). Le plus beau portrait est celui de Pina Bausch, longues mains osseuses tenant une cigarette ou pinçant le décolleté d'une robe noire fendue sur un torse maigre, la tête renversée en arrière, les yeux qui partent loin, un condensé poétique de ses spectacles.

Au sous-sol de la galerie, Fernand *Michaud expose les exemples d'une* beauté plus conventionnelle : des nus de jeunes filles qui allient pureté et sensualité. — H. G.

★ 3, rue du Pont-Louis-Philippe Paris 4e. — Jusqu'au 17 avril.

VARIÉTÉS

MORT DU CHANSONNIER GILLES

Le chansonnier et compositeur Gilles, de son vrai nom Jean Villard, est mort vendredi 26 mars dans un hôpital de Vevey, en Suisse. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

[Dans les années 30, Gilles, associé avec A.-M. Julien, rencontré autrefois chez Copeau, forma un duo de chanteurs qui innova dans la chanson française en insufflant à celle-ci une nouvelle vigueur, un autre ton, en parlant de *la réalité sociale, en se lançant dans des* chansons-pamphlets (*Dollar*). Gilles et Julien chantèrent aussi des chansons de marin (*la Marie-Jésus, les Trois Bateliers*), avant de se séparer en 1939.

Né à Montreux en 1895, Gilles, après la séparation d'avec Julien, s'associa d'une manière éphémère avec d'autres partenaires (Edith, puis Urfer), composa de nombreuses chansons dont *les Trois Cloches* (rendues populaires par Edith Piaf) et *A l'enseigne de la fille sans cœur*, ouvrit, avenue de l'Opéra, un *cabaret (chez Gilles) qui joua un certain* rôle dans la chanson française au lendemain de la Libération. En 1959, il se retira à Vevey, dans le pays de Vaud.

En 1977, la firme Escargot avait publié un double album de ses principales chansons. — *C. F.*]

EXPOSITIONS

Populaires ou révolutionnaires ?

Si vous vous sentez l'âme frondeuse ce week-end, vous pouvez toujours faire un saut à la B.N., où l'austère maison accueille pour quelques jours encore les irrévérencieux slogans et les non moins irrévérencieuses affiches de mai 68. L'exposition se voudrait, nous dit-on *« une revue sommaire de l'imagination graphique du soixante-huitard moyen, avec tout ce qu'elle charriait d'insolence, de rire et d'espoir ».* Tout en se demandant à quoi pouvait bien répondre le « soixante-huitard moyen », les anciens combattants y trouveront de quoi se souvenir, et les jeunes d'aujourd'hui la recette sans doute toujours valable du cocktail Molotov.

***Banderoles,* tracts, *affichettes,* journaux éphémères, revues, entourent les soixante-dix affiches (sélectionnées pour ne pas trop choquer) sorties principalement de l'atelier de l'ex-École des beaux-arts, dit « atelier populaire ». Ce qui ne veut pas dire pour autant que les étudiants (et autres) « renouaient avec l'art populaire, retrouvé en ses sources profondes », comme on peut le lire dans la préface du catalogue. Voilà qui donne à penser que, pour connues qu'elles soient, les affiches de mai, douze ans après, mériteraient peut-être d'être à nouveau regardées et analysées avec un peu de recul, histoire de voir si oui ou non elles tiennent le coup en tant qu'affiches, révolutionnaires ou pas, avec leur transparence, elliptique, leur jeu d'image-texte testé collectivement avant tirage et distribution. Ce que l'exposition n'incite pas à faire. — G.B.**

★ B.N. Salle Mortreuil, rue de Richelieu, jusqu'au 31 mars.

Un manuscrit de Robespierre volé aux Archives de France

Une douzaine de textes autographes de Robespierre, de Saint-Just, du peintre David, de Cherubini et de Jussieu ont été volés aux Archives nationales, à Paris, vraisemblablement au cours du week-end dernier, ou lundi, jour de fermeture.

Parmi les documents, qui étaient provisoirement placés sous vitrines non cadenassées dans une des salles où les conservateurs des Archives préparent une exposition sur la Révolution française, seul un texte de Robespierre présente une très grande valeur historique : daté du 9 Thermidor, c'est, probablement, le dernier de sa main. Il semble improbable qu'il puisse être négocié.

■ La Ville de Leipzig vient de décerner le prix Arthur-Nikisch au compositeur et chef d'orchestre Igor Markévitch. Rappelons qu'Arthur Nikisch fut pendant vingt-quatre ans à la tête du Gewandhaus de Leipzig où il succéda, en 1885, à Hans von Bülow. Ce prix institué à sa mémoire, et très rarement décerné, a été attribué notamment à Bruno Walter, Otto Klemperer et Evgueni Mravinsky.

Cette distinction couronne la carrière de chef d'orchestre d'Igor Markévitch qui, après la publication du premier volume de ses *Mémoires*, vient de réaliser aux éditions Van de Velde une édition encyclopédique des neuf *Symphonies* de Beethoven *(le Monde* du 5 février).

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'HOMME EN PELUCHE, Lucernaire (544-57-34) (sam. 18 h 30).
PHÈDRE, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-81-16) (sam. 21 h).
LE PRINCE DE HOMBOURG, Odéon (325-70-32) (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
EDUQUÉ A MORT, Confluences (387-67-38) (sam. et dim. 21 h).
HISTOIRE VRAIE D'EZECHIAS GARDENIAN, Montreuil, Studio-Théâtre (859-17-32) (sam. 21 h, dim. 16 h).

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : la Tosca (sam. 19 h 30).
Salle Favart (296-12-20) : Bubbling Brown Sugar (Harlem années 30), (sam., *20 h 30, dim., 14 h 30 et 18 h 30, dernières*).
Comédie-Française (296-10-20) : Marie Tudor (sam. 20 h 30, dim. 14 h 30) ; *Le plaisir de rompre*, le Voyage de M. Perrichon (dim. 20 h 30).
Chaillot (727-81-15). – Salle Gémier : l'Orféo (sam. 20 h 30) ; Hippolyte (dim. 15 h).
Odéon (325-70-32) : les Derviches tourneurs (dim. 20 h 30).
Petit Odéon (325-70-32) : Vous avez dit oui *ou* vous avez dit non ? (sam., dim., 18 h 15).
TEP (797-96-06) : Gevrey-Chambertin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit TEP (797-96-06) : Dance Schwartz (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Centre Pompidou (277-12-33), Danse : Compagnie Alain Germain (sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 et 18 h 30) ; Cinéma vidéo : Cinéma d'avant-garde en Espagne (sam., dim., 19 h) ; Pollock (sam., dim., 15 h) ; Films en liaison avec l'exposition : Comment va la presse (sam., dim. 19 h).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : Attila (dim., 20 h 30).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Murray Louis Dance Company (sam., 20 h 30) (au Théâtre de Paris).

Les autres salles

American church (372-92-42) ; A Midsummer night's dream (sam. 20 h 30).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Arts-Hebertot (387-23-23) : L'étrangleur s'excite (sam., 21 h).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h ; dim., 15 h et 21 h).
Athénée (742-67-27) : Couleur tango (sam., 21 h) ; salle C. Bérard : Balle perdue (sam., 20 h 30).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (sam., 18 h 30 ; dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) : Ecrits contre la Commune (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h, dern.). – Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Ella (sam. 20 h 30, dim. 15 h 30, dern.) ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) : De mémoire d'oiseau (sam. 20 h 30, dim. 16 h).
Centre d'art celtique (258-97-62) : Perles à rebours (dim. 17 h).
Château de Vincennes (365-70-13) : Gerbe de blé (sam. 21 h, dern.).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30, dern.). – Grand Théâtre : la Divine Comédie (sam. 20 h 30). – Resserre : Pierre Abelard 1079-1142 (sam. 20 h 30, dern.).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : l'Escalier (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Dunois (584-72-00) : Saxofolie (sam., dim., 15 h.).
Edouard-VII (742-57-49) : la Danse du diable (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Espace Cardin (266-17-30) : Oratorio pour une vie (dim., 17 h).
Espace-Gaîté (327-95-94) : Il faut que Cléo parte (sam., 22 h ; dim., 17 h 30, dern.).
Essaïon (278-46-42), I : le Marteau des maléfices (sam., 20 h 30) ; l'Alpage (sam., 22 h 15). – II : La Planète Shakespeare, le conte d'hiver (sam., 20 h 15) ; La chambre aux sommets bleus (sam., 22 h.).
Fondation de l'Allemagne (589-53-93) : Léonce.
Fontaine (874-74-40) : Koudechapo (sam., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : l'Os de cœur (sam. 22 h ; dim. 17 h 30 et 20 h 15, dern.) et Lena (sam., dim., 20 h 30).
Galerie 55 (326-63-51) : The dumb waiter (sam. 20 h 30, dern.).
Grand hall Montorgueil (233-80-78) : Avez-vous des nouvelles du docteur ? (sam., 20 h 30, dern.).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; l'Augmentation (sam. 22 h 30).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Lierre-Théâtre (586-55-83) : la Grande peur dans la montagne (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : Un amour de théâtre (sam., 20 h 30). – Sylvie Joly (sam., 22 h 30) ; Théâtre Rouge : Sans soleil on vieillit plus vite (sam., 18 h 30) ; Douce (sam., 20 h 30) ; Pour une infinie tendresse (sam. 22 h 15). – Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Marie Stuart (508-17-80) : La confession d'Igor (sam. 20 h 30) ; Zoo Story (sam., 22 h 30 ; dim., 15 h).
Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 20 h 30). – Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., *21 h 15* ; dim., *15 h 30* et 21 h 15).
Michodière (742-95-22) : la Pattemouille (sam., 20 h 30 ; *dim., 15 h et 18 h 30*).
Moderne (874-99-28) : Trio (sam., *20 h 30* ; dim., 15 h).
Montparnasse, (320-89-90) : Trahisons (sam., 21 h ; dim. 16 h). Petite salle : Un cri (sam., 21 h, dim., 16 h).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Palais des glaces (607-49-93) : Gros câlins (sam., 22 h 15).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Salle Valhubert (584-30-60) : la Dorotea (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Studio Bertrand (783-64-66) : A la rencontre de M. Proust (sam., 18 h 30) ; les Campaniaques (sam. 20 h 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Studio-Théâtre 14 (545-49-77) : Le tintement du bourdon (sam., 20 h 30).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79), Salle I : la Maison de Bernarda (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; l'Écume des jours (sam., 22 h, dim., 17 h). – Salle II : Mr Hyde (sam., 20 h 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
Théâtre de l'Épicerie (272-23-41) : l'Amant (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h 30).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Roméo et Juliette (sam., 20 h 30, dim. 15 h).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60) : La passion à Ménilmontant (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre de la Mer (520-74-15) : Voulez-vous jouer avec moi ? (sam., dim. 20 h 30).
Théâtre de la Plaine (250-15-65) : le Dernier des métiers ; l'Equarrissage pour tous (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre Présent (203-02-55) : Pantagleize (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21) : la Folle (sam., dim., 21 h).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amante anglaise (sam., 20 h 30, dim., 15 h). – Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre 13 (589-05-99) : les Cancans (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47) : Lettre au père (sam., 22 h).
Tristan Bernard (522-08-40) : la Famille Leibovitch (sam., 21 h, dim., 15 h et 18 h 30).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h et 18 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Théâtre chez Léautaud (sam., *19 h.*) ; Tohu Bahut (sam., 20 h 15) ; le Président (sam., 21 h 30) ; Patrick et Philomène (sam., 22 h 45).
Blancs-Manteaux (887-15-84) : Arench = MC 2 (sam., 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam., 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h 30 et 24 h). – II. : Qui a tué Betty Grandt ? (sam., 21 h 30 et 24 h) ; Popote (sam., 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 20 h 30). – II : J'aurais pu être votre fils ; (sam., 20 h 30) ; C'était ça ou le chômage (sam., 21 h 45).
Café de la Gare (278-52-51) : Qu'est-ce qu'il y a dedans (sam., 20 h 15) ; Le chasseur d'ombre (sam., 22 h 15).
Coupe-Chou (272-01-73) : Le Petit Prince (sam., 20 h 30) ; Feydeau - Courteline - Labiche (sam., 22 h).
Fanal (233-91-17) : Innocentines (sam., 20 h) ; Francis Blanche (sam., 21 h *15*).
La Gageure (367-62-45) : La petite cuiller (sam., 22 h) ; *les Méfaits du tabac* (sam., 23 h).
Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; *les Bas de Hurleveau* (sam., 22 h 30).
Point-Virgule (278-67-03) : Vincent B. ou le navigaterre (sam., 20 h 15) ; Du ronron sur les blinis (sam., 21 h 30) ; Les chocottes (sam., 22 h 30).
La Soupap (278-27-54) : Pourquoi c'est comme ça (sam., 21 h 30).
Splendid Saint-Martin (208-21-93) : Papy fait de la résistance (sam., 20 h 30 et 22 h).
Le Tintamarre (887-32-82) : Contre-Jour (sam., 18 h 30) ; Phèdre (sam., 20 h 30) ; L'apprenti fou, Lime (sam., 22 h ; dim., 17 h).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Hommage à Gribouille ; Il en est... de la police (sam., 21 h 30) ; T'as pas vu mes bananes ? (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) : La mémoire et la mort (sam., 20 h 30) ; II : Vincent ou la folie d'être (sam., 22 h 30).

CHAQUE SEMAINE
dans **Le Monde** DIMANCHE
UNE PAGE
L'ACTUALITÉ DU DISQUE
CLASSIQUE - JAZZ - ROCK - VARIÉTÉS

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 27 - Dimanche 28 mars 1982

Les concerts

Lucernaire : C. de Pressac, G. Cottin (Mozart, Bach, Debussy) (sam., 19 h 45) ; Quatuor de clarinettes Lutèce (Vivaldi, Albeniz, Roger, Bondon) (sam., 21 h).
Eglise St-Merri : M. Kamedan, J. J. Balet (Bach, Brahms, Ravel, Rachmaninov) (sam., 21 h, dim., 16 h).
Hôtel Hérouet : Simone Escure (Bach) (sam., 20 h 30).
Centre Sivananda : B. P. Shrivastan, S. Maitra (musique de l'Inde) (sam., 20 h).
Crypte Sainte-Agnès : Quatuor de guitares (musique sud-américaine, sam., 20 h 45).
Théâtre du Rond-Point : G. Pludermacher (Ravel, Xenakis, Beethoven) (dim. 11 h).
Notre-Dame de Paris : J. C. Ablitzer (Buxtehude, Bach, Frank) (dim., 17 h 30).
Salle Pleyel : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. : J. Semkov (Tchaïkovski) (dim., 17 h 45).
Espace Japon : Y. Hirota, piano (Schumann, Chopin, Beethoven) (dim., *15 h.*).
Conciergerie : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Aubert, Pergolèse, Bach, Mozart) (dim. 17 h 30).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : Ensemble « Les Folies d'Espagne » (Ortiz, Corelli, Marais) (dim., 17 h).
Eglise St-Louis-des-Invalides : G. Robert (dim., 17 h).
Eglise St-Germain-des-Prés : N. Tsukamoto (Buxtehude, Bach, Widor, Alain dim., 18 h).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h : Notre pain quotidien, de F.-W. Murnau ; 17 h : Whisky à gogo, de A. Mackendrick ; 19 h : Jacques Prévert et le cinéma : le Roi et l'Oiseau, de P. Grimault ; la Bergère et le Ramoneur ; 21 h : Les maraudeurs attaquent, de S. Fuller. Dim., 15 h : Don Giovanni, de J. Losey : 19 h : Jacques Prévert et le cinéma : courts métrages ; 21 h : Hantise, de G. Cukor.

BEAUBOURG (278-35-57)

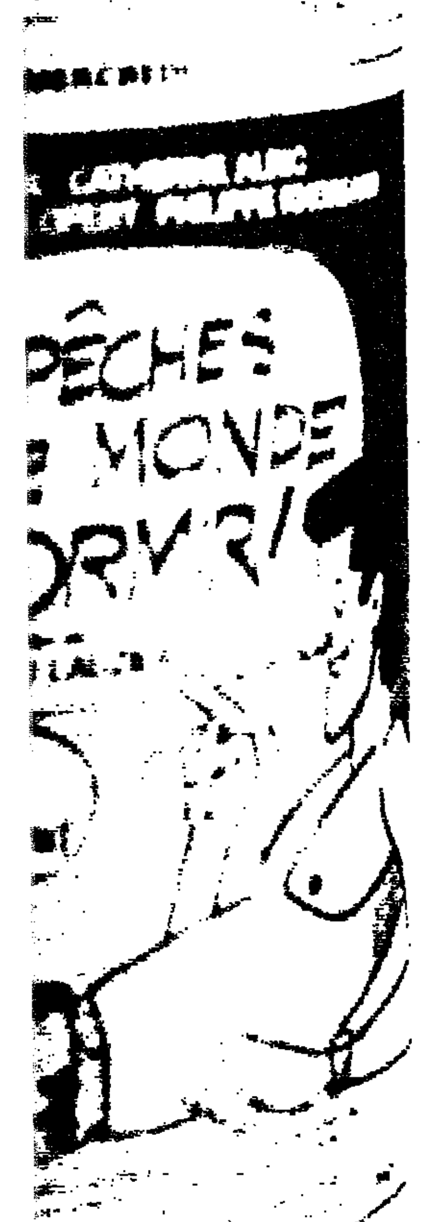
15 h : Folies de femmes, de E. von Stroheim ; 17 h : la Fureur des hommes, de H. Hathaway ; 19 h : le cinéma et le monde de la presse : Scandale, de A. Kurosawa ; 21 h : Vivre sa vie, de J.-L. Godard ; Dim., 15 h : The Jack knife man, de K. Vidor ; 17 h : les Fiancés, de E. Olmi ; *19 h : Le cinéma et le monde de la presse* : Une journée particulière, de E. Scola ; 21 h : la Fiancée des Andes, de S. Hani.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 4e (758-24-24).
ACTEURS PROVINCIAUX (Pol., v.o.) : Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Images, 18e (522-47-94).
BANDITS... BANDITS (Arg., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE BATEAU (All., v.o.) : Biarritz, 6e (723-69-23). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; George-V, 8e (562-41-46).
CARMEN JONES (A., v.o.) : Epée de Bois, 2e (337-57-47).
LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50)
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.), Capri, 2e (508-11-69) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE DROIT DE TUER (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
ESPION, LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60). – *V.f.* : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GALLIPOLI (Aust., v.o.) : U.G.C. Danton (329-42-62) ; Biarritz (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle (575-79-79).
GARDE A VUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02)
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-73-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50)
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
JOSEPHA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
KUNG-FU (Pol., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE LARRON (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38). – V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40).
MAD MAX (A., v.f.) (**), Gaîté-Rochechouart (878-81-77).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
MANIAC (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA MÉMOIRE COURTE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
LA NUIT DE L'ÉVASION (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montparnasse, 14e (606-34-25).
PABLO PICASSO (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
PACO L'INFAILLIBLE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-28) ; Pagode, 7e (705-15-12) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
PRENDS 10 000 BALLES ET CASSE-TOI (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français, 9e (770-33-88) ; Louxor, 10e (878-38-58) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
RAGTIME (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 6e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 16e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
TE MARRE PAS C'EST POUR RIRE (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TETE A CLAQUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
LA TRIPLE MORT DU TROISIÈME PERSONNAGE (Fr., vers. Esp.) : Forum, 1er (297-53-74).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (**) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 12e (241-77-99).
UNE FEMME D'AFFAIRES (Fr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-23-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
UNE GLACE AVEC DEUX BOULES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
WOLFEN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 2e (770-72-96) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CADEAU, film français de Michel Lang : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Le Paris 8e (359-53-99) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
CHASSE CROISE, film français d'Arielle Dombasle : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
L'ÉQUIPAGE, film soviétique d'Alexandre Mitta, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ, film français de Catherine Binet : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA MAISON PRES DU CIMETIERE (**), film italien de Lucio Fulci, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
LES MAITRES DU TEMPS, film français de René Laloux : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE PONT DU NORD, film français de Jacques Rivette : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
TAXI ZUM KLO (**), film allemand de Frank Ripploh ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).



RADIO-TÉLÉVISION

LA SITUATION FINANCIÈRE DES CHAINES

La polémique se poursuit

La situation financière des chaînes de télévision continue de provoquer des remous. A la suite de la question écrite de M. Robert-André Vivien, député du Val-de-Marne, président du groupe d'études R.P.R. de la communication, accusant les directions de TF 1 et A 2 d'être en cessation de paiements à cause d'une « *embauche pléthorique de personnel* » et d'« *augmentations de salaire non justifiées* », les directions de TF 1 et A 2 avaient opposé immédiatement un démenti, tandis que le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, tout en dénonçant une opération politique « irritante » et sans « *aucun fondement* », reconnaissait cependant que TF 1 connaissait « *quelques difficultés de trésorerie à ne pas confondre avec des difficultés financières* ». « *Il n'y a pas eu d'emprunt* », a-t-il précisé.

M. Robert-André Vivien, revenant aussitôt sur sa première question, a répondu que M. Fillioud reconnaissait par là qu'une société nationale de télévision avait des problèmes, qu'il constatait également que des syndicats lui donnaient raison quand il dénonçait l'augmentation pléthorique des effectifs. « *Je rappelle que les sociétés de télévision ont des recettes et des dépenses imposées par le gouvernement*, dit-il. *Je demande à M. Fillioud s'il y a adéquation entre les objectifs d'antennes et les moyens mis à la disposition des chaînes pour l'année 1982. Je demande si les téléspectateurs, qui ont acquitté 6 milliards 124 millions de francs de redevance ne pâtiront pas des incohérences que risquent de provoquer la nouvelle loi sur l'audiovisuel.* » M. Vivien demande également « *de préciser s'il est dans les intentions du gouvernement de déplafonner le montant des recettes publicitaires autorisé à la télévision, qui représente actuellement près de 2,2 milliards de francs. La gravité d'une telle décision, si elle se révélait exacte, n'échappera pas à tous ceux qui sont attachés au pluralisme de la presse écrite et des radios* ».

Revenant à la charge, M. Alain Madelin, autre député de l'opposition, a demandé à son tour, dans une question écrite envoyée le 25 mars à M. Fillioud, que « *toute la lumière* [soit faite] *sur la situation financière actuelle des sociétés de radio-télévision* », « *que soit publié le nombre exact des personnels permanents et occasionnels intégrés depuis le 10 mai ainsi que les fonctions occupées et les salaires correspondants. Le service public*, ajoute-t-il, *ne saurait être confondu avec un self-service politico-syndical* ».

De son côté, la direction de FR 3, qui n'a pas été mise en cause par M. Vivien, mais par une radio périphérique, précise qu'« *elle n'a fait que régulariser les situations précaires des personnels qui collaboraient en son sein depuis longtemps* », soit quelque trois cent cinquante personnes « *qui avaient au minimum un an de collaboration, certaines* [étant] *employées depuis des années, parfois même plus de dix ans, sans être pour autant dotées de contrat à durée indéterminée* ». « *Cette opération de gestion n'a pas entraîné de dépenses supplémentaires importantes, puisque les intéressés qui étaient déjà rémunérés ont tout simplement bénéficié d'un changement de régime juridique, en francs constants, l'accroissement correspondant de la masse salariale n'a été que de 6 millions de francs, soit 0,3 % du budget.* » FR 3 affirme en outre que, « *à la fin février 1982, la situation de trésorerie de cette chaîne présentait un solde positif de 120 millions de francs* ».

Enfin, un communiqué du conseil d'administration d'Antenne 2 rappelle que « *la situation de la trésorerie de la chaîne est absolument normale* », que le budget qu'il a adopté pour 1982 « *est équilibré et que, en l'état actuel de l'exécution du budget, tout indique que cet équilibre sera respecté* ».

● *A la suite de la parution dans l'hebdomadaire du parti socialiste* « *l'Unité* » d'un article de M. Claude Estier, directeur de la revue et député socialiste de Paris, donnant des précisisions sur le projet de réforme de l'audiovisuel (*le Monde* du 27 mars), M. Dominique Pado, sénateur centriste de Paris, a envoyé au premier ministre une question écrite dans laquelle il demande ce qu'il pense de « *la publication dans l'hebdomadaire de son parti, commentée par un député de son mouvement, du projet de loi portant réforme de l'audiovisuel, dont le conseil des ministres n'a pas encore délibéré* ».

A LA COMMISSION HOLLEAUX

Les radios libres pourront avoir des portées variables

La commission Holleaux, réunie jeudi 25 mars pour examiner la situation des radios libres en région parisienne, n'a pu se prononcer définitivement sur le plan proposé par T.D.F. (*Le Monde* du 26 mars), et le nombre de stations auxquelles il sera possible d'accorder une dérogation. Toutefois, un vote effectué à la demande de M. André Holleaux a écarté l'hypothèse des quarante-huit petites radios locales (dotées d'une antenne directionnelle et capables d'émettre sur un rayon de 5 à 8 kilomètres), par 12 voix contre 3 : celle de la F.N.R.L., celle de la Coordination des radios libres du Nord, et celle du ministère de l'intérieur. Il ne s'agissait pas pour autant d'adopter définitivement la proposition opposée de T.D.F., visant à placer le plus grand nombre possible de radios de forte puissance (30 kilomètres de rayon), le nombre total de stations se trouvant alors réduit (vingt-sept selon l'hypothèse de T.D.F.).

Le vote de jeudi témoigne en fait de la volonté de la commission de ne pas figer définitivement la situation et de trouver une voie médiane qui respecterait l'esprit de la loi (petites radios locales associatives), mais ne fermerait pas totalement la porte aux radios de couverture étendue ou de taille moyenne (entre 15 et 20 kilomètres) qui côtoieraient d'autres stations de portée nettement plus réduite (3,5 ou 8 kilomètres). La commission confirme en tout cas son souci d'ouverture et de souplesse, mais laisse supposer encore un long délai avant que soient accordées les premières dérogations par le gouvernement.

En attendant, donc, aucune radio libre n'a d'existence légale et, en province, certaines commencent à manifester de l'impatience. Quatre radios de l'Ouest, *Radio-Atlantic* à Nantes, *Radio-Vilaine* à Rennes, *Radio-Griboville* à Angers et *Radio-Populaire* à Saint-Nazaire, ont protesté dans un communiqué contre la lenteur des décisions et rappelé que les dérogations permettraient d'embaucher un millier de personnes en France.

Au ministère, on fait remarquer que plus de mille dossiers sont en attente et qu'un choix sérieux exige une certaine lenteur.

Vu

Le changement sur le tas

La parole à la base. Enfin du direct. Des gens comme tout le monde qui saisissent bien ce que veut dire M. Jacques Delors, mais « ne comprennent pas grand-chose » *aux discours compliqués de certains économistes. Des ouvriers qui jugent le changement en fonction de ce qu'ils vivent sur le tas et s'expriment franchement et simplement. Des chômeurs blasés qui pointent à l'agence sans en attendre d'offres d'emplois, tandis que d'autres* « travailleurs privés d'emploi », *organisent un service privé, celui du* « comité de chômeurs, le Sillon de Bretagne ».

Sur FR 3, « *Le nouveau vendredi* », *du 26 mars, consacré à la nouvelle donne économique et sociale, a promené ses caméras sur les marchés, chez Rhône-Poulenc, Prestil-Eclair, sur le trottoir en face d'un bureau de chômage. Et de découvrir, comme dans les sondages, que les Français sont plus réalistes qu'on ne le pense, qu'il leur paraît peu sérieux d'obtenir les trente-cinq heures sans réduction des salaires. Sur ce point, un cégétiste et un cédétiste de Rhône-Poulenc donnent le même avis : il faut partager le travail. Et les revenus ? Les revenus aussi. Mais d'autres ouvriers, manifestant l'air grave et déterminé, ne l'entendent pas ainsi : nous, on veut des* « pesetas ». *Comment accepter une réduction de salaire quand on transporte cinquante tonnes de sacs par jour pour 4 600 F par mois ? Pour ces manœuvres et ces hommes à tout faire,* « tout paraît possible », *et l'entreprise nationalisée qu'est devenue Rhône-Poulenc est plutôt l'affaire des gens d'en haut et du gouvernement.* « Pas la nôtre. » *En revanche, d'autres salariés attendent beaucoup des conseils d'atelier. Enfin, on va pouvoir s'exprimer,* « rompre le monologue du patron ».

Fallait-il entre chaque reportage donner la parole aux ténors du monde syndical, MM. Krasucki et Maire ? Ils onr réaffirmé leur conception, répété leurs discours. Etait-ce nécessaire ? Comme l'a admis le dirigeant cégétiste, « les images parlent d'elles-mêmes ». *Alors laissons les images parler. Enfin un langage que le téléspectateur comprend.*

JEAN-PIERRE DUMONT.

Samedi 27 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
L'Éducation (2e partie).

21 h 50 Série : Dallas.
Un beau parti.
Lucy rejette la proposition de mariage que lui fait Alan.

22 h 40 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : le Salvador : Valence, la ville aux feux sacrés ; la télévision suisse : le témoin de la semaine : Topor.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker.
Gérard Lenorman, Renaud, Laurent Voulzy, Clio Goldsmith, etc.



21 h 40 Feuilleton : Le village sur la colline.
Chavigny, 1943 à nos jours. Réal. Y. Laumet. Avec M. Boyer, M. Chpill, B. Castoldi.
Le dernier épisode de cette fresque de la vie paysanne est le plus beau : une femme est arrivée au bout d'une vie de travail et vit les bouleversements de la société



23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 On sort ce soir : l'Escarpolette.
De J.-M. Damase, mise en scène A. Boudet. Avec M. Mesplé, G. Bacquier, M. Baquet, P. Doghan et l'Orchestre national de musique de chambre d'Aquitaine.

22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. Théâtre ouvert : La passion de l'insomniaque, d'E. Cormann, enregistré au Jardin d'hiver.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné à la Philharmonie de Berlin le 4 avril 1981) : « Le Jour du jugement », oratorio pour solistes, chœurs et orchestre, de Telemann, par le petit chœur de Rias, Berlin et ensemble de solistes de Berlin : R. Kussmaul, premier violon, G. Donderer, violoncelle et viole de gambe, P. Puehn, contrebasse ; sol. K. Kunde, soprano, J. Hamari, alto, K. Markus, ténor, E. G. Schramm, basse : dir. U. Gronostay.
23 h. La nuit sur France-Musique : Œuvre de Berlioz : Entre guillemets : 0 h 5, Haute-Infidélité.

Dimanche 28 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis à Paris. Prédicateur : Mgr J.-M. Lustiger.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
De P. Sabatier (et à 17 h 15).
15 h 25 Sport dimanche.
Cyclisme ; basket-ball.
19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Artur et C. Garbisu.
La famille Leibovitch, *de C. Rochmann, au Théâtre Tristan-Bernard*, Dell'inferno, *d'A. Engel, au Théâtre Gérard-Philipe, etc.*
19 h 30 Les animaux du monde.
Vitrine dans un lagon.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : la Vie privée de Sherlock Holmes.
Film américain de B. Wilder (1970), avec R. Stephens, C. Blakely, I. Handl, C. Lee, G. Page (rediffusion).
Pour échapper au mariage avec une ballerine russe, Sherlock Holmes prétend être homosexuel. Mais il vole au secours d'une femme en détresse, ce qui l'entraîne, avec Watson, jusqu'en Ecosse, pour une étrange aventure.
Retournement humoristique et parodique du mythe du célèbre détective inventé par Conan Doyle. Et aussi une certaine amertume dans les rapports amoureux, une vision de l'Angleterre victorienne qui glisse vers le fantastique social.
22 h 35 Sports dimanche soir.
23 h A Bible ouverte.
« Et nu, je mourrai », avec M. Elie Wiesel, écrivain.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Cette semaine sur A 2.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 *Dimanche Martin (suite).*
Incroyable mais vrai : 14 h 25, Série : L'homme à l'orchidée ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Sam et Sally.
Bédélia (dernier épisode).
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Délires.
Le moulin à remonter le poivre, réal. J.-N. Roy.
Avec E. Constantine, B. Bergman, R. Leduc, V. Lagrange.
21 h 40 Magazine : Remue-méninges.
De G. Lauzun et O. Ozenberger. *Désirs-délires ; Les érotiques du Père-Lachaise ; Les petites tresses ; Madame Rose ; Clic-Clac ; Mort à Melun ; Laumenta à Gallinae, etc.*
22 h 25 Document : Gérard Titus Carmel.
Un artiste, trait pour trait, réal. C. Vilardebo.
Un portrait d'un artiste de quarante ans, un des plus connus de sa génération. Il dessine très bien des objets insolites : le papier, le crayon.
22 h 50 Document : la Fiancée.
D'A. Zorz (redif.).
Une jeune musulmane de seize ans prépare son mariage dans un petit village du nord de l'Afghanistan.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Émissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Les informations de la semaine : à Paris et à Tlemcen.
13 h 45 *Dessin animé : Mister Magoo.*
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Piem et P. Bonte.
15 h 15 *Série : Le comte de Monte-Cristo.*
D'après A. Dumas. Dernier épisode : la Vengeance.
16 h 45 Théâtre de toujours (cycle Shakespeare) : le conte d'hiver.
Réal. J. Howell, avec J. Kemp, R. Stephens, A. Calder-Marshall, M. Tyzack, D. Burke... (v.o. sous-titrée.)
18 h 55 *Prélude à l'après-midi.*
Symphony, de Britten, par l'ensemble La Folia.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Bilan de la campagne de pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon ; dentiste à Mafacc (la Réunion).
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 Série : La révolution romantique.
De M. Brion, réalisation J.-L. Fournier. Les enfants du romantisme.
Les prolongements du romantisme : de Modigliani à « Che » Guevara, en passant par Artaud, Ginsberg, etc.
21 h 25 *Courts métrages.*
Moulins du Nord, de P. Haudiquet, *les moulins de Flandres et d'Artois vus par un cinéaste de talent. Tant qu'il y aura de l'angoisse*, de M. Otero. *Un oiseau en papier journal*, de J. Pappé.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle G. Tierney) : le Château du dragon.
Film américain de J.-L. Mankiewicz (1947). Avec G. Tierney, W. Huston, V. Price, G. Langan, A. Revere (v.o. sous-titrée. — N.).
Dans les années 1840, la fille d'un fermier du Connecticut entre au service d'un riche Hollandais de New-York, habitant un château au bord de l'Hudson. Elle est plongée dans d'étranges événements. Tiré d'un roman à succès, ce film, très rare, de Mankiewicz, unit l'étude psychologique, la psychanalyse et le fantastique dans un drame à l'atmosphère envoûtante. Forte composition de Vincent Price face à Gene Tierney, touchante héroïne menacée.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Foi et tradition.
8 h 30 Protestantisme.
9 h 10, Écoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'Union rationaliste.
10 h, Messe au couvent Saint-Dominique, à Paris.
11 h, Regards sur la musique : « Jérôme Bosch - symphonie » (Serge Nigg).
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : « Tosca », de Puccini, à l'Opéra de Paris.
14 h, Sons : Crise du textile.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « Andromaque » de Racine.
16 h 15, *Inde du Sud, au Festival d'automne à Paris.*
16 h 45, Conférence de carême : Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon ?, par Mgr Jullien, évêque de Beauvais (en direct de Notre-Dame de Paris).
17 h 35, Rencontre avec... Ingolf Diener, Eckard Supp, Daniel Cohn-Bendit.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h. Albatros : André Baillon.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : La Rumeur, avec M. Rouquette, D. Colas, G. Lascault, M. Serres, E. Morin...
23 h. Musique de chambre : Asturias, Villa Lobos, Ibarrondo, par J.-C. et M. Tavernier, percussions.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-Promenade, musique viennoise et musique légère ; œuvres de Mozart, Haydn, J. Strauss, Schmidt, Tchaïkovski, Nedbal, Drigo, Weber, Haendel, Schoenherr, Sandauer, Volker, Fucik.
8 h 2, Cantate : B.W.V. 161, de Bach.
9 h 10, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées, à Paris), G. Pludermacher (piano), œuvres de Ravel, Xénakis, Beethoven.
12 h, 5 Les après-midi de l'orchestre : Les Mahlériens, avec W. Mengelberg, œuvres de Beethoven, Dvorak, Schubert, Mozart, J.-S. Bach.
14 h 4, D'une oreille l'autre, œuvres de Mozart, Schubert, Hersant, Beethoven, Saint-Saëns, J. Brahms, Crumb.
17 h, Comment l'entendez-vous ? par M. Ragon, écrivain, œuvres de Ravel.
19 h 38, Jazz.
20 h, Les muses en dialogue.
20 h 30, Concert (donné Salle Pleyel, à Paris, le 21 janvier 1982), « Concerto pour violon et orchestre », de Bach et de Szymanowzky, « Symphonie n° 8 », de Dvorak, par l'Orchestre de Paris, sol. H. Szeryng, piano, dir. C. Bardon.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : les mémoires musicaux d'I. Markevitch ; œuvres de Haydn, Beethoven, Stravinsky : 0 h 5, Rupture : œuvres de Roussel, Brahms, Liszt.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 28 MARS

— *M. Albin Chalandon*, ancien ministre de l'équipement, participe à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h 15.

— *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

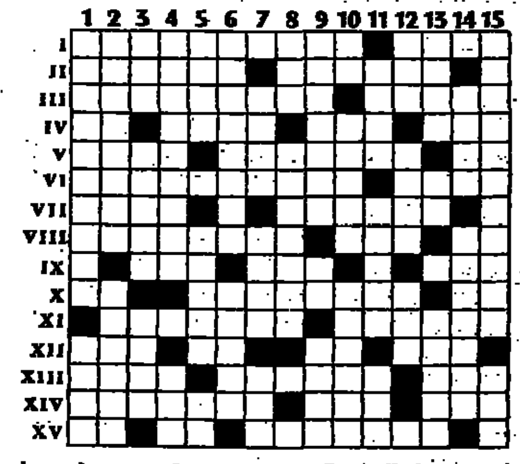
INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3155

HORIZONTALEMENT

I. Se lève en même temps que la séance. Frein. — II. Sur deux jambes ou sur deux pattes, il invite à se mettre à table. Personnage qui fut très raccourci au cours de l'histoire et présenté ici comme tel orthographiquement. — III. Entrepreneur de démolition pour pièces mal construites. Vocalise dans les Carniques. — IV. Démonstratif. Pays. Font culs secs dans la cave. Personnification avunculaire. — V. Dépôt de glace. Brûle-gueule d'importation nord-africaine. En boitant. — VI. Après avoir été saisi, il se trouve emballé. *Lieu de fabrication* de la crème anglaise. — VII. Signes du temps. Robe que revêtit Baucis après une métempsycose. — VIII. Ses adeptes ont des idées très particulières sur la chose. Emberlificotée. Copulative. — IX. S'ajoute au nom du père et du fils. Les accumuler ne constitue pas une source de richesse. Lettre grecque. — X. Note. Certains le remontent pour assurer leur descendance. Le Bordelais vu par un Bourguignon. — XI. La Faculté sous son aspect le plus symbolique. Perdit un œil en Corse, un bras aux Canaries et le reste à Trafalgar. — XII. Institution britannique des plus stables. Personnel. Conjonction. Son débit peut satisfaire des gens désireux de boire en Suisse. — XIII. Ressort d'un sommier. Avertissement. Article. — XIV. Enjoliveurs de roue. Animateur de ciseaux, plumes, pinceaux, etc. La plus courte fut républicaine. — XV. Varient davantage entre les continents qu'entre les générations. Possessif. Personnage que l'on ne saurait prendre au sérieux.



VERTICALEMENT

1. Se lève en même temps que la séance. Jour pouvant donner lieu à une reprise. — 2. Grand saigneur d'Espagne. Jeu de calculs. — 3. Porte souvent le nom d'un personnage qui ne l'a jamais vue. Facteur d'abattement qui ne se laisse pas facilement abattre. Orphée aux Enfers en est un modèle homérique. — 4. Spécialiste des maux d'esprit. Veste autrichienne endossée par un baron. — 5. Met au clou ou voue à la potence. Privation de sortie pour mauvaise conduite. Article. — 6. Ils s'étendent souvent sur un divan. Champ où l'on peut récolter des tomates en produisant des navets. — 7. Exhale. Indicatif évoquant un coup brillant ou qualificatif d'une chose sans brillance. Roi de Juda. — 8. Lettre grecque. Une mesure à ne pas dépasser. — 9. Abreuve des sillons. Possessif. Victime d'un frère aussi fraudeur qu'arriviste. — 10. Négation. Créature qui ne risque pas d'être enlevée, bien qu'elle s'emporte facilement. Même si leurs arrières ne sont pas à la hauteur, ils ne sont pas habilités à leur botter les fesses. — 11. Dont l'adresse est incontestable. Jouer pour des étoiles. D'un auxiliaire. — 12. Entreprise de travailleurs émigrés fondée en 1943. On pousse ceux qui en manquent et retient ceux qui en ont de trop. Roi d'Israël. — 13. Embrasse tout le monde. Personnel. Action mesurée par le chef et démesurée pour l'aubergiste. — 14. Le potard y potasse le potassium. Jouer le rôle d'ôter l'eau. — 15. Préavis reçu de l'au-delà. Manche ne manquant pas de reprises.

Solution du problème n° 3154

Horizontalement

I. Berceaux. — II. Elargir. — III. Rimer. Gel. — IV. Etêtage. (cf. gourmand) — V. Zée. Tente. — VI. Pince. — VII. Non. Giens. (cf. langue). — VIII. Avoine. Nu. — IX. Acre. Tir. — X. Pleurs. Si. — XI. O.E.S.N. Et.

Verticalement

1. Berezina. Pô. — 2. Elite. Ovale. — 3. Ramée. Noces. — 4. Crêt. Irun. — 5. Egratigner. — 6. Aï. Génie. Se. — 7. Urgence. — 8. Tennis. — 9. Elle. Surin.

GUY BROUTY.

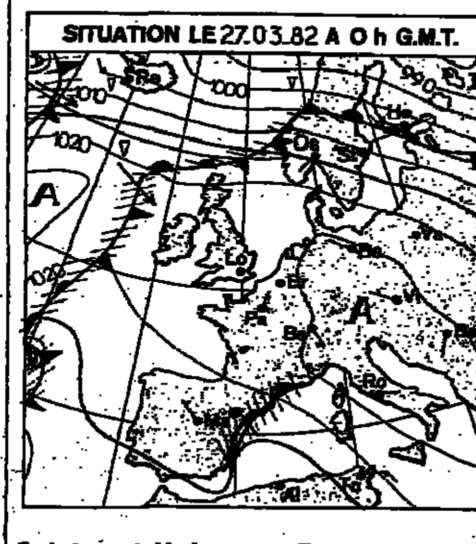
Le dimanche 28 mars

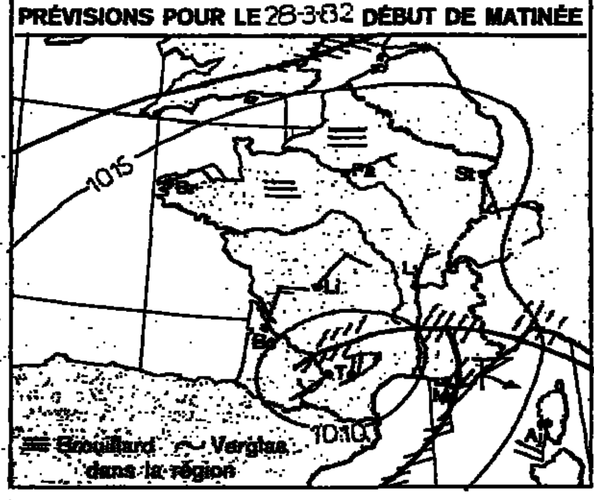
L'HEURE D'ÉTÉ

L'heure d'été entrera en vigueur le dimanche 28 mars.A 2 heures du matin, ce jour-là, les montres et pendules devront être avancées d'une heure.

Le nouvel horaire sera adopté par presue tous les pays européens. Les dix de la C.E.E. (Allemagne, Belgique, Luxembourg, France, Pays-Bas, Italie, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Grèce) et onze autres Etats (Autriche, Espagne, Finlande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne) sont en effet concernés par cette mesure.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 27 mars à 0 heure et le dimanche 28 mars à 24 heures :

Le champ de pression continuera de baisser sur la France, tandis que la cellule de hautes pressions se décalera vers la Grèce. Dans le flux de sud-est, puis sud, qui s'établit sur le pays, la progression de l'air humide et instable de Méditerranée sera plus rapide et demain, le temps lourd et parfois orageux n'épargnera que les régions du Nord et du Nord-Ouest.

Dimanche matin, le temps sera très nuageux et humide sur la moitié sud du pays, tandis qu'ailleurs la matinée sera parfois brumeuse mais, en général, peu nuageux. Au cours de la journée, la zone de nuages gagnera vers la Loire, le Jura, et, le soir, les Vosges. Elle sera accompagnée de pluies ou d'averses, prenant parfois le caractère d'orage. Plus au Sud, une relative amélioration se développera sur les Pyrénées et l'Aquitaine, avec des éclaircies. De la Bretagne à la frontière belge il fera beau, mais avec des nuages plus abondant le soir près des côtes. Les vents seront modérés et souffleront du sud ou du sud-est. Les températures minimales seront en hausse, tandis que les maximales accuseront une baisse plus ou moins sensible en fonction des précipitations.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 27 mars 1982, à 7 heures, de 1021,2 millibars, soit 776,0 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 mars ; le second, le minimum de la nuit du 26 mars au 27 mars) : Ajaccio, 17 et 5 degrés ; Biarritz, 17 et 5 ; Bordeaux, 17 et 6 ; Bourges, 16 et 1 ; Brest, 16 et 5 ; Caen, 14 et 0 ; Cherbourg, 12 et 2 ; Clermont-Ferrand, 17 et 1 ; Dijon, 15 et 0 ; Grenoble, 18 et 1 ; Lille, 16 et 2 ; Lyon, 17 et 2 ; Marseille, 18 et 8 ; Nancy, 17 et -1 ; Nantes, 17 et 3 ; Nice, 15 et 8 ; Paris-Le Bourget, 18 et 2 ; Pau, 16 et 3 ; Perpignan, 15 et 9 ; Rennes, 18 et 2 ; Strasbourg, 17 et 0 ; Tours, 17 et 2 ; Toulouse, 16 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

PRÉVISIONS POUR LE 28 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 7 degrés ; Amsterdam, 16 et 2 ; Athènes, 11 et 2 ; Berlin, 16 et 3 ; Bonn, 18 et 0 ; Bruxelles, 15 et 3 ; Le Caire, 24 et 9 ; Canaries, 21 et 14 ; Copenhague, 15 et 3 ; Dakar, 23 et 19 ; Genève, 14 et -1 ; Jérusalem, 9 et 6 ; Lisbonne, 18 et 9 ; Londres, 17 et 4 ; Luxembourg, 16 et 5 ; Madrid, 14 et 0 ; Moscou, 2 et 2 ; Nairobi, 29 et 14 ; New-York, 9 et 1 ; Palma-de-Majorque, 14 et 8 ; Rome, 4 (minimum) ; Stockholm, 12 et 2 ; Tunis, 17 et 12 ; Tozeur, 22 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 27 mars 1982 :

DES DÉCRETS

● Relatif à la cessation anticipée d'activité des personnels des collectivités locales prévue par l'ordonnance du 30 janvier 1982 relative aux contrats de solidarité ;

● Portant modification de l'article R. 111-6 du code de la construction et de l'habitation relatif aux équipements et aux caractéristiques thermiques des bâtiments d'habitation.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 28 MARS

« Château de Maisons-Laffitte », 14 h 30 et 15 h 45, entrée côté parc, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, M. Guillier.

« Promenades autour du parc Monceau », 15 h, métro Monceau, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Palais du Luxembourg et Sénat », 15 h 30, 15, rue Vaugirard (Approche de l'art).

« Le quartier Saint-Paul », 15 h, métro Pont-Marie (Art et Histoire).

« Peinture française du XVIIe siècle », 11 h, hall du Grand Palais (Arcus).

« Le parc de Versailles », 14 h 30, statue de Louis XIV dans la cour (L'art pour tous).

« Synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h, 3, rue Malher (A travers Paris).

« Hôtels de Beauvais, Sens, Aumont », 15 h 15, 22, rue de Beautreillis, Mme Barbier.

« Vieux village de Montmartre », 15 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt, Mme Camus.

« Salons du ministère des finances », 15 h, 93, rue de Rivoli, Mme Reynaud.

« L'Opéra », 15 h, entrée, Mme Ragueneau (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau, Mme Ferrand.

« Anciennes Halles », 15 h, place Colette, sortie du souterrain, Mme Hager.

« Palais Bourbon », 15 h, métro Chambre-des-Députés, Mme Hauller.

« Palais du Luxembourg », 15 h, 20, rue de Tournon (Histoire et Archéologie.

« Montmartre », 15 h, métro Abbesses, M. Jaslet.

« La Madeleine », 15 h, métro Madeleine (Lutèce Visites).

« L'Académie française », 14 h 45, 23, quai Conti, M. de la Roche.

« De l'hôtel de Lamoignon à celui des ambassadeurs de Hollande », 15 h, 24, rue Pavée, Mme Bué-Akar (Paris et son histoire).

« Quartier de la Tour de Nesles », 15 h, métro Pont-Neuf (Résurrection du passé).

« Vieux quartiers de la Cité », 14 h 30, pont Neuf, statue Henri-IV, E. Romann.

« Les Catacombes », 10 h, 2 bis, place Denfert-Rochereau (lampe électrique) (Tourisme culturel).

« L'Opéra », 11 h, statue de la Danse (Visages de Paris).

LUNDI 29 MARS

« Quartier du temple », 11 h, métro Temple, Mme Allaz.

« Notre-Dame présentée aux jeunes », 14 h 30, parvis côté Préfecture, Mme Hulot.

« Hôtel Salé », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Allaz.

« Exposition Gabriel Davioud », 15 h, 62, rue Saint-Antoine (Caisse nationale des monuments historiques).

« Egypte : Vie quotidienne », 15 h, le Louvre, porte Champollion (Approche de l'art).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (A travers Paris).

« La cathédrale russe », 15 h, 12, rue Daru, Mme Reynaud.

« Chez un orfèvre », 15 h, métro Arts-et-Métiers, Mme Raguenau (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, Mme Ferrand.

« Les tympans célèbres », 15 h, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« L'Opéra », 13 h 30, entrée, M. Jaslet.

« Carmel de Saint-Denis », 15 h, métro Saint-Denis-Basilique (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'UNESCO : film sur Malte », 15 h, place Fontenoy (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 28 MARS

14 h 45, 9 bis, avenue d'Iéna, J.-C. Stevens : « La Colombie, l'Equateur, les îles Galapagos » (films).

15 h, 163, rue Saint-Honoré, G. Walter : « Comment reconnaître notre degré spirituel et celui des autres », Natya : « Les paroles secrètes de Jésus selon saint Thomas ».

15 h 5, rue Largillière, B. Miollan : « Machu Picchu » (Nouvelle Acropole).

17 h 50, 9 bis, avenue d'Iéna, J.C. Stevens : « La Pologne et la Russie jusqu'en Sibérie » (films).

LUNDI 29 MARS

14 h 45, 23 quai Conti, M. Pomey : « Le renouveau actuel des fondations » (Académie des sciences morales et politiques).

15 h, 17, rue Fénelon, J. Galtier : « Marc Boegner et le judaïsme de 1940 à 1954 » (Amitié judéo-chrétienne).

17 h et 20 h 30, Musée des arts décoratifs, « L'Europe chrétienne : l'apogée roman et gothique ».

18 h 30, 24, rue du Mont-Thabor, Dr Simon : « L'œuvre médicale de Maïmonide (1135-1204), médecine du Moyen Age » (SILOE).

BREF

AUTOMOBILE

CITROËN, commercialisera courant avril 1982 une série spéciale de 1 000 Visa : la Visa West End. La Visa West End est une Visa Super E (moteur 4 cylindres, 1124 cm3, 50 ch, consommations : 4,81 l. aux 100 km à 90 km/h, 6,3 l. aux 100 km à 120 km h et en consommmation urbaine) à carrosserie rouge Delage. Un toit ouvrant panoramique sera monté en série, de même qu'un pare-brise feuilleté et glaces teintées, essuie-glace/lave-glace de lunette arrière, prééquipement radio, roues en alliage léger. (44 800 francs).

CINÉMA

SCÉNARIOS FANTASTIQUES. — Pour la quatrième année consécutive, la Fondation Philip-Morris pour le cinéma organise un concours de scénarios sur le thème du fantastique.

Parmi les onze synopsis sélectionnés, le jury choisira le lauréat qui recevra le prix de 10 000 francs au Festival d'Avoriaz.

★ **33, avenue Mac-Mahon, 75017 Paris. Tél. : 755-71-40.**

FORMATION PERMANENTE

LES JEUNES ET LE TIERS MONDE. — Le service civil international organise du 5 au 9 avril un stage d'initiation au développement économique et social qui aura lieu à Marly-le-Roi. Ce stage s'adresse à des jeunes intéressés par les problèmes du tiers-monde

★ ***Service civil international*, 129, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris, tél : 874-60-15.**

CHATILLON POUR LES JEUNES. — Sous le patronage de l'Orchestre de l'Ile-de-France et avec la participation de la Délégation régionale à la musique d'Ile-de-France est organisée sur l'initiative de la ville de Châtillon (Hauts-de-Seine), du 29 mars au 13 avril, un stage national de formation de jeunes musiciens au travail d'orchestre. Ainsi sera créée, sous la direction du chef d'orchestre Alexandre Myrat, la philarmonie nationale des jeunes, qui donnera plusieurs concerts à l'issue du stage. le prix de ce stage est de 800 francs.

★ **Conservatoire municipal, rue Jean-Macé, 92320 Châtillon-sous-Bagneux, tél. : 657-34-24.**

LA MAISON

LUMIÈRE EXOTIQUE. — Dans ses boutiques de meubles en rotin venus d'Extrême-Orient, Jacques Pergay présente des lampes originales. Les abat-jour en tissu sont montés sur des reproductions de vanneries anciennes, exécutées par des artisans philippins selon une technique ancestrale. Ces pieds de lampes, de ton brun roux, sont des coffrets, des jarres effilées ou des petites hottes dorsales. La collection comprend une douzaine de lampes, vendues aux alentours de 1 000 F.

★ **Jacques Pergay, 206, bd Saint-Germain ; Forum des Halles, niveau 2 ; les Quatre-Temps à la Défense, allée des Arcades ; 16, place Crillon à Avignon.**

PRIX

DÉCOUVERTE DU JAPON. — L'Association de presse France-Japon, qui groupe des journalistes français en poste à Paris, et des journalistes français s'intéressant au Japon, attribue un prix annuel « Découverte du Japon », destiné à encourager les études sur le Japon dans tous les domaines, journalistique, politique, économique, culturel, scientifique, technique, sociologique, artistique, etc.

Doté par la société S.B.A. (l'Association des jeunes entrepreneurs français au Japon) et l'A.P.F.J., il donne droit à un voyage d'études d'un mois. Les candidats, de nationalité française et âgés de moins de trente ans, devront remettre *avant le 1er juin*, en cinq exemplaires, un mémoire de *quatre pages* dactylographiées de vingt-cinq lignes au maximum sur le sujet de l'étude qu'ils souhaitent mener au Japon. Ce mémoire sera accompagné, en cinq exemplaires, d'un curriculum vitae *d'une page* maximum, *manuscrite*.

★ **Association France-Japon, 14, rue Cimarosa, 75116 Paris. Tél. : 727-30-98.**

RÉTROMANIE

LE LIVRE A TRAVERS LES SIÈCLES. — L'exposition organisée à Lyon par la Compagnie des libraires-experts de France présente un grand choix d'œuvres précieuses, des incunables lyonnais en lettres gothiques aux livres-objets contemporains à cassettes incorporées. Parmi les œuvres les plus remarquables, *les Mémoires sur l'histoire de Lyon*, édités au seizième siècle ; *un* Bréviaire de l'amour, manuscrit du dix-huitième, de l'ancienne collection Roger Peyrefitte ; des éditions originales de La Fontaine, Racine, Buffon, Stendhal, Benjamin Constant, ainsi que de nombreux autographes intéressants. (A la Maison de Lyon, place Bellecour, du 27 mars au 4 avril.)

SPORTS

D'UN SPORT A L'AUTRE

HOCKEY SUR GLACE. — *Au cours de la dixième journée du championnat du monde (groupe C) le 25 mars à Jaca (Espagne), le Japon a battu la France 6-2 (1-0, 1-2, 4-0). Avec trois victoires et deux défaites, la France partage la deuxième place du classement provisoire avec la Yougoslavie et la Hongrie, derrière le Japon.*

PENTATHLON MODERNE. — *Le Français Joël Bouzou a remporté, jeudi 25 mars, la réunion internationale de pentathlon moderne organisée à Paris; il a précédé avec 5.450 points les Soviétiques Nefedov, 5.406 points, et Kapaniov, 5.309 points. Par équipes, l'U.R.S.S., avec 15.914 points a devancé la France, 15.826 points.*

SKI ALPIN. — *L'Américain Phil Marhe a remporté, vendredi 26 mars le slalom de Montgenèvre, en 1 min. 39 sec. 41, dernière épreuve de la Coupe du monde ; il devance le Suédois Stenmark 1 min. 40 sec. 7, et le Suisse Gaspoz 1 min.40 sec. 9. Fait sans précédent, l'Américain enlève cette année la Coupe du monde, et les deux spécialités, le slalom spécial et le géant.*

L'Allemande de l'Ouest Maria Epple a obtenu, le 25 mars à San-Sicario (Italie), son troisième succès de la saison en Coupe du monde, en gagnant le dernier slalom géant comptant pour l'attribution du trophée de cristal. La Suissesse Herika Hess, championne du monde, en se classant deuxième, a pratiquement assuré sa victoire générale sur la sœur aînée de Maria, Irène Epple, qui a terminé deuxième.

SPORTS ÉQUESTRES. — *Le cavalier français de sauts d'obstacles, Hervé Godignon, a signé un contrat professionnel avec la société Moët et Chandon, qui avait déjà sous contrat depuis six ans le Brésilien Nelson Pessoa. Agé de trente ans, l'ancien champion de France, qui s'était déjà vu retirer* Electre *il y a deux ans, va perdre à cette occasion les deux meilleurs chevaux de son « piquet »,* Gitan P, *vendu à l'Italie, et* Khadidja, *momentanément confié au fils de son propriétaire, M. Alain Casagrande.*

VOILE. — *Le voilier néerlandais* Flyer, *qui est en tête de la quatrième et dernière étape de la Course autour du monde, Mar-del-Plata-Portsmouth, devant le néo-zélandais*Ceramco, *le français*Charles-Heidsieck-III, *le britannique* First-Cooperative *et les français*Kriter-9 *et*Euromarché, *est attendu lundi 29 mars dans le port anglais par les organisateurs, si toutefois le bateau de Cornelius Van Rietschoten n'est pas retardé par les difficultés météorologiques prévues au sud de l'Angleterre.*

PRESSE

M. PIERRE JANROT EST NOMMÉ DIRECTEUR DU « BERRY RÉPUBLICAIN »

Deux nominations interviendront dans le groupe Centre-France *(la Montagne)*, à compter du 1er avril :

— M. Pierre Janrot sera nommé directeur du quotidien *le Berry républicain*, en remplacement de M. Pierre Feuerstein (M. Janrot a été P.-D.G. de *l'Aurore*, de novembre 1978 à janvier 1979, et directeur de *France-Antilles* depuis septembre 1980) ;

— M. Pierre Feuerstein est nommé directeur-délégué pour les filiales du groupe Centre-France (il dirigeait *le Berry républicain* depuis 1978).

● *Dans le groupe La Vie.* — Le conseil d'administration de la S.A. Malesherbes Publications (qui édite *la Vie, les Informations catholiques internationales, Prier*, etc.) a décidé de coopter trois nouveaux administrateurs : MM. Philippe Farine, membre suppléant du comité directeur du P.S., Jean-Pierre Hourdin, fils de M. Georges Hourdin, fondateur de *la Vie catholique)* et Georges Montaron, directeur de Hebdo T.C. *Témoignage chrétien.*

Les autres membres du conseil, outre M. André Schafter, président, sont MM. Michel Houssin et Jean-Pierre Dubois-Dumée, plus un représentant du personnel.

● *La Fondation « Journaliste demain »* organisera son concours annuel d'entrée le 5 juin (dix places à pourvoir). Les inscriptions (6, rue Ancelle, 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 624-01-23) sont acceptées jusqu'au 30 avril. L'enseignement, d'une durée d'un an, est constitué de cours dispensés par des personnalités du monde de la presse et de stages effectués dans les entreprises membres de la Fondation.

SOCIAL

Les syndicats portent un grand intérêt aux problèmes des « nouveaux retraités »

Trois importantes associations de retraités viennent de *se réunir en congrès national* : à Sète (Hérault) il y a huit jours, l'Union confédérale des retraités C.G.T. (UCR-C.G.T., trois cent mille membres) ; à Guidel, près de Lorient (Morbihan), du 23 au 25 mars, celle des retraités C.F.D.T. (UCR-C.F.D.T., cent *mille adhérents*) ; enfin, à Royan (Charente-Maritime), presque au même moment, l'Union nationale des retraités et personnes âgées, ex-Union des vieux de France, organisation proche du P.C., regroupant des dizaines de milliers de militants.

Les deux congrès syndicaux ont montré l'intérêt que portent les centrales ouvrières aux problèmes des « nouveaux retraités », désormais de plus en plus jeunes.

Comme l'avait souligné à Sète M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., les travailleurs vont quitter la vie professionnelle de plus en plus tôt. C'est une force avec laquelle il faudra compter. Dès lors, rien d'étonnant si les syndicats accordent à cette évolution une attention nouvelle, illustrée par la présence, à Sète, des deux dirigeants de la C.G.T., MM. Séguy et Krasucki, et à Guidel de M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T.

Une organisation de masse et de classe

Pour la première de ces centrales, il s'agissait de proclamer *« la nécessité d'un syndicalisme spécifique des retraités dans la C.G.T. »*. La transformation des *« conférences »* de l'U.C.R.-C.G.T. en congrès nationaux apporte à la structure *« autonome »* des retraités cégétistes la consécration d'une organisation *« de masse et de classe »*, qui se situe dans la ligne du « changement » intervenu le 10 mai 1981.

Même analyse à la C.F.D.T., où l'on a souhaité aussi, jeudi, une organisation *« de masse et de classe »* et, pour reprendre l'expression de M. Maire, une *« démarginalisation »* des retraités pour *« rompre la loi d'airain travail-revenus »* et briser l'isolement psychologique et culturel des anciens travailleurs. *La montée des nouveaux retraités*, estime M. Maire, interpelle notre société tout entière. Elle met en lumière ses carences — aggravées par la crise — et l'indigence de la cité dans le domaine des activités socio-culturelles et des relations sociales. Lutter avec les retraités, c'est lutter pour eux, *mais aussi* pour le cadre de vie, pour le progrès social de l'ensemble de la nation.

« *Démarginaliser* », donc, les retraités. Mais comment ? D'accord sur le fond, l'U.C.R.-C.G.T. et l'U.C.R.-C.F.D.T. ont pris contact entre elles ces derniers jours — les cégétistes adressant notamment un télégramme à « ceux d'en face » pour leur souhaiter « *un bon congrès* ».

Cependant, des divergences subsistent, au niveau des appareils aussi bien que des militants, sur les moyens de mobiliser les retraités dans l'action syndicale.

La même clientèle

A la C.G.T., aucun problème, apparemment, « *si l'on excepte quelques récriminations de militantes qui estiment que la composition du bureau de l'U.C.R.-C.G.T. est loin de refléter la proportion de femmes retraitées* ». Toutefois, ainsi que l'avait reconnu M. Krasucki, « *des questions d'organisation subsistent* ». Comment intégrer l'U.C.R. aux activités du syndicat ? Comment éviter les doubles emplois ? Comment les retraités seront-ils représentés dans les instances locales et nationales de la C.G.T., dans les unions départementales et dans les fédérations ? Les membres de l'U.C.R.-C.G.T. proviennent en majorité du secteur public et nationalisé. Ils vont tenter de recruter d'autres adhérents dans le secteur privé, qui représente six millions de retraités, et de se lancer dans la bataille des élections prud'homales, dans celle des élections à la Sécurité sociale. Du pain sur la planche, aussi, dans les domaines de la coopération avec le tiers-monde, de la formation des jeunes, des loisirs et du tourisme social.

Ce vaste programme suscite l'agacement de la C.F.D.T., où l'on accuse la C.G.T. de vouloir « *piéger les vieux* », de les « *enrégimenter* » à des fins électorales. Agacement d'autant plus vif que les retraités C.F.D.T. sont issus *grosso modo* de la même clientèle que celle de la C.G.T. : la fédération des transports et de l'équipement y est représentée avec 40,66 % des adhérents ; puis viennent les travailleurs de l'E.G.F., les mineurs, la défense nationale, les enseignants, les P.T.T.

Les ordonnances : « pas concernés »

Au sein de l'U.C.R.-C.F.D.T., il est vrai, un important débat s'est instauré entre partisans et adversaires d'une structure interprofessionnelle des retraités. Pour les premiers, la participation dans un syndicat n'est pas la bonne réponse pour la masse des retraités. « *Nos problèmes ne sont pas les mêmes*, déclare une retraitée de l'Aude, *et s'accrocher à son ancienne profession, c'est une utopie, une forme de corporatisme, alors qu'il faudrait réunifier la classe ouvrière en la solidarisant.* » Pour les seconds, « *être retraité, ce n'est pas une profession* », et les revendications des travailleurs, actifs ou inactifs doivent passer par le syndicat. *Deux attitudes extrêmes*, a estimé M. Edmond Maire, qui font l'impasse sur la réalité : à savoir, la diversité du milieu des retraités. Quoi qu'il en soit, le congrès de l'U.C.R.-C.F.D.T. s'est prononcé pour une double représentation — professionnelle et interprofessionnelle — de ces derniers.

« *L'important*, concluait M. Marcel Gonin, secrétaire général de l'U.C.R.-C.F.D.T., *c'est de leur donner la possibilité de s'exprimer.* »

Mais comment vont réagir ces « nouveaux retraités » face aux mutations économiques, sociales et politiques entraînées par le « changement » ? A la C.G.T. aussi bien qu'à la C.F.D.T., — avant même que soit connu le contenu des nouvelles ordonnances sur la retraite — on percevait une certaine déception derrière l'académisme (ou le folklore) des interventions.

« *Nous sommes une génération sacrifiée*, nous disait, avec amertume, un vieux militant cégétiste de Sète. *Nous nous sommes battus pour le Front populaire, puis dans la guerre et dans la Résistance, ensuite à la Libération pour la Sécurité sociale, pour la reconstruction du pays. A l'heure de la récession, on nous a laissé tomber, comme les immigrés. Et maintenant qu'un espoir est apparu avec le 10 mai, nous avons l'impression d'être tenus à l'écart. Pourtant, nous voudrions bien, nous aussi, être les acteurs du changement.* »

Langage de militant ? « *La Sécu, parlons-en* », s'esclaffait un ancien président de caisse de Sécurité sociale de la C.F.D.T. *Le projet né dans la Résistance était basé sur un système redistributif, une Sécurité sociale généralisée, que l'on s'est acharnée à démolir. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? On a créé les régimes complémentaires, qui sont de la justice commutative, proche du libéralisme. Puis il y a eu les ordonnances, qui ne sont rien d'autre que la mainmise patronale sur la Sécurité sociale, avec un peu de sauce F.O. et un peu de sauce C.F.D.T. On nous brandit la perspective d'une harmonisation des régimes. La seule véritable harmonisation, ce serait la retraite pleine à soixante ans pour tous. Où sont les promesses de M. Mitterrand ?* »

Un autre militant C.F.D.T., ancien quartier-maître à Lorient, dira pour sa part : « *Le scandale, ce sont les basses retraites, surtout pour les couples, même dans le secteur public. La solution ne serait-elle pas de négocier pour un minimum vital dans tous les régimes, et surtout dans le régime général ?* »

Quant aux problèmes d'articulation de la préretraite et de la garantie de ressources, ils n'intéressent que fort peu les retraités présents dans ces conclaves syndicaux. « *J'en suis moi-même étonnée*, nous confiait Mme Simone Malaquin, présidente de l'U.C.R.-C.F.D.T., *alors que nous avons reçu de nombreuses lettres de travailleurs à ce sujet.* »

La déception devant les lenteurs du changement va-t-elle de pair avec une certaine dépolitisation ? « *Les ordonnances*, expliquait un métallurgiste du Nord, soixante-sept ans, *ce n'est pas notre problème, c'est celui des actifs, des futurs retraités.* » « *Même le cumul emploi-retraite ?* » — « *Oh ! vous savez, à mon âge, on n'a plus envie de cumuler. J'ai déjà assez de travail avec mon jardin !* » Et d'ajouter : « *Nous les vieux, ce qui nous intéresse, c'est d'abord le montant des pensions.* »

JEAN BENOIT.

AU CONGRÈS DE L'U.C.R.-C.F.D.T.

« Prendre sa vie en charge »

De notre envoyé spécial

Lorient. — Clôturant à Guidel, près de Lorient (Morbihan) le quatorzième congrès de l'Union confédérale des retraité C.F.D.T. (U.C.R.-C.F.D.T.), M. Maire a lancé, jeudi 25 mars, un avertissement au pouvoir, estimant que *l'ordonnance sur la retraite à soixante* ans, dans son texte initial, correspondrait à *une régression par rapport à ce que les retraités attendent du changement* ». Le secrétaire général de la C.F.D.T conclut : « *Il nous faudrait alors nous mobiliser dans les mois à venir pour exercer une pression plus forte sur le patronat et le gouvernement* »

Selon M. Maire, il serait normal de permettre aux salariés qui ont cotisé quarante ans et plus de bénéficier de leurs droits à la retraite à l'âge de cinquante-cinq ans, surtout dans les métiers pénibles. Les travailleuses qui ont une carrière professionnelle complète et qui ont élevé des enfants *devraient aussi bénéficier d'une anticipation* avant soixante ans. Autre priorité : pour que les retraites ne soient pas inférieures au montant de la garantie de ressources, il faut, selon la C.F.D.T., que, pour une carrière complète, elle soit égale au moins à 70 % du salaire brut avec un minimum équivalant au SMIC.

Quelque quatre cents délégués et déléguées, venus surtout de la Bretagne et du Nord - Pas-de-Calais, et représentant plus de cent mille adhérents dans environ soixante-cinq départements, s'étaient rassemblés à ce quatorzième congrès dont le thème était : « Prendre sa vie en charge ».

Trois objectifs prioritaires avaient été définis par les militants de l'U.C.R.-C.F.D.T. : l'harmonisation *des régimes de retraites*, visant à faire disparaître les inégalités engendrées dans les mesures ponctuelles accumulées au cours des années, sans souci de rationalisation : la réduction de l'écart hiérarchique entre les retraités par une augmentation prioritaire des basses retraites : l'accès à des droits sociaux nouveaux, *permettant de réintégrer les* retraités dans une société qui tend à les rejeter.

L'U.C.R.-C.F.D.T demande notamment que les retraités soient représenté ès-qualités dans les organismes, conseils, comités où sont discutées et décidées leurs ressources et leurs conditions de vie, *aussi bien au plan national que dans* les régions, les communes, les résidences et foyers de personnes âgées

Les congressistes avaient souligné que l'augmentation du minimum vieillesse — qui a permis de répondre aux besoins les plus criants — maintient dans un système d'assistance des salariés entrés dans la vie professionnelle à treize ou quatorze ans, qui ont travaillé et cotisé parfois plus de quarante ans, mais dont les salaires furent trop faibles pour leur assurer une retraite décente. — J. B.

● *S.N.P.M.I. : de nouveaux coûts pour les entreprises.* — Le Syndicat national de la petite et moyenne industrie — S.N.P.M.I. — estime que les projets sociaux du gouvernement *« risquent d'entraîner de nouveaux coûts et de nouvelles contraintes pour les entreprises »*. Le S.N.P.M.I. souligne, au sujet des droits nouveaux des travailleurs, que le gouvernement *« cherche à imposer la concertation et le dialogue aux partenaires sociaux alors que les plus importants syndicats ouvriers y sont opposés »*. Ces textes, qui selon ce syndicat, *« consacrent le pouvoir syndical »*, risquent également *« d'amplifier le malaise actuel et provoquer des réactions passionnées des cadres »*.

LOGEMENT

POLÉMIQUE SUR L'ACTIVITÉ DE L'OFFICE H.L.M. DE PARIS

● La C.F.D.T. dénonce certaines opérations et demande la dissolution du conseil d'administration

● « Rien n'est anormal » rétorque son président, M. Tiberi

La section syndicale C.F.D.T. de l'Office d'H.L.M. de la Ville de Paris vient de publier un Livre blanc mettant gravement en cause la façon dont est assumée la vocation de cet organisme de logement social. Toute une partie de ce dossier de cent cinquante pages est consacrée à une dizaine d'exemples concrets où la C.F.D.T reproche à l'Office (le plus important de France avec près de quatre-vingt-quatre mille logements, dont plus de soixante-dix mille à Paris et le reste dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne) d'avoir mené des opérations qui favorisent la spéculation foncière et imobilière au profit de promoteurs privés.

Les responsables syndicaux estiment que les fautes relevées sont suffisamment graves pour que le conseil d'administration de l'Office soit juridiquement dissous, et se sont adressés en ce sens à M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.

M. Jean Tiberi, président de l'Office et adjoint de M. Chirac à la mairie de Paris, nous a déclaré à ce sujet : « Ce n'est pas sérieux. Aucune des accusations qui sont portées là n'est fondée. Rien, je dis bien rien, n'est anormal dans l'activité de l'Office, qui remplit bien sa mission. » M. Tiberi prépare pour la semaine prochaine une réponse officielle aux accusations du Livre blanc.

Outre l'organisation de la gestion et les problèmes de statut des personnels de l'Office, la C.F.D.T. fait essentiellement porter ses accusations sur « *l'imbrication de plus en plus poussée entre les intérêts publics du logement social et les intérêts privés* ». A l'appui de cette thèse, la C.F.D.T. fait état des participations de l'Office dans le capital de treize sociétés d'économie mixte (SEM), où les banques jusqu'ici privées sont certes légèrement minoritaires, mais où « *le pouvoir échappe en réalité à la Ville* » puisque « *les banques détiennent le nerf de la guerre, c'est-à-dire l'argent frais* ».

Il peut s'agir, grâce à l'existence de ces S.E.M., de la mise à la disposition de promoteurs privés, à des prix inférieurs au marché, d'une partie des terrains expropriés ou acquis selon des règles qui en limitent le coût, pour la réalisation non de logements sociaux, mais d'opérations de « *standing* ». L'exemple cité est celui de la rénovation de deux îlots du 11e arrondissement de Paris, rue Oberkampf et rue Jean-Pierre-Timbaud, où, selon la C.F.D.T., l'Office d'H.L.M. a exproprié les parcelles, relogé les locataires, assuré les démolitions, puis rétrocédé à la société Sepimo. La Henin, filiale de Suez, une partie des terrains nus et libres, au prix fixé par les domaines (ce qui représente une charge foncière de 745 F le m2 de logement). En fin de course, la superficie des logements de standing réalisés par le promoteur représente 51,5 % de l'ensemble, le reste (logements H.L.M.) étant réalisé avec un coefficient d'occupation des sols inférieur à celui autorisé, ce qui permettra à Sepimo d'« *augmenter la constructibilité de la parcelle qui lui est dévolue* ».

Sur ce point, M. Tiberi nous a déclaré qu'il s'agissait là d'une affaire tout à fait naturelle, réalisée au prix fixé par les domaines, et avec l'accord du préfet et qu'il s'en expliquera. Qu'en fait cette opération, réalisée entre 1968 et 1976, ne mettait pas en cause l'actuel conseil d'administration, qui a été nommé en 1977.

Dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), il s'agit encore, de montants de charges foncières, mais aussi de la conformité des conventions de rénovation urbaine avec les conventions types prévues par les textes. Ainsi, au Pont de Sèvres, cela se traduit par la construction par l'Office de 934 logements H.L.M., de 299 logements I.L.N. (immeubles à loyers normaux), et par la SINVIM (société d'investissement) de 179 logements et 44 chambres, par une SEM de 378 logements aidés et de 416 logements non aidés, et enfin par une dernière société de trois tours de bureaux.

Enfin, plusieurs exemples de « transfert de charges » du secteur privé au secteur public sont évoqués, comme à Bagneux, où des consolidations souterraines de carrière sont prises en charge par l'Office sous contrepartie financière d'une Société anonyme d'H.L.M., filiale de la SAGI, une des SEM en cause. S'il était exact qu'on réserve « *au secteur privé ou aux sociétés d'économie mixte les opérations susceptibles d'être équilibrées ou excédentaires financièrement* » et qu'on fasse « *peser sur les locataires de l'office le poids financier d'opérations présentant un intérêt social quasiment nul* », ce serait grave.

Il faut attendre les réponses de M. Tiberi à la question que pose la C.F.D.T. : « *Est-il légitime de faire payer par les locataires de La Courneuve les logements restaurés dans les beaux quartiers et attribués à des protégés ?* ».

JOSÉE DOYÈRE.

ÉNERGIE

Un ultimatum saoudien

(Suite de la première page.)

Faute de quoi, les compagnies pétrolières seront mises sur une liste noire et se verront privées à l'avenir de pétrole saoudien, qu'il provienne des compagnies américaines liées à Ryad (l'Aramco) ou de la société nationale Petromin.

Des sanctions identiques pourraient être appliquées par les autres pays du *Golfe, voire dans* l'ensemble des pays membres de l'OPEP. L'Arabie Saoudite envisage aussi, si cela est nécessaire, de réduire sa production en dessous du plafond de 7 millions de barils par jour, décidé pour le 1er avril. Enfin, le président en exercice de l'Organisation, M. Al Oteiba, a affirmé qu'une nouvelle conférence extraordinaire pourrait être amenée à prendre d'autres sanctions.

Les compagnies en cause sont Shell, la Gulf, Mobil, la société italienne AGIP, les deux compagnies françaises Elf et Total et Texaco. A en croire la Middle East Economic Survey, Mobil, membre de l'Aramco dont le *destin est lié fortement* à son activité en Arabie Saoudite, aurait déjà fait savoir à Ryad qu'elle reprendrait ses achats (deux cent vingt mille barils par jour) ; et il y a toutes les chances que Texaco fasse de même (pour trente mille barils par jour seulement).

Dans la lutte qui oppose désormais l'OPEP aux compagnies — celles-ci pensent-elles retrouver un peu du pouvoir qu'elles ont laissé échapper dans les années 70 ? — l'Arabie Saoudite dispose d'arguments de poids. Qui *prendrait le risque d'être mis sur* une liste noire par un pays qui dispose du quart des réserves prouvées dans le monde, fournit le sixième de la production mondiale et intervient pour le tiers du commerce international du brut ? D'autant que Cheikh Yamani n'a pas caché agir de la sorte pour préserver les pays *industrialisés de baisses excessives* de prix, prélude inévitable, selon lui, à un troisième choc pétrolier.

Cette manifestation spectaculaire de la volonté saoudienne de tenir les prix et le marché du pétrole, si elle est susceptible d'avoir un impact psychologique sur les marchés libres, ne résout cependant pas la question de *fond. Les réductions de production* décidées à Vienne sont insuffisantes pour un second trimestre au cours duquel la demande de pétrole est traditionnellement déprimée. Les compagnies qui sont engagées par contrat à l'égard du pays producteur n'ont pas seulement un problème de prix (le brut de la mer du Nord coûte 15 % moins cher que le pétrole nigérian de même qualité) mais aussi de quantité Les deux compagnies françaises, par exemple, disposeront en 1982, si elles ne parviennent pas à renégocier leurs contrats à la baisse, de 20 % de pétrole de plus qu'elles ne pourront en écouler. Ryad devra *donc sans nul doute* procéder à de nouveaux ajustements de production.

En France, cette mise en garde saoudienne devrait marquer les limites de l'assouplissement de la politique d'approvisionnement pétrolier décidé il y a quelques jours après un comité restreint tenu à l'Elysée. M. Mitterrand semble avoir été convaincu par M. Chalandon, le P.-D.G. d'Elf-Aquitaine, de la nécessité pour les deux compagnies françaises de renégocier des contrats étatiques particulièrement rigides (prix supérieurs de 4 à 5 dollars au pétrole obtenu sur les marchés libres et fréquente obligation de destination). Elf et Total avaient donc commencé à discuter, sans grand succès jusqu'à présent, avec la Petromin saoudienne, qui fournit à ces deux compagnies 12 millions de tonnes par an (*le Monde* du 4 mars). L'incident diplomatique provoqué l'été dernier par l'arrêt des achats de pétrole mexicain par Total avait déjà montré les limites politiques au désengagement de contrats fort *utiles* lorsque le pétrole manquait il y a moins de deux ans. Alors que l'Arabie Saoudite fournit à la France près de 50 % de ses approvisionnements, on imagine mal qu'Elf et Total risquent de perdre une telle source. Le marché est aujourd'hui déprimé, mais l'avenir à moyen terme reste bien incertain.

BRUNO DETHOMAS.

● *Occidental Petroleum pourrait investir 230 millions de dollars dans l'exploitation de charbon en Chine.* — La société américaine Occidental Petroleum a signé un accord avec les responsables chinois pour une étude prospective de l'exploitation de la mine de charbon de Pingshuo, située à 500 kilomètres à l'ouest de Pékin ; cette mine à ciel ouvert est susceptible de produire 15 millions de tonnes par an, à partir de 1986, et ses réserves sont estimées à 1,4 milliard de tonnes. Si l'étude débouche sur un accord d'exploitation en commun, Occidental investira 230 millions de dollars dans le projet.

● *L'affaire Hugon : quatre députés de l'opposition demandent la démission de M. Hervé.* A la suite de la révocation de M. Jean-Pierre Hugon, directeur général des Charbonnages de France, quatre députés de l'opposition, MM. d'Aubert et Millon (U.D.F.) et MM. Noir et Seguin (R.P.R.), demandent la démission de M. Hervé, ministre de l'énergie. Constatant que la politique énergétique du gouvernement a été inspirée par un rapport de M. Hugon, qui mettait l'accent sur les économies d'énergie, ils considèrent que M. Hervé a trahi ses engagements.

CONJONCTURE

● *L'indice des prix de détail calculé par l'INSEE* a augmenté de 1 % en février par rapport à janvier, passant du niveau 304,1 (sur la base 100 en 1970) à 307,2. Ce résultat définitif — égal à celui de janvier — confirme la première estimation publié par l'INSEE le 18 mars (*le Monde* du 19 mars). Par rapport à février 1981, la *hausse des prix de détail est de* 13,9 %. Mais calculé sur les trois derniers mois connus (décembre, janvier, février), le rythme annuel de l'inflation revient à 11,1 % grâce à la faible hausse de décembre (+ 0,6 %). Il y a un an à la même époque, le rythme annuel d'inflation était de 13,5 %.

Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 1,1 % (+ 1 % en janvier), les prix des produits manufacturés de 1,1 % (+ 1 % en janvier), les prix des services de 0,8 % (+ 1,2 % en janvier).

ÉTRANGER

Ruée sur l'or au Japon

De notre correspondant

Le marché à terme de l'or à Tokyo, le premier du genre au Japon et le huitième dans le monde, a officiellement ouvert ses portes mardi 23 mars. Au total, cent quarante-quatre sociétés, dont quarante firmes de courtage, ont été admises à ce jour pour intervenir sur ce marché, aucune discrimination n'étant exercée à l'égard des compagnies étrangères qui souhaiteraient en faire partie. Le Japon se dote ainsi d'un outil important, alors que le métal précieux est l'objet d'un exceptionnel engouement.

Tokyo. — Les importations japonaises en provenance de la C.E.E. ont atteint, en valeur, quelque 8,5 milliards de dollars en 1981. Elles ont progressé de près de 9 % par rapport à 1980. Tokyo ne se prive pas de le souligner en réponse aux critiques. Mais cette progression est due, exceptionnellement, à des achats massifs d'or par les Japonais sur la place de Londres, qui ont été, l'an dernier, supérieurs à 1 milliard de dollars, en augmentation de 330 %. Soustraction faite de ces achats, les importations nippones en provenance de la Communauté ont baissé de près de 1 %...

Ce phénomène traduit deux tendances. D'une part, malgré les pressions extérieures et les déclarations d'intention japonaises, les importations de produits manufacturés par Tokyo (déjà globalement inférieures de moitié aux achats de la C.E.E.) continuent de baisser. De l'autre, est mise en lumière une poussée de fièvre des Japonais pour le métal jaune, fièvre limitée jusqu'à une époque récente par les restrictions officielles au commerce de l'or et par la mauvaise réputation de ce métal.

Pour contrôler cette ruée vers l'or et, officiellement, pour protéger les petits épargnants, pour éviter la prolifération du marché noir et des transactions parfois frauduleuses, le gouvernement a décidé de créer un marché à terme. Patronné par la Bourse des matières premières, il va fonctionner avec la participation des banques et des maisons de titres. Il est ouvert aux firmes étrangères faisant commerce d'or et ayant une succursale au Japon. En revanche, les quelque trente firmes japonaises spécialisées (Tanaka, Mitsui Mining, Sumitomo Metal, Mitsubishi Mining, etc.), qui dominent le marché au comptant, ont décidé de ne pas participer au marché officiel.

Alors que les cours mondiaux de l'or accusaient partout, en 1981, une chute considérable, les Japonais, contrairement à la tendance générale, se sont littéralement jetés sur le métal jaune. Moins paradoxal qu'il n'y paraît, le phénomène a plusieurs causes. Outre l'attrait de la nouveauté, les gros épargnants trouvent dans l'or un moyen supplémentaire de diversifier leurs avoirs financiers. Pour les petits, qui depuis des mois font la queue afin de se procurer 100 ou 200 grammes d'or, le métal précieux représente l'espoir — ou l'illusion — d'une protection efficace contre les risques d'inflation.

L'or est également devenu abordable : entre janvier 1980 et janvier 1981, le gramme a perdu la moitié de sa valeur. En outre, la thésaurisation des particuliers est au Japon très inférieure à ce qu'elle est, par exemple, en France. Il est aussi infiniment plus difficile ici d'investir dans ces valeurs refuges que sont ailleurs l'immobilier et la propriété foncière. Enfin, les autorités ayant décidé de taxer les dépôts d'épargne au-dessus de 3 millions de yens, l'or permet d'autant mieux d'échapper à cette mesure qu'il n'est pas lui-même imposable. Il apparaît dès lors aux Japonais comme un choix spéculatif à moindres frais et à moindres risques.

Les importations japonaises d'or sont passées d'environ 30 tonnes en 1980 à quelque 165 tonnes en 1981. Ainsi Tokyo a acheté pour quelque 15 milliards de francs de métal précieux, plus de 16 % de la production mondiale estimée à 1 000 tonnes. Sur le total, quelque 40 tonnes sont venues d'U.R.S.S., *via* Londres et Zurich. A la forte demande japonaise a correspondu une importante offre des Soviétiques, qui ont vendu un maximum d'or pour faire face aux problèmes de trésorerie dus à leurs achats massifs de céréales.

R.-P. PARINGAUX.

Les propos d'un haut fonctionnaire nippon sur un éventuel rapprochement avec les pays de l'Est suscitent la réprobation

De notre correspondant

Tokyo. — Les déclarations polémiques, faites par un haut fonctionnaire du ministère japonais de l'industrie et du commerce international (MITI) — qui envisageait un rapprochement du Japon avec le bloc communiste et une politique d'exportations d'armements en cas de montée des barrières protectionnistes occidentales, — ont provoqué l'embarras et la réprobation dans les milieux officiels (*le Monde* du 27 mars). Elles n'ont cependant pas été l'objet d'une mise au point officielle pour le moment.

M. Wakasugi a précisé que ses propos étaient purement hypothétiques, et logiques dans la perspective d'une situation protectionniste extrême menaçant la survie du Japon. Il avait bien souligné qu'il ne croyait pas lui-même à pareille éventualité. Pourquoi alors avoir choisi, à un moment critique dans les relations commerciales entre Tokyo et ses partenaires occidentaux, de développer devant la presse étrangère ce thème explosif qui risquait d'être perçu comme une menace ou comme une forme de chantage ?

On indique de bonne source que la rivalité qui oppose le MITI aux affaires étrangères sur l'ampleur des concessions à faire aux Occidentaux en matière commerciale a vraisemblablement joué dans cette affaire. Du côté du ministère des affaires étrangères, on réaffirme l'attachement du Japon aux principes démocratiques, au « monde libre » et au traité de sécurité avec les Etats-Unis. On fait remarquer que, si M. Wakasugi avait appartenu au service diplomatique, il aurait sans doute été sanctionné. On ajoute que ce n'est pas au MITI de spéculer publiquement sur les options de politique étrangère du Japon. On précise que de telles hypothèses sont sans fondement officiel. Il n'en reste pas moins que, vu le caractère fortement commercial de la diplomatie nippone, la voix et le poids du MITI demeurent considérables. Enfin, la presse consacre, ce samedi, une large place à l'affaire. L'*Asahi Shimbun* estime qu'elle est de nature à provoquer de nouvelles dissensions au sein du gouvernement. — R.-P. P.

● *Les prix à la consommation* ont diminué au Japon de 0,3 % en février par rapport à janvier. Par rapport au même mois de 1981, la hausse est de 3,1 %.

Cette baisse des prix s'explique notamment par l'alimentation, les services, et d'une façon générale par la stagnation des prix de gros.

Les spécialistes prévoient une hausse des prix à la consommation de 4 à 4,1 % pour l'année budgétaire finissant ce mois, soit moins que l'objectif de 4,5 % fixé dans le programme économique du gouvernement.

AUTOMOBILE

● *M. Pareyre, président du directoire de P.S.A.*, a inauguré le 26 mars une usine à Valenciennes. Dans cette unité construite par la Société mécanique automobile du Nord (S.M.A.N.), filiale de Peugeot et de Citroën, seront fabriquées des boîtes de vitesse destinées à équiper les modèles de gammes moyennes des trois marques Peugeot, Talbot, Citroën. Equipée de quatre ordinateurs et de trois cent soixante robots, cette usine emploie huit cent cinq salariés, chiffre qui sera porté à deux mille six cents en 1986. Au total l'investissement sera de 1,5 milliard de francs.

En R.F.A.

La mise en œuvre du programme de relance est retardée

De notre correspondant

Bonn. — Le programme de relance de M. Schmidt, bien qu'adopté vendredi 26 mars par le Bundestag, n'est probablement pas encore prêt à être *mis sur* les rails, le Bundesrat, deuxième *chambre du Parlement* à majorité chrétienne-démocrate, ayant confirmé qu'il rejetait, comme le gouvernement le proposait, l'idée de le financer par une augmentation de la T.V.A. Si vendredi, le Bundesrat n'a fait qu'adopter au cours d'un premier examen du projet « *une prise de position négative* », il ne fait pas de doute, à moins d'un retournement de situation improbable qu'il rejettera définitivement l'augmentation de la T.V.A., lorsqu'il se prononcera sur le programme le 30 avril.

La Chambre des Länder aurait fait valoir que ce programme comme son financement ne sont pas appropriés pour régler les problèmes économiques de la R.F.A. et la lutte contre le chômage. Or le blanc-seing du Bundesrat est absolument indispensable à l'adoption définitive du projet de relance. En effet, selon le système fédéral ouest-allemand, un impôt dont le produit revient en partie ou en totalité aux Länder doit être voté non seulement par le Bundestag, mais aussi par le Bundesrat, qui dispose d'un veto absolu.

Ce coup porté au chancelier, prévu de longue date et qui n'est pas sans arrière-pensées politiques, va vraisemblablement l'obliger à trouver d'autres sources de financement pour son programme qui porte, rappelle-t-on, sur une somme de 12 milliards de D.M. (environ 30 milliards de francs) sur quatre ans. En pratique, le projet une fois refusé par le Bundesrat devra être réétudié par une commission de conciliation qui pourrait alors le scinder en deux : une loi sur la prime à l'investissement que la C.D.U. est prête à accepter et une autre sur l'augmentation de la T.V.A.

Le principe du programme de relance serait sauf et pourrait alors être définitivement adopté par le Bundestag, mais le problème de son financement ne serait pas pour autant réglé. — *(Intérim.)*

Aux États-Unis

LE DÉFICIT COMMERCIAL S'EST FORTEMENT RÉDUIT EN FÉVRIER

Washington *(A.F.P.)*. — Le déficit commercial des Etats-Unis a diminué en février, en raison notamment d'une réduction importante des importations pétrolières. Les exportations ont atteint 18,7 milliards de dollars, en baisse de 0,2 %, tandis que les importations (assurance et fret compris), se sont élevées à 19,9 milliards de dollars, en diminution de 16,6 %. Le déficit — le plus faible depuis mars 1981 (0,7 milliard) — ressort à 1,2 milliard de dollars, contre 5,1 milliards en janvier.

Les importations de pétrole brut et de produits pétroliers ont atteint en volume 141 millions de barils contre 212 millions en janvier. En valeur, ces importations se sont chiffrées à 4,7 milliards de dollars contre 7,2 milliards le mois précédent, en réduction de 34 %. Du côté des exportations, l'excédent des échanges agricoles s'est situé à 2,4 milliards de dollars contre 1,9 milliard en janvier.

La balance commerciale a, en février, enregistré une amélioration sensible avec l'Europe de l'Ouest, l'excédent passant de 32,5 millions de dollars en janvier à 1,2 milliard en février. En outre, le déficit s'est réduit vis-à-vis du Japon à 1,4 milliard contre 1,9 milliard, et à l'égard de l'OPEP à 1,1 milliard contre 2,9 milliards le mois précédent.

AFFAIRES

LA CRISTALLERIE DAUM A DÉPOSÉ SON BILAN

(De notre correspondant.)

Nancy. — Tandis que le Musée des beaux-arts de Nancy accueille encore jusqu'à la fin d'avril une exposition des plus belles pièces de production de la cristallerie Daum depuis 1875, l'annonce du dépôt de bilan de la cristallerie, jeudi 25 mars, devant le tribunal de commerce de Paris a été ressentie dans la région lorraine avec inquiétude et tristesse. Le nom de Daum reste en effet associé aux heures de gloire de l'école de Nancy et à la production contemporaine de qualité en matière de cristaux et de pâtes de verre, dont certaines, à tirage limité, furent signées de noms illustres comme Dali ou César. En fait, Daum, qui emploie deux cent soixante personnes dans la région nancéienne et dont la gestion ne semble pas actuellement être mise en cause, a été surtout victime de la lame de fond provoquée par le dépôt de bilan, fin 1981, de la Compagnie française du cristal (C.F.C.). La C.F.C. avait en effet, en 1976, acheté 90 % du capital de la cristallerie nancéienne. Après le dépôt de bilan de la C.F.C., la société Daum avait virtuellement le choix entre deux solutions : le dépôt de bilan ou le rachat du capital appartenant à la C.F.C., soit environ 5 millions de francs. Cette dernière solution, faute d'un délai suffisant, n'a pu être réalisée, malgré l'hypothèse de la vente de la collection Daum.

Sous réserve de l'accord du tribunal de commerce de Paris, le dépôt de bilan pourrait évoluer en liquidation partielle de biens sans cessation d'activité. Encore que, pour garantir la « dette de masse » et rassurer les fournisseurs, la société devra se tourner vers les collectivités locales ou départementales, afin de bénéficier d'une garantie financière. Enfin, en cas de restructuration, comme l'a souligné M. Pierre Lahalle-Gravier, président du syndicat chimie-verre C.G.C. de Lorraine, il faudra tenir compte du capital humain de l'entreprise avant de parler de mise à la retraite anticipée : « *Dans le cas d'une production d'art comme chez Daum, la pérennité de l'entreprise passe par la transmission du savoir-faire des ouvriers les plus anciens, en l'occurrence les maîtres verriers.* » J.-L. B.

En Italie

Trois cent mille métallurgistes ont manifesté dans Rome

De notre correspondant

Rome. — Trois cent mille métallurgistes ont manifesté, le 26 mars, à Rome, pour revendiquer le droit au travail. Il s'agit, selon la presse, de la plus grande manifestation ouvrière de ces dernières années. Elle a été marquée par une contestation sévère de la direction de la confédération U.I.L. par la base, qui a empêché son secrétaire général, M. Benvenuto, de prendre la parole.

La manifestation a été différente de celles qui avaient eu lieu en 1977 et 1979, marquées par un certain air de kermesse. Vendredi les ouvriers dans les rues de Rome étaient en colère, le poing levé.

Manifestation contre le gouvernement et « *l'absence de politique de restructuration économique* » ; manifestation contre « *l'arrogance de la Cofindustria* » — l'organisation patronale : mais, surtout, manifestation contre la direction de l'U.I.L., la division intervenue le 25 mars au sein de la confédération sur l'opportunité d'une grève générale étant le principal motif d'opposition de la base.

Le gouvernement et le parti socialiste ont critiqué le déroulement de la manifestation. Pour sa part, *la Voix républicaine*, organe du parti républicain de M. Spadolini, a même écrit que M. Benvenuto avait été victime d'un « *acte d'authentique fascisme* » rappelant les manifestations de 1922 dont l'intolérance favorisa la montée de Mussolini. Le journal affirme que son éditorial « *reflète la pensée du président du conseil* ».

Face à la crise de la métallurgie, les ouvriers n'entendent pas désarmer ; mais ils se sentent mal compris par leur propre syndicat. « *Une journée sur laquelle tout le monde doit réfléchir* », titre *l'Unita*, qui souligne une participation dépassant toutes prévisions, « *signe d'une capacité de mobilisation et d'une volonté de ne pas plier* ». Pour l'organe du P.C.I., sans chercher à légitimer l'expression d'intolérance qu'ont constituée les huées contre M. Benvenuto, il est néanmoins « *irresponsable de la part des républicains de parler de fascisme* ».

Pour sa part, dans *Avanti*, organe du P.S., M. Craxi écrit : « *Quand le conservatisme et le maximalisme se donnent la main pour faire obstacle aux réformes, il ne reste plus qu'à recourir aux moyens de la lutte politique démocratique.* » Une menace évidente d'élections anticipées. Avec, à l'intérieur de la majorité comme à l'extérieur, une contestation de plus en plus nette de sa politique sociale et économique, le gouvernement Spadolini voit se réduire sa marge de manœuvre.

PHILIPPE PONS.

● *La Belgique et le Luxembourg* se sont engagés à multiplier leurs rencontres dans l'intérêt de leur union monétaire, indique un communiqué publié, le 26 mars, après des entretiens, jeudi, à Luxembourg entre MM. Wilfried Martens et Pierre Werner, premiers ministres belge et luxembourgeois. Selon les statuts de l'Union, créée il y a soixante ans, la dévaluation de 8,5 % du franc belge avait entraîné automatiquement une dévaluation du même ordre du franc luxembourgeois, ce qui avait provoqué l'irritation du Grand-Duché, qui n'avait pas été consulté par Bruxelles. — *(Reuter.)*

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

La prolifération des emprunts français à l'étranger

Vaut-il mieux lever des sommes importantes en un petit nombre de fois que par le truchement d'une multitude d'opérations ? C'est la question qu'on peut se poser à propos de la France. Depuis le début de l'année, celle-ci, ou plus exactement les emprunteurs français du secteur public, *ont drainé l'équivalent* de plus de 3,5 milliards de dollars (22 milliards de francs) par le canal de huit eurocrédits bancaires et quelque vingt-cinq placements obligataires. La prolifération de ces derniers, réalisés en neuf devises différentes allant du dollar au yen, en passant par le franc suisse, le deutschemark, la livre sterling et d'autres plus exotiques, commence à inquiéter. Cela représente, en effet, une moyenne de deux émissions internationales que la République française s'est évertuée à garantir chaque semaine au cours du seul *premier trimestre de cette année.* Tout comme les femmes qui s'affichent trop souvent à des bras différents, les emprunteurs qui sollicitent en permanence la scène financière internationale finissent par lasser et par voir leur réputation se ternir.

Le marché français des capitaux a toujours été trop étroit. Il s'avère plus que jamais insuffisant pour financer, entre autres, un déficit budgétaire croissant. Chacun sait donc que la France devra emprunter hors de ses frontières beaucoup plus cette année qu'elle ne l'a fait dans le passé. Au train où vont les choses, on peut déjà percevoir que la barrière des 10 milliards de dollars (plus de 60 milliards de francs) d'emprunts internationaux pourrait être l'objectif pour 1982. Cela, qui représenterait le double de ce qui était drainé à l'étranger les années précédentes, est néanmoins possible, à condition que la stratégie adéquate soit mise en place.

Lorsqu'un pays se trouve placé devant l'obligation d'emprunter sur les marchés extérieurs, il peut soit engager directement sa propre signature, soit utiliser le bataillon de ses entités publiques. Si les besoins en capitaux sont relativement modestes, le recours à la seconde solution s'impose parce qu'il évite à l'Etat de se commettre lui-même. En revanche, si le volume à lever est très important, comme c'est actuellement le cas de la France, l'Etat peut avoir intérêt à intervenir directement par le canal d'un ou de deux emprunteurs géants du type de ceux que l'euromarché qualifie de « jumbo ».

Dans le cas présent, l'Etat français aurait pu trouver immédiatement de 2 à 2,5 milliards de dollars. En outre, il aurait certainement bénéficié, en se présentant avant les autres emprunteurs français, des meilleures conditions possibles. Par la suite, il aurait eu tout loisir pour envoyer sur le front de l'euromarché la multitude de ses troupes. Ces dernières, au fur et à mesure que les mois s'écouleront, auront, tant à cause de la fréquence de leurs opérations que d'un doute croissant à l'égard de la crédibilité de la signature française, certainement de plus en plus de mal à obtenir des conditions aussi avantageuses qu'à l'origine, d'où la nécessité de tirer le meilleur parti des transactions initiales. *Une autre solution*, variation sur le thème de la première, aurait pu consister en la concentration sur un petit nombre d'emprunts, mais chacun d'un montant assez élevé, c'est-à-dire de l'ordre de 500 à 600 millions de dollars, à partir des entités les plus prestigieuses du secteur public, E.D.F., Crédit national, Crédit foncier, Gaz de France, etc. En quatre ou cinq opérations seulement, celles-ci auraient pu également lever de 2 à 2,5 milliards de dollars sans difficulté à des termes encore attrayants. Il est dommage de voir une signature, pour ne citer qu'elle, aussi respectée sur la scène internationale que celle de l'E.D.F., limiter ses euro-obligations à 100 millions de dollars, comme c'est le cas cette semaine. Il vaudrait peut-être mieux laisser ce soin à des entités comme les sociétés de développement régional qui sont moins connues.

Quelle que soit la solution retenue, le principe demeure le même : limiter au maximum le nombre d'emprunts internationaux en augmentant notablement le montant de chacun d'entre eux. Il faut éviter à tout prix la pléthore, qui finit toujours par déconsidérer et coûter trop cher. Déjà, les euro-emprunts sont condamnés à acquitter une prime. Les deux lancés cette semaine le confirment comme on le verra plus loin.

La crainte d'une nouvelle tension

Le marché euro-obligataire est demeuré dans l'expectative depuis lundi. Après un bon départ, il *est redevenu circonspect à partir* de jeudi matin, après qu'une nouvelle tension sur les taux d'intérêt à court terme se fut manifestée. Six euro-émissions en dollars et à taux fixes ont vu le jour. Celle qui a eu le plus de succès est l'emprunt de 52 millions de dollars de la Kontrolbank autrichienne. D'une durée de dix ans, elle est garantie par la République d'Autriche et est dotée d'un coupon annuel de 16,25 % sur un prix au pair. Vendredi, il s'est traité sur le marché gris à 99,625-100. Par contre, l'E.D.F., qui offrait simultanément et trop agressivement 100 millions de dollars à sept ans sur la base d'un prix de 99,50 et d'un coupon annuel de 14,375 %, voyait, à la veille du week-end, ses notes traitées sur le marché gris avec une décote de 2,25-1,75. L'opération E.D.F., qui est garantie par la République française, est accompagnée de « warrants » (bons de souscription) permettant l'acquisition de « notes » identiques aux originales. Il est certain que les conditions proposées par Electricité de France, qui étaient encore en ligne avec celles du marché lorsque l'emprunt a été lancé mercredi, se sont avérées trop faibles le lendemain à la suite du changement de climat ayant suivi la hausse sur les taux d'intérêt à court terme. Cette explication, cependant, ne satisfait pas tous les observateurs. Beaucoup d'entre eux interprètent la forte décote sur l'emprunt E.D.F. comme reflétant les questions qui se posent à l'égard du risque français et du trop grand nombre d'euro-émissions des débiteurs publics français.

C'est toutefois sur l'innovation introduite par un emprunteur français, la Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.), que s'est concentré l'intérêt du marché euro-obligataire. La C.N.T., afin de drainer tout d'abord 400 millions puis 500 millions de dollars et peut-être plus encore en bout de course, a lancé une transaction garantie par la République française, qui fait en même temps appel au marché euro-obligataire et à celui des euro-crédits bancaires. Les 500 millions de dollars sont en deux tranches égales, toutes deux de même durée, c'est-à-dire huit ans, l'une étant composée de notes à taux variables, l'autre d'un crédit. Les notes seront émises à cent et seront accompagnées d'un taux d'intérêt semestriel qui sera l'addition d'une marge de 0,25 % au-dessus du taux du Libor à six mois. En outre, cette tranche obligataire comporte une commission bancaire totalisant 1,625 %. Le crédit est également doté d'une marge de 0,25 % qui viendra s'ajouter au taux du Libor, mais sa commission n'est aussi que de 0,25 %. Les banques susceptibles de participer à l'opération se sont vu proposer de prendre 20 millions de dollars chacune, dont 10 millions dans la tranche en notes et 10 millions dans celle du crédit. Le rapport sur ce dernier est bien évidemment faible. En revanche, le rendement sur les notes est généreux. L'un compensant l'autre et les deux tranches étant étroitement solidaires, le rapport moyen est d'environ 0,54 % par an, pour les établissements prêteurs. L'opération C.N.T. a eu, de suite, beaucoup de succès. On le comprend. Le rendement, élevé pour un risque comme la France et pour les banques intéressées, ne peut que croître au fur et à mesure où elles placeront auprès du public les notes qu'elles ont initialement souscrites. Cependant, nombreux sont ceux qui décèlent, dans cette présentation dichotomique, un genre de camouflage destiné à masquer le fait que la France doit maintenant payer plus sur ses emprunts internationaux, tout à la fois parce qu'elle se manifeste trop souvent, et parce que sa situation économique et financière suscite des réserves croissantes.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Léger redressement du franc - Grande fermeté du dollar

Cette semaine encore, la vedette des marchés des changes est restée le franc français, toujours faible malgré un léger redressement qui lui a permis de « décoller » un peu de son cours plafond au sein du Système monétaire européen (S.M.E.). Une autre vedette, toutefois, a été le dollar, qui a affiché une fermeté triomphante vis-à-vis de toutes les monnaies, son cours battant tous ses records sur la place de Paris à près de 6,27 F en fin de semaine.

Très attaqué la semaine dernière, avec toutefois une nette atténuation dans la journée du vendredi, les opérateurs ayant, semblait-il, pris toutes leurs dispositions en cas de dévaluation pendant le week-end, le franc restait faible lundi, au lendemain du second tour des élections cantonales, dont les résultats, très favorables à l'opposition, ne *constituaient* pas, à proprement parler, une véritable surprise. Notre monnaie restait attaquée, beaucoup plus modérément il est vrai : si elle atteignait son cours plafond vis-à-vis du mark et du florin, c'était seulement par moment et sans que la Banque de France ait eu beaucoup à intervenir, dans des proportions sensiblement moins importantes que la semaine dernière en tout cas. A Amsterdam, toutefois, la Banque des Pays-Bas devait soutenir le franc (1 milliard de florins, soit 2,3 milliards de francs) disait-on, pour les deux premiers jours de la semaine.

Mercredi, en revanche, le franc amorçait un léger redressement, après que M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, eut diffusé, mardi après-midi, un communiqué énergique selon lequel « toute spéculation à la baisse du franc était vouée à l'échec... et que la France entendait pleinement recourir aux dispositifs d'assistance dans le cadre de la coopération européenne ».

Le ministre réaffirmait que « rien ne justifiait un nouveau réajustement de la parité du franc », et que, en tout état de cause, notre pays utiliserait, au besoin « *les possibilités extrêmement importantes de concours offertes par les mécanismes du S.M.E.* », à savoir les crédits illimités des banques centrales de nos partenaires sur quarante-cinq jours et les possibilités de tirage sur le Fonds communautaire (FECOM) ».

De plus, jeudi, un « tour de vis » supplémentaire était donné au contrôle des changes, la mesure essentielle étant le raccourcissement à quinze jours, contre un mois précédemment, du délai dans lequel les exportateurs doivent céder leurs devises après l'expédition de leurs marchandises (ce délai était de six mois après l'arrivée desdites marchandises sous le régime antérieur au 21 mai 1981). Une telle *mesure a pour objet d'accélérer* le rapatriement du produit des exportations et d'augmenter, dans l'immédiat, les rentrées de devises, à hauteur de 10 milliards de francs, estime-t-on. Ajoutons que ces mesures, sauf le délai de quinze jours pour les paiements des exportateurs, n'auront pas d'effets immédiats.

Or c'est précisément dans le court terme que se posent les questions. Malgré un léger redressement observé en milieu de semaine, le franc restait faible à la veille du week-end, notamment vis-à-vis du mark, qui, à 2,6150 F environ, se maintenait au voisinage de son cours-plafond de 2,6205 F. Visiblement, la spéculation internationale n'a pas abandonné tout espoir de voir le franc dévalué dans les semaines qui viennent, voire ce week-end. Un espoir, toutefois, pour le gouvernement : les taux de l'eurofranc sur les marchés extérieurs se sont très fortement tendus, atteignant un moment 100 % au jour le jour, et, s'établissant, en fin de semaine, à 50 % pour huit jours, près de 40 % à un mois, 26 % à 22 % à trois mois et six mois. C'est le signe que les vendeurs de francs à découvert (les fameux « suiveurs » qui jouent la tendance) cherchent à racheter des francs pour se couvrir et se trouvent passablement « étranglés », peut-être avec l'aide intéressée de la Banque de France, dont ce serait le jeu normal.

L'évolution des cours dans les semaines qui vont suivre sera déterminante. A l'étranger, on considère toutefois que, après cette attaque en règle, le franc est redevenu vulnérable, et certains redoutent les fêtes de Pâques avec, notamment, la discussion sur les prix agricoles de la C.E.E.

Dans son malheur, la France n'est pas seule : la lire italienne et le franc belge lui tiennent compagnie en queue du S.M.E. (voir le graphique), ce qui incite l'opérateur étranger à escompter dans les mois qui viennent une réévaluation des monnaies fortes (mark et florin) vis-à-vis des monnaies faibles, estimant que le compte à rebours est commencé. Dans l'immédiat, c'est peu probable, d'autant que l'Allemagne a tout à gagner de la situation actuelle : ses exportations profitent de la sous-évaluation de sa monnaie et de la relance qu'effectue la France, son principal client, notamment.

La remontée du dollar a « cassé » la reprise du cours de l'once d'or, qui, après une pointe à plus de 330 dollars, contre 315 dollars précédemment, est retombé aux alentours de 320 dollars : selon certaines sources helvétiques, l'U.R.S.S. aurait donné 300 tonnes de métal en garantie de prêts contractés auprès de banques occidentales, ce qui laisse toujours planer la menace d'une réalisation du gage.

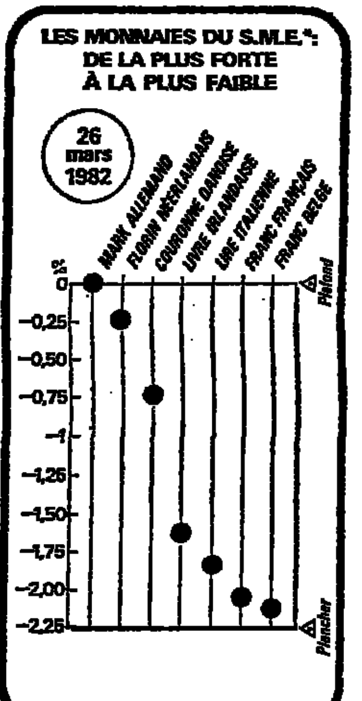
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 12 AU 19 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7880	—	15.9616	52,2739	41.7101	2,2075	37.6789	0,0758
	1,8020	—	16.0901	52,7426	41.9531	2,2321	38.1533	0,07662
Paris	11,2018	6,2650	—	327,49	261,31	13.8300	236,05	4.7498
	11,1994	6,2150	—	327,79	260,75	13.8727	237,06	4,7624
Zurich ...	3,4204	1,9130	30.5352	—	79,7914	4.2229	72.0798	1,4503
	3,4165	1,8960	30,5073	—	79,5468	4.2321	72,3338	1,4528
Francfort .	4,2867	2,3975	38,2687	125,32	—	5,2924	90.3353	1,8176
	4,2950	2,3835	38.3509	125,71	—	5,3203	90,9385	1,8264
Bruxelles.	80,9964	45,30	7,2306	23,6800	18.8946	—	17.0685	3,4344
	80,7296	44,80	7,2084	23,6286	18,7958	—	17,0927	3,4329
Amsterdam	4,7453	2,6540	42,3639	138,73	110.69	5.8587	—	2,0121
	4,7230	2,6210	42,1834	138,23	109.96	5,8504	—	2,0084
Milan ...	2358,37	1319,80	210,53	689,49	550,15	29,1169	496,98	—
	2351,61	1305,00	209,97	688,29	547 51	29,1294	497,90	—
Tokyo ...	442,17	247,30	39.4742	129,27	103,15	5,4591	93,1901	0 1874
	438,96	243,60	39,195	128,48	102,20	5,4375	92,9416	0,1866

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 26 mars, 2,5333 F contre 2,5513 F le vendredi 19 mars.



*Système monétaire européen

Les matières premières

Faiblesse du cacao - Fermeté du caoutchouc

Le regain de tension au Proche-Orient a constitué un élément de soutien des cours au début de la semaine, mais de nouvelles craintes relatives à une tension du loyer de l'argent aux Etats-Unis ont généralement effacé les gains initiaux. Les marchés de matières premières ne sont pas restés insensibles non plus à l'effervescence des marchés des changes. C'est ainsi que les attaques répétées contre le franc français ont largement contribué à l'affaiblissement des cours du cacao à la suite des ventes opérées par les pays producteurs francophones.

METAUX. — *Influencés par l'évolution des cours des métaux précieux, les métaux de base ont connu un début de semaine plutôt favorable avant de donner des signes de faiblesse. L'étain s'est notamment inscrit en baisse, malgré la décision de la C.E.E. de participer au sixième accord international qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain. Il est vrai que cet aspect positif s'est trouvé quelque peu altéré par l'ajournement à lundi prochain de la réunion extraordinaire du conseil international de l'étain consacrée à l'imposition éventuelle de contrôles à l'exportation.*

CAOUTCHOUC. — *L'Ascension continue des cours fait naître un certain nombre de questions tant cette évolution est inattendue, compte tenu de l'état fondamental de l'offre et de la demande. Les principaux pays producteurs de caoutchouc étant, comme par hasard, les mêmes que pour l'étain ; à savoir la Malaysia, l'Indonésie et la Thaïlande, les opérateurs se demandent si les mystérieux acheteurs, qui avaient porté les cours du métal à des records cet hiver, ne recommencent pas la même opération avec le caoutchouc. On avance également l'hypothèse d'achats d'investisseurs du Proche-Orient, lesquels, il est vrai, s'intéressent à cette matière première de temps à autre.*

DENREES. — *La tendance est restée faible sur les contrats de denrées, en particulier sur le cacao, victime de la baisse du franc français, qui a pour effet de diminuer le prix en livre sterling et en dollar des fèves en provenance d'Afrique occidentale. La crainte de voir le Nigéria vendre d'importantes quantités pour compenser les pertes de ressources provoquées par le marasme du marché pétrolier — qui se traduit pour Lagos par un manque à gagner mensuel d'environ 800 millions de dollars — a également lourdement pesé sur les cours. De l'avis de la plupart des analystes, l'évolution des prix à court terme dépend principalement de la politique de commercialisation que va adopter le Nigéria.*

Les cours du sucre ont fléchi : selon la firme française Sucres et Denrées, la production dépassera vraisemblablement la consommation de 5 millions de tonnes cette année, et les perspectives pour la saison 1982-1983 ne sont guère encourageantes. A noter que la France vient de réitérer son opposition à l'adhésion de la C.E.E. à l'organisation internationale du sucre dans sa forme actuelle.

Cours du 26 mars

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 831,50 (844), à trois mois, 857,50 (871) ; étain comptant, 7 030 (7 190), à trois mois, 7 240 (7 400) ; plomb, 331 (340,50 ; zinc, 420,50 (442) ; aluminium, 553,50 (578) ; nickel, 3 050 (3 110) ; argent (en pence par once troy), 395,50 (391). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 67,10 (68,20) ; argent (en dollars par once), 7,05 (7,02) ; platine (en dollars par once), 312,50 (316,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 75,50 (76,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 390-395 (380-405). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 30,03 (30,36).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, mai, 65,65 (65,31) ; juillet, 67,61 (67,30). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mai, 385 (410) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 383 (243). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, 43,20 (43,20).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 54-55,50 (50,60-50,90). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 207-208 (204,50-205,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mai, 1 685 (1 778) ; juill., 1 725 (1 818) ; sucre, mai, 11 (11,36) ; juill., 11,27 (11,68) ; café, mai, 127,90 (129,75) ; juill., 123 (122,70). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mai, 155,50 (157,25) ; août, 158,80 (162,40) ; café, mai, 1 187 (1 235) ; juill., 1 152 (1 174) ; cacao, mai, 1 011 (1 053) ; juill., 1 040 (1 085). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mai, 1 133 (1 189) ; juill., 1 185 (1 210) ; café, mai, 1 419 (1 445) ; juill., 1 380 (1 390) ; sucre (en francs par tonne), mai, 1 870 (1 875) ; juill., 1 880 (1 892) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), mai, 183,30 (183,40) ; juill., 185,20 (186,50). — Londres (en livres par tonne) : avril, 135,70 (134,10) ; juin, 131,40 (130,50).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mai, 363 1/4 (358 1/2) ; juill., 370 (368 3/4) ; maïs, mai, 271 (270 3/4) ; juill., 279 3/4 (280 1/4).

Indices. — Moody's, 994,30 (991,80) ; Reuter, 1 590,30 (1 583,70).

Le marché monétaire et obligataire

Tension persistante à Paris : 18 %

Le marché de Paris est resté sous tension cette semaine, la Banque de France ayant même porté de 17 % à 18 % son taux d'intervention au jour le jour afin de défendre le franc, toujours faible (voir en rubrique Les devises et l'or). En Europe, peu de changements ont été notés, à part l'ouverture de pensions accordées aux banques par la Banque centrale d'Allemagne fédérale, au taux de 9,25 % : on sait que ladite Banque centrale a ramené, la semaine dernière, de 10 % à 9,50 % son taux « Lombard Spécial » (avances sur titres). C'est une nouvelle preuve que, outre-Rhin, les taux d'intérêt évoluent « dans la bonne direction », comme l'a indiqué à notre confrère, le *Handelsblatt*, l'un des dirigeants de la Bundesbank. Aux Etats-Unis, les marchés ont soufflé le chaud et le froid. Initialement, une certaine détente était notée, avec un abaissement du loyer de l'argent entre banques (les Federal Funds) et une diminution des taux sur l'eurodollar. De plus, les établissements ont réduit le coût de leurs avances aux courtiers (Brofer's Loaws), et une petite banque, la South West of Saint-Louis, a ramené son taux de base de 16,5 % à 16 %, décision qui restait isolée en fin de semaine. *Pour l'instant, en fait,* toute véritable détente paraît exclue par les opérateurs, qu'inquiète un gonflement prévisible de la masse monétaire en avril, du fait des versements trimestriels massifs effectués au titre des pensions de la Sécurité sociale : à leurs yeux, ce n'est pas avant mai ou juin qu'une véritable baisse pourrait intervenir.

La Banque de France, outre ses interventions ponctuelles sur les marchés des changes, a donc maintenu à un niveau élevé le loyer de l'argent sur la place de Paris. Elle a même porté, mardi soir, de 17 % à 18 % son taux d'intervention au jour le jour, qui retrouve ainsi son niveau du 21 septembre dernier, relevant, du même coup, de 18 % à 20 % son taux directeur, à savoir le prix des pensions à sept jours contre bons du Trésor : cette dernière décision, qui joue seulement un rôle de dissuasion, replace le marché dans la situation qu'il occupait en juillet 1981.

Combien de temps cela va-t-il durer ? Pour l'instant, les opérateurs veulent croire que cette surtension n'est que temporaire. A terme, l'échéance à un mois est encore en dessous de 18 %, s'établissant à 17 1/4 % - 17 1/2 %, et les taux *décroissent* en fonction de la durée, 16 3/4 % à trois mois, 15 1/2 % à six mois et un an. Quant au taux de base des banques, fixé à 14 % depuis la fin d'octobre dernier, il peut ne pas bouger pendant plusieurs semaines, les établissements ayant, entre-temps, bénéficié d'un abaissement du coût de leurs ressources avec une réduction des taux du marché monétaire, passés de 15 % à 14 % au début de février.

Sur le front des obligations, la même hypothèque pèse, d'autant que *la possibilité, pour les opérateurs*, d'obtenir une rémunération plus importante à court terme qu'à long terme, ne les incite guère à se précipiter sur les émissions. En outre la perspective, éventuellement, d'une remontée des taux ne peut que les renforcer dans leur attentisme : comme tout le monde le sait, on se précipite pour souscrire quand les taux baissent, et, lorsqu'ils montent, il est toujours temps de trouver plus cher et mieux.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'emprunt de la Caisse nationale des autoroutes, dont le sort restait en suspens la semaine dernière et qui a fini par être lancé, soit assez mal accueilli, bien que son montant initial de 1,6 milliard de francs ait été ramené à 800 millions de francs, sur une durée de 12 ans : le taux de 16,90 %, inchangé sur les précédents, alors que l'on avait envisagé 16,70 %, puis 16,80 %, témoigne de l'incertitude où se trouve le marché. En fait, la faiblesse du franc et la tension des taux qui en résulte se produisent à un bien mauvais moment, dans une période où les besoins de capitaux sont considérables, notamment pour l'Etat. Dans ce dernier cas, les propos de M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, sur la possibilité d'émettre des emprunts d'Etat à taux variable a provoqué, vendredi, une certaine agitation en Bourse. Le ministre, il est vrai, avait nuancé son propos en ajoutant qu'il attendait de voir quel serait le comportement des obligations à taux variable émises à la suite de la conversion des actions des sociétés nationalisées, actuellement sous forme de D.T.I. Comme pour l'instant ces D.T.I. se comportent bien, les commentaires vont bon train.

Sur le marché secondaire, les rendement sont restés pratiquement stationnaires, après le bond de la semaine dernière, cela dans l'attente des événements : 16,10 % contre 16,14 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 16,07 % contre 16,10 % pour ceux à moins de sept ans, 16,51 % contre 16,48 % pour les emprunts du secteur public et 17,51 % contre 17,50 % pour ceux du secteur privé, selon les indices Paribas. — F.R.

Matra : une poignée de millions de francs de plus

LA REVUE DES VALEURS

Rechute du napoléon

En hausse brutale de 12 % le vendredi 19 mars, passant de 613 F à 686 F à la suite des violentes attaques dont était victime le franc à la veille du week-end dernier, le cours du napoléon est retombé, à 610 F, un peu en dessous de son point de départ. Quant au lingot, dont le cours avait gagné près de 3 000 F la semaine dernière à 68 995 F, il est revenu à 66 295 F, après une pointe à presque 68 000 F. A l'origine de ce repli, on trouve, outre une atténuation des craintes de dévaluation du franc dans l'immédiat, une rechute du cours de l'once d'or à Londres. En ce qui concerne les emprunts indexés sur le métal, le 4 1/2 % 1973 a tout de même gagné près de 70 F à 1 869 F après 1 895 F, tandis que le 7 % perdait 40 F, à 6 010 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

	26 mars	Diff.
4 1/2 % 1973	1 869,90	+ 69,90
7 % 1973	6 010	— 40
10,30 % 1975	81,10	— 2,80
10 % 1976	83,40	+ 1,80
P.M.E. 10,6 % 1976	82	— 0,01
P.M.E. 11 % 1977	82,21	— 0,04
8,80 % 1977	96,85	— 0,05
10 % 1978	79,80	+ 0,20
9,80 % 1978	78,60	inch.
9,45 % 1978	76,80	— 0,20
8,80 % 1978	77,20	+ 0,40
9 % 1979	74	— 0,25
10 % 1979	76,90	+ 0,10
10,80 % 1979	79,20	+ 0,20
12 % 1980	88,90	+ 0,20
C.N.E. 3 %	2 840	+ 110

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le résultat consolidé de la *Compagnie bancaire* pour 1981 s'élève à 386 millions de F (+ 35 %).

Bail investissement majore de 12,7 % à 35,50 F son dividende pour 1981. Le bénéfice net de l'établissement (106,6 millions de F) a progressé de 20 %. Mais *Bail équipement* maintient le sien à 15 F net.

La C.G.I.P. versera au titre de l'exercice 1981 un dividende global de 17,25 F majoré de 15 %.

	26 mars	Diff.
Bail Equipement	169,80	+ 1,80
B.C.T.	79,50	— 1,30
Banque Rotschild	201,50	— 1
Cetelem	171	— 12
Chargeurs Réunis	213	+ 1,50
Bancaire (Cie)	199	— 5,80
C.C.F.*	260,20	— 0,80
C.F.F.	337	inch.
C.F.I.	166	— 7
Crédit du Nord*	104,60	— 0,30
Eurafrance	314	+ 16
Paris-Pays-Bas*	310,70	— 1,80
Hénin (La)	351,30	+ 8,30
Locafrance	160,10	+ 0,10
Locindus	352	— 8
Midi	658	+ 10
Prétabail	469,80	+ 5,80
Schneider	135	+ 6
Suez	424	— 0,20
U.C.B.	116	— 8,50

* Cours comptant.

Filatures, textiles, magasins

La « S.C.O.A. » n'est pas sorti d'affaire. Selon son président, l'exercice 1981-1982 sera encore fortement déficitaire et le suivant aussi, le retour aux bénéfices n'étant pas attendu avant 1983-1984. Rappelons que, pour l'exercice clos le 30 septembre dernier, le groupe avait enregistré une perte consolidée de 112,6 millions de francs.

Tout sera mis en œuvre pour ramener le groupe sur les chemins de la rentabilité. A cette fin, le plan de recentrage stratégique sera renforcé, et, sur les cent trente-six exploitations, dix-huit seront cédées, qui ont pesé pour plus de 100 millions sur les résultats quand leurs recettes n'ont pas atteint 1 milliard.

	26 mars	Diff.
F. F. Agache-Willot	86,50	inch.
B.H.V.	124	+ 5,90
C.F.A.O.	575	+ 15
Darty	776	+ 1
D.M.C.	39	+ 2,50
Galeries Lafayette	149	+ 10
La Redoute	887	+ 23
Printemps	153,80	+ 5,30
André Roudière	108	inch.
S.C.O.A.	36,95	— 2,05

Alimentation

L'année 1981 a été un exercice de transition pour les *Comptoirs modernes*, qui ont procédé à leur restructuration. Les comptes consolidés font de ce fait ressortir un bénéfice net (part du groupe) de 72,27 millions de F en baisse de 15 %. Les actionnaires encaisseront toutefois un dividende majoré (22,50 F contre 21,75 F) sur un capital augmenté par attribution gratuite (1 pour 7).

	26 mars	Diff.
Beghin-Say	214	+ 11
B.S.N.-G.-Danone	1 401	+ 46
Carrefour	1 580	+ 72
Casino	1 235	+ 18
Occidentale (Gale)	392	+ 12
Guyenne et Gasc.	387	— 12
Martell	730	+ 1
Moët-Hennessy	660	+ 15
Mumm	288	— 1
Olida Caby	234,50	+ 22,50
Pernod-Ricard	352	+ 24
Source Perrier	181	— 0,90
Radar	1 350	+ 285
St-Louis-Bouchon	165	— 2
C.S. Saupiquet	272	— 6
Vve Clicquot	900	+ 20
Viniprix	820	+ 40
Nestlé	12 850	+ 450

Bâtiment et travaux publics

Le bénéfice net de *Lafarge Coppée* pour 1981 s'élève hors plus-values à 223,63 millions de F (+34,9 %). Toujours hors plus-values, le résultat net consolidé serait compris entre 350 et 370 millions de F contre 325 millions.

Le dividende global est majoré de 10,1 % à 28,50 F.

	26 mars	Diff.
Auxil. d'entreprises	875	+ 24
Bouygues	755	+ 19
SCREG	129	+ 3
Ciments Franç.	159,90	— 12,40
Dumez	1 093	— 45
J. Lefebvre	255	+ 7
Gén. d'Entrepr.	369	+ 12
G.T.M.	483	+ 11
Lafarge	253	+ 7,50
Maisons Phénix	287	— 13
Poliet et Chausson	373	+ 20

Matériel électrique, services publics

Intertechnique a dégagé pour 1981 un bénéfice net consolidé de 38,6 millions de F (+ 37,3 %), sur un chiffre d'affaires de 702 millions (21,2 %). Le dividende global est fixé à 24 F (+ 23 %). La société va augmenter son capital par émission à 480 F d'une action nouvelle pour sept anciennes.

	26 mars	Diff.
Alsthom-Atlant.	179	+ 6,50
C.E.M.	38,20	— 0,40
CIT-Alcatel	845	+ 13
Electricité (C. Gle)	504	— 3
Crouzet	213,80	+ 18,80
Thomson-C.S.F.	193	+ 7
Gén des Eaux	309	+ 13
Legrand	1 625	+ 77
Lyonn. des Eaux	488	— 9
Mach. Bull	33,55	+ 0,80
Matra	N.C.	
Mot. Leroy-Somer	500	+ 32
Moulinex	59,90	+ 0,90
P.M. Labinal (1)	282,90	+ 25,20
Radiotechnique	295	+ 18
S.E.B.	203	+ 5
Signaux	303	— 42
Télémec. Electr.	860	+ 2
Thomson - Brandt*	314,10	— 0,60
I.B.M.	458,10	+ 15,10
I.T.T.	191,50	+ 1,40
Schlumberger	335	+ 10
Siemens	695	+ 26

(1) Compte tenu d'un droit de 6,30 F.

* Cours comptant.

Matra : une poignée de millions de francs de plus...

Le conseil d'administration de Matra a finalement approuvé les termes du nouveau protocole d'accord conclu entre M. Jean-Luc Lagardère et les pouvoirs publics, pour tenir compte de la contestation soulevée par certains actionnaires de Matra (« le Monde » du 25 mars 1982).

Regroupés au sein du Rama, le Rassemblement des actionnaires de Matra, ces derniers avaient manifesté jusqu'ici la ferme intention de ne pas remettre à l'échange les titres convoités par l'Etat pour assurer sa prise de participation de 51 % dans Matra. A l'origine du différend, essentiellement une question de gros sous, la valeur de l'action initialement proposée étant de 1 215 F, alors que le Rama se faisait fort de réclamer quelque 2 800 F en invoquant le sort plus favorable réservé aux actionnaires de sociétés nationalisées après les « retouches » proposées par le Conseil constitutionnel aux premières valeurs d'indemnisation.

Décidés à en finir, l'Etat et le président de Matra sont tombés d'accord sur une valeur d'échange de 1 800 F, ce qui représente tout de même une majoration de quelque 50 % par rapport à la valeur d'estimation initiale, alourdissant ainsi de 300 millions de francs la facture finale (1,5 milliard de francs). Les actionnaires de Matra ont maintenant le choix entre deux solutions : soit ne pas participer à l'offre publique d'échange sur la base de 1 800 F, qui se déroulera du 13 avril au 14 mai, auquel cas ils recevront simplement le dividende net de 57 F annoncé au titre de l'exercice 1981, soit remettre leurs titres à l'OPE, ce qui leur assure un coupon de 140 F au 1er juillet prochain (rendement annuel de 16 % appliqué à 1 800 F et divisé par deux puisqu'il s'agit d'un seul semestre, les actionnaires recevant des obligations en échange de leurs titres).

Compte tenu de ces éléments, le calendrier de la prise de contrôle de Matra se précise. Dès le 5 avril prochain, la cotation du titre reprendra à la Bourse de Paris. Interviendront ensuite l'offre publique d'échange lancée par les pouvoirs publics, puis l'augmentation de capital réservée à l'Etat, deux opérations qui devraient être entérinées le 29 avril prochain en assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il ne restera plus qu'à mettre en place le nouveau conseil d'administration de Matra composé de douze membres représentant, à parts égales, le gouvernement et l'actionnariat privé pour s'atteler au second volet du dossier : l'avenir industriel de ce nouveau groupe amputé de ses activités médias.

S. M.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 22 AU 26 MARS 1982

La disparition des mammouths

AU plus fort de la bourrasque monétaire, qui a conduit le gouvernement français à resserrer une fois de plus les écrous du contrôle des changes pour défendre le franc, la Bourse de Paris s'est finalement adjugée 3 % de hausse cette semaine, apparemment insensible aux difficultés qu'éprouve notre monnaie.

Pour les spécialistes, il ne fait pas de doute que la bonne tenue observée dans le même temps sur les places américaines a également joué en faveur du marché parisien, où l'on allait assister à la « fin des mammouths », avec la radiation du marché « à terme » des quinze sociétés nationalisées, qui se trouvent reléguées pour quelques jours sur le marché « au comptant », toujours sous la forme de D.T.I. pour les actions et d'O.E.T. pour les obligations convertibles, avant de faire leurs adieux définitifs à la cote des actions.

Le fait est que cinq séances se sont bel et bien articulées autour de ce petit événement de la vie boursière, qui coïncidait avec le déroulement des opérations de liquidation mensuelle. Lundi et mardi, au cours de ces deux journées vouées à la partie technique de ces opérations proprement dites, les cours des actions françaises se sont affaiblis de 0,8 % au total, concluant ainsi par une baisse de 7,56 % le repli des valeurs françaises en un mois d'activité, si l'on en croit l'indicateur instantané.

Cette moyenne est relativement fiable, dans la mesure où les autres indicateurs du marché, considérés pendant la même période, évoluent entre un recul de 5,85 % selon l'indice des la Compagnie des agents de change (CAC), et une régression de 9,13 % selon l'INSEE. Toujours est-il que, au mois de mars, le marché parisien a reperdu tout au plus la moitié du terrain qu'il avait gagné depuis le début de l'année, alors que les D.T.I., ces ex-actions de sociétés nationalisées n'intervenaient pas dans les variations de cours. Il est vrai qu'ils pesaient d'un tout autre poids au niveau des transactions quotidiennes, et l'important était justement de savoir comment ces titres allaient se comporter, après leur transfert « au comptant », mercredi 24 mars.

La démonstration a été éclatante. Non seulement le volume des échanges allait se dégonglant au fil des trois dernières séances de la semaine (on ne négociait souvent que 20 000 à 30 000 D.T.I. selon les cas, alors qu'on en traitait huit à dix fois plus les jours précédents), mais les autres valeurs du « terme » bénéficiaient allègrement de l'effet d' « entonnoir » ainsi créé pour gagner respectivement 0,96 % mercredi, premier jour du terme d'avril, 0,72 % le lendemain et 2,14 % vendredi, la semaine se terminant ainsi sur un coup d'éclat.

Parallèlement, les valeurs des sociétés qui exercent l'essentiel de leur commerce avec l'étranger, les premières à tirer profit de la hausse du dollar, n'étaient pas les seules courtisées, si l'on en juge par le large éventail de gains, souvent importants, constatés au hasard des tableaux de cotation. Le cas de Radar et de sa filiale Paris-France reste naturellement à part, et les deux titres, qui ont bondi de 79 % et 28 % respectivement en l'espace d'un mois, ont continué à enregistrer un brusque accès de fièvre tel jour et une chute de température au moins aussi rapide le lendemain.

D'une façon plus générale, maintenant qu'un calme précaire semble revenu sur le marché des changes dans l'attente d'un réajustement monétaire que d'aucuns jugent inévitable à moyen terme, l'heure est aux comptes, sous les colonnes du Palais Brongniart. Entre leur création et la date de la dernière liquidation, les transactions sur les D.T.I. ont porté sur 7,4 milliards de francs, et une partie de cette somme devrait, mathématiquement, être réinvestie en valeurs mobilières, même si le pourcentage reste encore difficile à évaluer. Autre élément plus « palpable » pour des boursiers, les 3,5 milliards de francs qui devraient être distribués en juillet prochain sous forme de coupons pour les détenteurs d'obligations indemnitaires et la perspective de voir s'ouvrir, sensiblement à la même époque, la manne des dividendes annuels que seront tenues de verser les sociétés au titre de l'exercice 1981.

Autant dire que, d'ici l'été prochain, les familiers du Palais n'ont nulle raison de jouer la morosité, à la condition que le contenu du rapport Dautresme sur l'encouragement et la protection de l'épargne justifie le report progressif de sa publication, dont la première livraison est maintenant attendue pour la mi-avril.

SERGE MARTI.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Le bénéfice d'*Alcan* pour 1981 a chuté de 51,3 % à 264 millions de dollars, ce, en raison des effets de la récession, qui ont provoqué une baisse de la demande d'aluminium et des prix.

	26 mars	Diff.
Imetal	82	+ 3,90
Kléber	26	— 0,50
Michelin	738	— 15
M. M. Penarroya	56	+ 1,50
Charter	29,20	+ 0,45
INCO	90	+ 3,50
R.T.Z.	55,10	— 0,10
Union minière	117	— 3
Z.C.I.	2,47	+ 0,07

Métallurgie, constructions mécaniques

Amorcé dès le premier semestre, le redressement de « Vallourec » s'est confirmé tout au long de l'année 1981. Les comptes de la société font apparaître un bénéfice net de 90,2 millions de francs. Si ce résultat inclut, il est vrai, pour 81,2 millions de reprises obligatoires sur provisions, il tient compte aussi d'un solde négatif de 185,9 millions.

Pour l'exercice 1980, « Vallourec » avait subi une perte nette de 40,6 millions de francs. La reprise de provisions avait été de 38,9 millions et le solde négatif, de 42,6 millions. Les comptes consolidés devraient illustrer l'amélioration constatée.

Interrompu en 1980, le service du dividende est repris avec le versement d'un revenu net de 6 F par titre (contre 5 F en 1979).

	26 mars	Diff.
Alspi	99	+ 4
Avions Dassault-B.	545	+ 15
Fives-Lille	148	+ 7,50
Chiers-Châtillon	13,80	+ 1,45
Creusot-Loire	76	+ 4,50
De Dietrich	N.C.	
F.A.C.C.M.	570	+ 18
Fonderie (Gale) (1)	224	+ 6
Valéo	62	— 8,86
Marine-Wendel	44,50	— 0,10
Métall - Normandie	19,40	+ 0,30
Penhoët	356	+ 6
Peugeot S.A.	178	+ 3
Poclain	179,90	— 11,10
Pompey	102	— 2
Sacilor	5,35	— 0,25
Sagem	872	+ 54
Saulnes	35	— 1,40
Saunier-Duval	66,20	— 2
Usinor	5,20	— 0,40
Vallourec	131,50	+ 4,30

(1) Compte tenu d'un droit de 0,14 F.

Pétroles

Le bénéfice net de *Coparex* a progressé de 37,9 % en 1981 pour atteindre 22,46 millions de francs. Le dividende global est porté de 15,75 F à 18 F.

L'exercice 1981 a été très mauvais pour « BP » dont le bénéfice net en valeurs et coûts actuels a chuté de 64,4 % pour revenir à 194 millions de livres. Sur la base du coût historique, le recul est moins spectaculaire (—29 % à 1 018 millions de livres).

	26 mars	Diff.
Elf-Aquitaine	125	+ 6,50
Esso	205	— 1,40
Pétroles française	118	+ 2,80
Pétroles B.P.	53,50	+ 1
Primagaz	281,50	inch.
Raffinage	80	+ 3
Sogerap	268	— 2
Exxon	216,10	— 1,90
Petrofina	661	+ 31
Royal Dutch	240	+ 10

Produits chimiques

« Roussel-Uclaf » annonce pour 1981 un bénéfice net consolidé provisoire de 136,3 millions de francs, en progression de 3 % seulement sur un chiffre d'affaires accru de 23,5 %. Le communiqué de la firme pharmaceutique fait toutefois remarquer que le jeu de la provision pour hausse des prix (dotation-reprise) diminue de 5 millions environ ce résultat, alors qu'il l'avait augmenté de 12 millions l'année précédente. Le dividende global a été fixé à 16,50 F contre 15,75 F.

Les actions *Buhler Fontaine* seront radiées de la cote le 29 mars et seront négociables à partir de cette date au hors cote.

Corona porte son dividende global de 42 F à 54 F. Son résultat s'est accru de 40 %.

	26 mars	Diff.
Institut Mérieux	751	+ 20
Laboratoire Bellon	382	— 2
Nobel-Bozel	19,90	+ 0,20
*Rhône-Poulenc	123,60	— 0,90
Roussel-Uclaf	N.C.	
B.A.S.F.	428,90	+ 10,90
Bayer	380,50	+ 5,40
Hoechst	379	+ 15
I.C.I.	42,90	— 2,10
Norsk-Hydro	378	— 6

* Cours comptant.

« Norsk-Hydro » va augmenter son capital par une émission d'une action pour cinq.

Le groupe chimique allemand « BASF » a perdu en 1981 sa couronne de champion du monde de la catégorie avec un chiffre d'affaires de 34,22 milliards de deutschemarks (+ 14,1 %) contre 34,4 milliards à son concurrent « Hoechst ». En outre son résultat avant impôt a été médiocre : 1 290 millions de deutschemarks (+ 1,5 %). Toute la chimie, il est vrai, a été frappée en 1981, et la firme de Ludwigshafen ne s'en est pas trop mal tiré quand même.

Valeurs diverses

« La « Société pour l'utilisation rationnelle des gaz » (U.R.G.), filiale de « Royal Dutch Shell », a reçu l'autorisation des pouvoirs publics de prendre le contrôle d'« A.D.G. ». Elle a levé l'option prise auprès de la « Générale occidentale » pour acquérir une participation de 49 % du capital de la firme française. Il lui en coûtera 103,4 millions de francs. Mais afin d'obtenir la majorité absolue (plus de 50 % des titres), « U.R.G. » offre à tous les porteurs de reprendre en Bourse du 26 mars au 19 avril inclus toutes les actions présentées au prix unitaire de 175,50 F, soit celui conclu avec la « Générale occidentale ».

« U.R.G. » s'est d'autre part entendu avec « Primagaz » pour que ce dernier acquiert durant la même période 10 % du capital d'« A.D.G. », participation qui pourrait ultérieurement être portée à 30 %.

	26 mars	Diff.
A.D.G.	175,50	+ 3
L'Air Liquide	460	+ 14,90
Arjomari	117	— 1,80
Bic	443	— 4
Club Méditerranée	567	+ 23
Essilor	494	+ 29
Europe I	551	— 12
Gle Ind. Part.	167	— 2,80
Hachette	436	+ 22
J. Borel Int.	148	— 1
Oréal (L')	898	+ 60
Navigation Mixte	164	inch.
Nord-Est	46	— 0,10
Presses de la Cité	678	+ 46
*P.U.K.	127,10	— 0,60
*St-Gobain P.-à-M.	178,50	— 0,30
Skis Rossignol	534	+ 5
Sanofi	317	— 3
U.T.A.	155,30	+ 5,80

* Cours comptant.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Nouvelle hausse

Amorcée la semaine précédente, la remontée des cours s'est poursuivie en s'accentuant avant de faire place, sur des ventes bénéficiaires, à un repli modéré. D'un vendredi à l'autre, toutefois, le marché a encore amélioré son score et l'indice des industrielles a enregistré un nouveau gain de 12,28 points à 817,92, ce qui porte sa hausse à 21,55 points en l'espace de quinze jours.

Wall Street a donc tenu ses promesses. Le ralentissement de l'inflation, la perspective d'une baisse des taux et d'une reprise économique en septembre, le gel des salaires, enfin, accepté par les syndicats chez General Motors ont fortement encouragé les opérateurs à reprendre position.

Cependant, l'optimisme n'était pas général et beaucoup, autour du « Big Board », redoutaient un durcissement de la crise et sa prolongation bien au-delà des prévisions.

L'activité hebdomadaire a porté sur 269 millions d'actions contre 243,50.

	Cours 19-3	Cours 26-3
Alcoa	24 1/8	24 1/4
A.T.T.	57	56 3/4
Boeing	18 3/8	18 3/8
Chase Man. Bank	55 1/8	55 5/8
Du Pont de Nem.	32 7/8	33 1/8
Eastman Kodak	78 1/2	78 3/4
Exxon	28 5/8	28 1/4
Ford	20	20 5/8
General Electric	60	61 3/8
General Foods	32 3/8	34
General Motors	38 7/8	40 1/8
Goodyear	21 3/8	21 3/8
I.B.M.	57 1/2	59
I.T.T.	24 3/8	25
Mobil Oil	23 5/8	21 7/8
Pfizer	53	51 1/4
Schlumberger	43	42 1/2
Texaco	30	29 3/4
U.A.L. Inc.	18 7/8	18 3/8
Union Carbide	44 7/8	46 5/8
U.S. Steel	22 1/4	23 3/4
Westinghouse	22 7/8	23 5/8
Xerox Corp.	35 3/4	37 3/4

LONDRES

La baisse s'accentue

Une tentative de reprise, favorisée par le bon score de Wall Street, a vite échoué, et la baisse des cours s'est accélérée. Le marché a non seulement reperdu son avance initiale, mais encore cédé du terrain (près de 1 %).

La victoire du parti social-démocrate à l'élection partielle de Glasgow a eu peu d'effet. En revanche, la baisse du sterling a découragé de nombreux investisseurs.

Indices « F.T. » du 26 mars : industrielles, 557,7 (contre 562,7) ; mines d'or, 237,4 (contre 234,4) ; Fonds d'Etat, 68,69 (contre 68,45).

	Cours 19-3	Cours 26-3
Bowater	236	238
Brit. Petroleum	290	300
Charter	223	225
Courtaulds	83	83
De Beers*	4,05	3,97
Free State Geduld*	21 1/2	22 1/4
Gt. Univ Stores	508	585
Imp. Chemical	326	314
Shell	364	378
Vickers	167	160
War Loan	29 3/4	30

(*) En dollars.

FRANCFORT

Toujours bien tenu

Malgré un léger repli à la veille du week-end, le marché a encore progressé cette semaine, encouragé en cela par la détente des taux et les bons résultats du commerce extérieur.

Indice de la Commerzbank du 26 mars : 718 contre 712.

	Cours 19-3	Cours 26-3
A.E.G.	42,60	42,80
B.A.S.F.	134	135,10
Bayer	121	123,50
Commerzbank	144,70	147
Hoechst	120	122,70
Mannesman	143,70	148
Siemens	213,40	220,80
Volkswagen	148	144

TOKYO

Redressement

La décision de l'Industrial Bank d'abaisser son taux de base a entraîné un redressement des cours dont l'ampleur, toutefois, est restée limitée en raison des craintes toujours assez vives inspirées par la faiblesse du yen vis-à-vis du dollar et les difficultés commerciales rencontrées par le Japon à l'étranger. Le marché n'a pas fonctionné le 22 mars, pour la fête de l'équinoxe.

L'activité a porté sur 1 977 millions de titres.

Indices du 27 mars : Nikkei Dow Jones, 7 210,65 (contre 7 065,33) ; indice général, 534,42 (contre 529,02).

	Cours 19-3	Cours 26-3
Akai	250	250
Canon	750	756
Fuji Bank (1)	500	470
Honda Motors	630	627
Matsushita Electric	995	1 030
Mitsubishi Heavy	208	215
Sony Corp.	3 040	3 370
Toyota Motors	896	892

(1) Cours du 24 mars.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

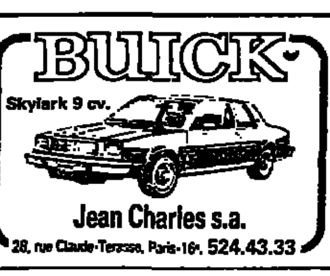
	COURS 19/3	COURS 26/3
Or fin (kilo en barre)	68 500	67 000
— (kilo en lingot)	68 995	66 295
Pièce française (20 fr.)	686	610,10
Pièce française (10 fr.)	488,80	498
Pièce suisse (20 fr.)	595	585
Pièce latine (20 fr.)	540	538
● Pièce tunis. (20 fr.)	517	535
Souverain	641	621
Souverain Elizabeth II	785	785
● Demi-souverain	410	435
Pièce de 20 dollars	2 940	2 840
— 10 dollars	1 420	1 371
● — 5 dollars	780	780
— 50 pesos	3 299	3 058,50
● — 20 marks	600	615
— 10 florins	—	565,10
● — 5 roubles	388	415

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars	26 mars
Terme	222 292 037	324 723 957	134 946 567	137 567 253	178 641 306
Comptant					
R. et obl.	502 476 451	326 847 908	396 629 224	372 783 013	454 524 962
Actions	148 376 133	234 298 463	171 987 958	132 369 022	157 214 246
Total	873 144 621	885 870 328	703 563 750	632 739 288	790 380 514
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100. 31 décembre 1981)					
Franç.	103,8	103,5	104,2	104,9	106,8
Etrang.	102,6	104,2	105,8	103,9	104
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance	113,5	113,1	114,5	115,1	117,2
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	98,7	98,5	99	99,3	99,8

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE





Le numéro du « Monde » daté 27 mars 1982 a été tiré à 514 549 exemplaires.

A B C D E F G

SEMAINE IMPORTANTE POUR L'EUROPE DES « DIX »

L'affaire de la contribution financière britannique domine le débat communautaire

Bruxelles (Communautés européennes). — *La semaine européenne qui va débuter au rythme d'une réunion par jour pourrait bien se terminer sans que les prix agricoles soient fixés et sans que le problème de la contribution budgétaire britannique soit réglé. Les dossiers qui alourdissent le climat communautaire rendent plus difficile une réflexion sereine sur les actions à entreprendre collectivement par les Dix pour atténuer les effets de la crise économique et enrayer les risques d'éclatement du Marché commun.*

Lundi 29 et mardi 30 mars, le conseil européen se réunit à Bruxelles. A partir de mercredi 31 mars, les ministres de l'agriculture délibéreront des prix applicables au cours de la prochaine campagne. Samedi 30 avril, cette fois à Luxembourg, les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. reprennent le dossier de la contribution britannique.

Que va faire le conseil européen ? *« On ne le sent pas ; il n'a pas de contour »*, entend-on au plus haut niveau à Bruxelles. Mardi 23 mars, il avait été prévu que, mis à part une déclaration de Mme Thatcher, il n'y serait pas question du problème de la contribution britannique. On peut se demander si, dans cette volonté délibérée d'ignorer ce qui est — quoi qu'on en dise — le dossier le plus actuel, n'intervient pas le très mauvais souvenir laissé aux Français et aux Allemands par un conseil européen qui s'était tenu en avril 1980 à Luxembourg. Au cours de cette cession, à propos déjà de la contribution budgétaire britannique, Mme Thatcher avait marqué des points décisifs face à M. Giscard d'Estaing et à M. Schmidt.

Tout se passe comme si, par crainte d'être vaincus, les interlocuteurs de Mme Thatcher préféraient éviter la répétition d'un duel psychologique de ce type. Il n'est pas évident toutefois que l'affrontement leur sera épargné. Cela dépendra en partie de la manière dont le premier ministre britannique abordera le sujet. Si, par exemple, Mme Thatcher se félicite des progrès considérables accomplis au cours de la semaine précédente et de l'approbation par tous, pour 'tablir la compensation à accorder au Royaume-Uni, de la méthode de travail mise au point par MM. Tindemans et Thorn, M. Mitterrand sera contraint d'intervenir pour corriger ce qui lui semble excessif dans une telle description, et le débat qu'on a voulu exclure pourrait alors s'engager.

Zone dangereuse

Les chefs d'Etat et de gouvernement, s'ils parviennent tout de même à se soustraire à l'affaire britannique, délibéreront de la situation économique et monétaire dans la Communauté. Une accumulation de faits (dévaluations de monnaies avec, chez certains, la tentation de dévaluations compétitives ; accent mis ici et là sur la reconquête du marché intérieur ; incidents du type de celui provoqué par les viticulteurs du Midi à l'encontre des importations de vin italien... dont certains sont, il est vrai, de portée limitée) révèle que la C.E.E. entre dans une zone dangereuse

Le système monétaire européen (S.M.E.) est sans nul doute moins fort qu'il y a deux ans. Si l'on veut qu'il survive, il faut le renforcer, ce que certains membres, telle la R.F.A., n'envisagent guère sans un effort accru pour rendre plus convergentes les politiques économiques. Les ministres des finances saisis du dossier ne sont pas parvenus jusqu'ici à des conclusions opérationnelles. Les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient donner le coup de pouce nécessaire. De même que, sur le plan extérieur, tout aussi essentiel

De notre correspondant

pour affranchir l'Europe des effets destructeurs de la crise, il va être difficile, avant le sommet économique occidental qui se tiendra à Versailles du 4 au 6 juin, de desserrer la dépendance monétaire et commerciale que leur font supporter des partenaires comme les Etats-Unis et le Japon.

Le débat interne de la Communauté reprendra la première place le 31 mars. Il y a peu de chances que les décisions sur les prix agricoles puissent être prises, tant que l'avenir du dossier budgétaire britannique restera incertain. C'est dire l'importance centrale de la réunion des ministres des affaires étrangères du 3 avril. Le débat se déroulera sur la base du schéma présenté, la semaine passée, par MM. Tindemans et Thorn, et accueilli alors favorablement par l'ensemble des délégations (1), mais auquel l'Elysée a indiqué par la suite qu'il ne pouvait pas souscrire.

Les Français vont-ils complètement revenir en arrière, c'est-à-dire refuser la philosophie de ce modèle, qui effectivement s'éloigne fort de ce qu'était jusqu'ici leur position ? Ou bien, plus modestement, s'efforcer de l'améliorer, de limiter l'ampleur des concessions qui leur sont demandées ? A moins que les Britanniques ne les poussent dans leur retranchement par une attitude trop intransigeante, ce qu'on ne peut nullement exclure : la seconde hypothèse semble la plus plausible.

En effet, pour toute une série de raisons, au premier rang desquelles figurent probablement l'affaiblissement du franc et les doutes qu'inspire leur politique économique, les Français, qui sont au centre du dispositif communautaire, n'auraient, semble-t-il, qu'une chance limitée de convaincre leurs partenaires de s'opposer avec résolution aux exigences britanniques. La tendance majoritaire — telle est la réalité — est au compromis, à l'idée que celui-ci, impliquant que soit donnée largement satisfaction aux thèses britanniques, est préférable, malgré ses inconvénients, à une crise ouverte qui pourrait être fatale pour la construction européenne.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Le communiqué publié par le secrétariat général du conseil des Communautés européennes le soir du 23 mars indiquait : *« Poursuivant ces travaux sur le rapport de la Commission, en exécution du mandat du 30 mai 1980, le conseil a eu un débat fructueux sur le problème de la situation britannique dans le budget des Communautés. Au cours de ce débat, des suggestions nouvelles ont été présentées par les présidents du conseil et de la Commission qui ont été reçues favorablement par toutes les délégations. Le conseil est convenu de poursuivre ses délibérations en la matière le 3 avril prochain à Luxembourg.*

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DES PREMIÈRES DÉPORTATIONS DE JUIFS DE FRANCE

Le quarantième anniversaire des premières déportations de juifs de la France vers les camps nazis est commémoré dimanche 28 mars à l'initiative du Conseil représentatif des institutions juives en France (CRIF). Deux manifestations sont organisées, l'une à 10 heures à Compiègne au camp de Royallieu d'où partit, pour Auschwitz-Birkenau, le 27 mars 1942, le premier convoi de mille cent douze personnes ; l'autre, le même jour, à 11 heures, devant le monument élevé à Drancy où se trouvait un autre camp de rassemblement des juifs recensés à Paris en application des mesures ordonnées par le gouvernement de Vichy.

Par la suite, les déportations de juifs devaient s'intensifier après la grande « rafle » du Vélodrome d'Hiver le 16 juillet 1942. Au total soixante-douze convois devaient, jusqu'en 1944, emmener vers les camps d'extermination les juifs arrêtés en France. Deux mille quatre cent quarante-six seulement devaient revenir en 1945, soit 3 %. Parmi ces déportés figuraient deux mille enfants de moins de six ans, quatre mille quatre cents étaient âgés de six à douze ans et quatre mille trois cent cinquante de treize à dix-sept ans.

A L'ASSEMBLÉE DE STRASBOURG

Les défenseurs de l'Europe verte font adopter un texte qui s'écarte très sensiblement des thèses de la Commission

De notre correspondant

Strasbourg. — Relèvement des prix agricoles de 14 %, taux réduit, voire suppression de la taxe de coresponsabilité laitière, mais avec un super prélèvement pour les « usines à lait », régime d'importation restrictif pour les produits de substitution aux céréales et dans le secteur des matières grasses : telles sont les principales recommandations formulées, le 26 mars, aux gouvernements de la C.E.E. par l'Assemblée européenne à l'issue de son débat sur le fonctionnement de la politique agricole pour la prochaine campagne.

Cohérent et favorable aux défenseurs de l'« Europe verte », le texte adopté par 135 voix contre 107 et 10 abstentions s'écarte très sensiblement des propositions de la Commission (9 % de hausse proposés). Il a recueilli les suffrages de tous les représentants français, des démocrates-chrétiens, des libéraux, des socialistes grecs et irlandais tandis que les Britanniques (conservateurs et travaillistes) et les socialistes ouest-allemands et néerlandais l'ont rejeté. Leurs collègues grecs et italiens et les membres du P.C.I. se sont également prononcés contre, mais pour des raisons différentes, les suggestions avancées en faveur des productions méditerranéennes sont, pour eux, insuffisantes.

D'emblée, la résolution de l'Assemblée définit clairement la nature du débat en invitant les Dix *« à ne pas faire d'amalgame entre la fixation des prix européens et le problème de la contribution britannique au budget de la C.E.E. »*.

En ce qui concerne le lait, les élus, constatant que *« la taxe de coresponsabilité n'a fait qu'aggraver les problèmes économiques du secteur »*, demandent la suppression du prélèvement actuellement perçu. Ils se déclarent toutefois prêts à accepter un taux de 1 % du prix indicatif (contre 2,5 % souhaités par Bruxelles) — avec franchise pour les premiers soixante mille kilos — à la condition toutefois que les exploitations produisant plus de quinze mille kilos par hectare de fourrage (*« les usines à lait »*), soient soumises à une super-taxe.

S'agissant des céréales, l'Assemblée rejette de façon catégorique la fixation d'objectifs de production et le rapprochement des prix communautaires de ceux pratiqués par les autres grands pays céréaliers (Etats-Unis notamment). Elle se démarque aussi de la Commission dans le secteur de la viande bovine en demandant le retour à un système d'intervention automatique et en refusant la hausse des prix en deux étapes. Pour les productions méditerranéennes, elle recommande aux Dix de procéder à des relèvements de prix supérieurs à 14 %.

Mais c'est certainement dans la politique d'importation de la C.E.E. que les parlementaires prennent le plus de distance par rapport aux thèses de Bruxelles.

Pour les produits de substitution aux céréales (soja, son, glutène de maïs, etc), et les matières grasses, ils demandent l'application d'un système de prélèvement (taxe venant s'ajouter aux droits de douane). Ils souhaitent en outre que les Dix ouvrent des négociations avec Washington afin que les exportateurs américains limitent leurs ventes dans la Communauté.

Dans le secteur du porc, l'Assemblée incite aussi les Etats à renforcer la protection du Marché commun par la perception d'une taxe à l'importation dès que les cours tombent au-dessous du prix de base.

MARCEL SCOTTO.



L'AFFAIRE LUCET

La chancellerie refuse de commenter les rumeurs sur une mutation du procureur de Marseille

Le procureur de la République de Marseille, M. Albert Vilatte, va-t-il être muté, à la suite de l'affaire Lucet ? Vendredi 26 mars, dans son journal de 20 heures, Antenne 2 a été affirmatif, en annonçant que M. Vilatte allait être nommé à Paris. A la chancellerie, on se refusait, ce samedi 27 mars, à tout commentaire sur cette information. La Place Vendôme ne dément donc ni ne confirme l'éventualité de cette mutation.

Critiques voilées

De notre envoyé spécial

Marseille. — La première décision de Mlle Bernadette Augé, juge d'instruction chargé de *« rechercher par tous moyens utiles les causes de la mort de M. Lucet »*, a été de confier, vendredi 26 mars, l'enquête de police à la brigade criminelle de la police judiciaire de Marseille. Après vingt et un jours d'un travail durement critiqué et sans aucun doute critiquable, la sûreté urbaine se voit ainsi retirer ce qui est devenu le dossier de l'affaire Lucet. Pour un peu, on serait tenté d'écrire que l'histoire judiciaire et policière bégaie à Marseille. L'enquête sur la tuerie du bar du Téléphone, en 1978, avait pareillement piétiné, durant dix-sept jours, avant qu'un juge d'instruction ne soit nommé — le magistrat Pierre Michel — et que la sûreté nationale ne soit dessaisie au profit de la police judiciaire. *« C'est à se demander si le parquet du tribunal de Marseille a besoin de deux ou trois semaines pour réagir devant une affaire importante »*, ironisait, vendredi, un magistrat du tribunal.

Mlle Augé, trente et un ans, se voit ainsi confier l'une de ses premières « grosses affaires ». Une affaire mal engagée (*le Monde* du 27 mars). L'instruction de la tuerie d'Auriol, au cours de l'été 1981, avait échappé à cette adhérente du syndicat de la magistrature alors qu'elle était de permanence le jour du drame. Le Syndicat de la magistrature s'était à l'époque étonné, dans un communiqué, de la *« désignation dans l'affaire d'Auriol d'un juge d'instruction autre que celui prévu par le tableau de permanence »*.

Quelque chose a-t-il changé au parquet de Marseille, jeudi et vendredi, lors de la visite du garde des sceaux ? C'est probable. M. Robert Badinter a affirmé : *« Un magistrat instructeur a été nommé. J'indique que ce magistrat n'a pas été choisi par le parquet ou le garde des sceaux. C'est le juge de garde ce jour-là qui a été choisi. Voilà un critère objectif. C'est comme cela que les rôles sont dévolus, maintenant, dans la juridiction de Marseille »*.

Interrogé sur la procédure suivie au début de l'affaire Lucet et sur les hésitations de la justice, le garde des sceaux a simplement déclaré : *« Le chemin qui a été suivi s'inscrit dans une démarche de la recherche de la vérité. Dans des situations qui paraissent extraordinaires, il convient d'adopter une démarche normale. »* Interrogé sur les lenteurs de la justice en l'espèce, M. Badinter a concédé : *« Sur le rythme, il revient à chacun de l'apprécier. »*

Vendredi, en fin de journée, le ministre de la justice a rencontré des membres du Syndicat de la magistrature et de l'Union syndicale des magistrats. M. Badinter s'est interdit de porter publiquement le moindre jugement sur le tribunal de Marseille et son fonctionnement.

LAURENT GREILSAMER.

Le test oublié

A-t-on ou non, dans les heures qui ont suivi la mort de René Lucet, procédé à tous les examens médico-légaux souhaitables, sinon obligatoires ? Il est de pratique courante, après un suicide par arme à feu, d'effectuer une série de tests dermiques des nitrates à la paraffine. Ce test est utilisé pour démontrer la présence, en général sur les mains, d'un résidu de poudre provenant d'un tir. Ainsi que l'indique le professeur Léon Derobert dans son traité de médecine légale : *« Tout sujet qui a tiré un coup de feu peut présenter sur la main qui a tenu l'arme de telles particules. Ces débris de poudre sont émis en plus grande abondance lorsqu'il s'agit d'un revolver à barillet, car le cylindre du barillet tourne avec un certain jeu dans le canon. »* Mais, ainsi que l'indique l'auteur, ce test n'a pas valeur absolue par suite d'une *réaction positive possible à des* dérivés nitrés d'une provenance autre que celle de la poudre, débris de fumée de cigarettes, traces d'engrais, etc. Et, à l'inverse, *« un test négatif ne permet pas d'éliminer un tir plus ou moins récent par la main du sujet incriminé »*.

Le test à la paraffine, *« qui peut être considéré dans certains cas comme étant d'un grand intérêt d'orientation, ne pourra jamais permettre de conclure avec certitude »*. En cas de doute, d'autres méthodes sont proposées pour la *« recherche des résidus invisibles par les méthodes habituelles »*, en utilisant l'activation atomique, en particulier celle du baryum et de l'antimoine. Cette méthode, dite de la N.A.A. (*neutron activation analysis*), permet, elle, une bien plus grande finesse d'analyse.

Au demeurant, dans le cas de René Lucet, il est fait état avec certitude de deux coups de feu tirés par un revolver, c'est-à-dire l'arme qui, en principe, émet en plus grande abondance ces débris de poudre. Il y avait donc fort peu de chances pour que, même au test de la paraffine, on ne retrouve point traces de ces débris.

A condition, bien évidemment, de procéder à ce test. Or, dans les premiers rapports des experts médico-légaux et de la police, c'est plutôt de ce test dont on ne retrouve pas la trace. — P. G.

La situation dans les hôpitaux

● NOUVELLES DISPOSITIONS SUR L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE.
● LA GRÈVE DES INTERNES LARGEMENT SUIVIE EN PROVINCE.

M. Jack Ralite, ministre de la santé, vient de faire connaître son intention de modifier le texte de la circulaire datée du 4 août 1981 relative à l'exercice du droit de grève dans les hôpitaux publics. Ce texte mettait l'accent sur la notion de service effectivement fait et prévoyait que les agents grévistes ayant effectivement assuré un service minimum ne se verraient pas pénalisés sur leur salaire, contrairemen taux dispositions antérieures. Sa diffusion avait déclenché l'an dernier une vive polémique entre les organisations syndicales (« le Monde » daté 2-3 et 9-10 août 1981).

Le nouveau texte de cette circulaire devrait voir abrogée la partie concernant les conditions de calcul des retenues de salaires pour un service non fait en cas de grève. F.O. exprime dans un communiqué sa satisfaction à propos de ces nouvelles dispositions. La C.F.D.T. estime que cette modification « manque de cohérence ».

La première journée de la grève nationale illimitée déclenchée par les intersyndicales des internes et des chefs de clinique-assistants des centres hospitalo-universitaires (« le Monde » du 26 mars) semble avoir été plus largement suivie en province qu'à Paris.